
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(48^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 31 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. **Séance du Conseil constitutionnel** (p. 5627).
2. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5627).

INDUSTRIE (suite)

MM. Michel Charzat,
Georges Chometon,
Martin Malvy,
Pierre Bleuler,
René Drouin,
Gilbert Gantier,
Michel Hervé,
Jean-Pierre Kucheida.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Jean-Claude Portheault, Jean Ehler, Jean Kiffer, Henri Beaujean, Jean-Paul Charié, Rémy Auchède, Paul Chomat, Pierre Descaves, Xavier Hunault, Michel Lambert, Serge Charles.

INDUSTRIE ET TOURISME

Les crédits inscrits à la ligne : « Industrie et tourisme » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat, chargé du tourisme.

Etat B

Titre IV (p. 5645)

Amendement n° 126 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. - Retrait.

Amendement n° 127 de M. Descaves : MM. Bruno Mégret, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 128 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Après l'article 73 (p. 5647)

Amendement n° 122 de M. Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Rappel au règlement (p. 5647)

MM. Guy Malandain, le ministre, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5648)

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Bruno Mégret,
Louis Mexandeau,
Serge Charles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5655).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre l'informant que, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

INDUSTRIE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme, concernant l'industrie.

La parole est à M. Michel Charzat.

M. Michel Charzat. Monsieur le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, mes chers collègues, l'examen du budget de l'industrie devrait permettre de vérifier l'adéquation entre des objectifs et les moyens de leur mise en œuvre.

Je constate, pour le regretter, que M. Madelin ne dégage aucune perspective mobilisatrice et s'enorgueillit même d'organiser l'extinction de la politique industrielle.

M. Madelin est le Mishima du Gouvernement, l'auteur du hara-kiri joué et vécu du ministère de l'industrie.

Qu'on en juge : disparition du F.I.M., rapatriement dans le budget des charges communes des dotations en capital des entreprises nationales, diminution de moitié des crédits de politique industrielle, réduction sensible des crédits de soutien à la filière électronique, sacrifice de l'aide à la recherche industrielle et je pourrais allonger la liste, même si cela indispose M. Madelin.

Le Gouvernement reconnaît pourtant que l'Etat doit continuer à intervenir dans les secteurs stratégiques ou d'intérêt général qui relèvent de sa compétence normale.

En effet, dans les grandes démocraties industrielles, l'Etat impulse de puissants programmes nationaux dans l'électronique, l'informatique, l'aéronautique ou l'espace. Dans certains pays, comme la République fédérale d'Allemagne, l'Etat soutient des industries réputées traditionnelles. Ainsi, en faveur de la machine-outil, le budget fédéral apporte une aide évaluée à plus de 5 milliards de francs par an.

Il serait tout à fait normal que le ministre de l'industrie précise ce que le Gouvernement entend par secteur stratégique, d'intérêt général, qu'il éclaire la représentation natio-

nale sur les efforts que la collectivité doit fédérer, afin que notre pays tienne son rang dans la guerre économique mondiale. Nous savons depuis ce matin que M. Madelin n'en fera rien. Il se retranche derrière le dogme libéral pour esquiver la réponse. La rigueur intellectuelle voudrait qu'il reconnaisse l'évidence : un gouvernement, obsédé par les échéances du court terme, qui néglige de préparer l'avenir. Ainsi, les dotations en capital inscrites dans la loi de finances ne serviront qu'à apurer les déficits, à gérer le déclin et non à préparer la reconquête.

Voilà qui est grave, car l'Etat demeure - et demeurera - le tuteur d'un important secteur industriel dont le ministère de l'industrie constitue l'interlocuteur normal et devrait constituer, en tout cas, l'avocat privilégié.

En acceptant, je dirai même en revendiquant l'effacement des moyens de son ministère, M. Madelin a rendu un très mauvais service aux entreprises nationales du secteur concurrentiel.

Nous savons en effet maintenant que la privatisation sera une affaire budgétaire, patrimoniale, conçue et réalisée par l'administration des finances au profit d'un Etat impécunieux. Déjà certaines entreprises voient leur autonomie de gestion remise en cause par l'intervention tatillonne des services. Déjà certains choix stratégiques sont gelés, déjà certains groupes doivent remettre en question leur propre projet industriel. Et dans un domaine qui est proche, celui de la banque, on remarque que la privatisation inquiète la communauté financière internationale, comme le montre le recul de Paribas dans le classement des prêteurs internationaux.

Faisant de nécessité vertu, M. Madelin s'est retiré de la partie. Mais il reste solidaire d'un Gouvernement qui pratique - passez-moi l'expression - le jeu des cinq erreurs de la privatisation.

Première erreur, vous ne savez pas comment traiter les entreprises nationales, comment vous en débarrasser, à l'image d'Amédée, le personnage encombrant d'une pièce d'Ionesco. Vous voulez en effet concilier deux impératifs contradictoires : d'une part accrédi-ter la thèse de la faillite des entreprises nationales, d'autre part assurer le succès financier de la privatisation.

C'est la raison pour laquelle notamment M. Madelin est contraint depuis plusieurs semaines de retarder la présentation des travaux de l'observatoire du secteur public.

Deuxième erreur : vos incertitudes pèsent lourdement sur l'avenir des entreprises. En 1987, le sort de soixante sociétés promises à la dénationalisation restera en suspens. Vous êtes incapables de définir un calendrier, vous affaiblissez par là - même les dirigeants, vous compromettez leur stratégie, vous confortez routine, immobilisme et sclérose.

Troisième erreur : vous n'assumez pas vos responsabilités d'actionnaire. Les dotations en capital inscrites dans la loi de finances rectificative ne sont toujours pas versées. On peut craindre que les programmes pluriannuels que l'Etat a passés avec, par exemple, Thomson ou Bull ne soient pas respectés. Plus généralement, on peut se demander si l'Etat actionnaire jouera les Ponce Pilate ou accompagnera, comme c'est son devoir, la stratégie financière et industrielle de la C.G.E. à l'égard d'I.T.T. ou celle de Bull à l'égard d'Honeywell.

Quatrième erreur : vous avez préféré privatiser par cession de titres et non par augmentation de capital. Votre choix répond à des impératifs budgétaires dictés par le calendrier politique et non à une logique économique. Ainsi, vous pénalisez toutes les entreprises privatisables. Mais vous pénalisez également les autres entreprises qui voient se restreindre leur capacité d'appel au marché financier.

Enfin, et c'est votre cinquième erreur, votre pratique de la privatisation contredit totalement vos principes. Il est désormais tout à fait clair que la privatisation sera administrée sur ordonnance, étroitement réglementée et canalisée par l'Etat. Le précédent d'Elf-Aquitaine montre que vous n'hé-

sitez pas à manipuler le marché pour contrôler les cours, que les gros actionnaires se tailleront la part du lion, enfin que les fonctionnaires, notamment ceux des finances, ont et auront un pouvoir discrétionnaire sur la gestion des entreprises à privatiser.

En fait, ce gouvernement s'inscrit dans une logique qui défavorise l'économie réelle, la production, au profit de l'économie financière, de la rente, de la spéculation.

La gauche avait su affirmer un nouvel impératif industriel visant à redonner à notre appareil productif un haut degré de compétitivité, condition *sine qua non* de la croissance. Demain, il faudra renouer avec cet impératif industriel, réparer vos erreurs, reconstruire ce que vous aurez démantelé, par exemple un ministère de l'industrie capable d'assurer la coordination des acteurs majeurs de la vie industrielle ; il faudra renouer avec une politique d'achat publique que vous désarmez avec la remise en cause de l'U.G.A.P., avec une politique sélective d'aide à l'industrie aussi efficace que possible.

Mais il faudra également réaffirmer la nécessité de planifier le redressement industriel. Le seul moyen d'éviter tant l'utilisation bureaucratique des moyens de l'Etat que sa démission - ce à quoi vous consentez aujourd'hui - consiste à définir clairement et à poursuivre avec persévérance un certain nombre d'objectifs mobilisateurs. J'en citerai cinq : premièrement, enrichir le terrain du développement industriel par un effort de recherche-développement et par la diffusion de l'innovation dans l'industrie ; deuxièmement, renforcer la propension à investir des industriels par la stimulation de l'épargne et une baisse des taux d'intérêt avec, dans certains cas, la relance des prêts bonifiés ; troisièmement, assurer la maîtrise des filières stratégiques avec l'appui de programmes nationaux ou européens ; quatrièmement, automatiser nos industries manufacturières ; cinquièmement enfin, développer les actions favorables au renforcement de la compétence, du dynamisme et de la solidarité des dirigeants des entreprises françaises.

Mes chers collègues, on s'engage aujourd'hui dans une tout autre voie. Avec la suppression du commissariat au Plan, avec le démantèlement des instruments de politique industrielle, vous vous refusez les moyens d'une concertation, d'une mobilisation et d'une stratégie offensive. Vous adoptez, messieurs de la majorité, l'attitude de ceux qui, avant guerre, refusaient les thèses de colonel de Gaulle sur l'arme blindée.

Le Gouvernement prend la lourde responsabilité d'arrêter l'effort de redressement industriel, de compromettre l'avenir de nos positions exportatrices sur les marchés mondiaux. Je crains qu'il ne soit, demain, sévèrement jugé par les Français (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Chometon.

M. Georges Chometon. Ainsi que l'ont souligné successivement M. le ministre de l'industrie et MM. les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges, 1987 sera une année de rupture pour le budget du ministère de l'industrie. Après des années d'interventionnisme de l'Etat dans le domaine industriel, on assistera pour la première fois à un renversement de tendance.

M. Paul Chomat. Giscard ne l'avait pas fait !

M. Georges Chometon. En considérant plus spécifiquement les entreprises, il est difficile d'effectuer un bilan chiffré de réduction des aides et d'apprécier qualitativement les effets d'une politique de recherche plus économe.

Toutefois, on ne peut sous-estimer l'effort de redéploiement des interventions, redéploiement qui respecte la logique et les contraintes libérales, même si le problème posé par le niveau des taux réels des emprunts et la faiblesse des investissements n'est pas entièrement pris en compte.

Avec 10 p. 100 de contraction de ses moyens financiers globaux, dont une diminution de 11 p. 100 des crédits d'intervention économique, le budget du ministère de l'industrie marque une volonté politique évidente. Puissent les résultats attendus être à la mesure de nos espérances !

J'ai toujours été réservé, pour ma part, quant à l'efficacité des aides publiques directes, dont les retombées ont pénalisé plus que conforté les petites et moyennes entreprises. Or chacun sait que ce sont ces petites et moyennes entreprises qui créeront demain les emplois dont notre pays a besoin.

Moins de concours permanents de l'Etat aux grands groupes nationaux et aux secteurs en difficulté, réorientation des aides vers les régions et les P.M.E., voilà une démarche courageuse dont nous ne pouvons qu'approuver la mise en œuvre telle qu'elle apparaît dans les documents budgétaires.

Le tissu industriel français s'est fortement détérioré depuis plusieurs années, ce qui explique que, dans de nombreux domaines, il soit dans l'impossibilité de répondre à la demande de nos compatriotes comme à celle de nos partenaires commerciaux situés hors de France.

Vous avez compris, monsieur le ministre, que plus que par l'octroi de concours divers distribués par l'Etat-providence, c'est par un meilleur environnement fiscal, par des financements bancaires adaptés, par l'allègement des charges sociales que l'on obtiendra le développement d'unités industrielles modernes et performantes. Avec l'ensemble du Gouvernement, vous souhaitez tourner le dos aux mesures administratives sclérosantes qui, par les contraintes qu'elles impliquent, enlèvent toute responsabilité et toute liberté de gestion aux entrepreneurs. En agissant ainsi, vous allez dans la bonne direction. Dans votre budget, j'ai constaté que des crédits significatifs étaient destinés, cette année encore, aux pôles de conversion. Un bilan des résultats obtenus à ce jour dans ces zones où beaucoup d'argent public a été dépensé - sans, me semble-t-il, hélas ! d'effets notables puisque l'activité a continué à régresser et le chômage à s'étendre - a-t-il été dressé ?

Je sais que la revendication concentrée a plus d'impact que le malheur diffus, mais les chômeurs épars de l'Auvergne et d'autre lieux s'étonnent, et parfois s'irritent, de la sollicitude toute particulière que l'on semble prioritairement porter à certains salariés de grandes entreprises en déperdition.

Comment faire comprendre que le chômage, pour certaines familles, se traduise par le seul versement des allocations des Assédies et, pour d'autres, par l'octroi de plusieurs millions de centimes ?

Monsieur le ministre, avec les crédits dont vous disposez en 1987, vous ne pourrez pas lancer une grande politique industrielle générée par l'Etat. Il est bien évident que vous n'en aurez pas les moyens. Mais vous pourrez agir en étant celui qui responsabilise les chefs d'entreprise, qui assure leur défense au niveau gouvernemental, qui, avec l'outil administratif restructuré dont il disposera, pourra à la fois conseiller sur le terrain et préparer avec les ministres des finances et des affaires sociales la poursuite d'une politique visant à réduire les charges.

Il faut notamment procéder à une refonte de la taxe professionnelle, dont l'allègement des bases en 1987 ne fera que stabiliser un impôt qui pénalise l'embauche et l'investissement.

Il convient également d'amorcer une réduction des charges sociales.

Au cours de la présente année, l'activité industrielle a profité d'une embellie. Le secteur automobile lui-même a connu une reprise certaine.

Cette embellie économique s'est traduite par une amélioration de la situation financière des entreprises, qui avaient, en 1974 et en 1981, supporté en première ligne et presque seules le poids des chocs pétroliers, puis la récession internationale.

Mais un long chemin reste à parcourir pour que nos entreprises retrouvent leur place sur les marchés internationaux, pour que l'investissement productif, qui a crû au cours des premiers mois de l'année 1986, se développe et rattrape le retard accumulé au fil des ans.

Si les industriels ont la volonté d'investir, cette reprise des investissements a malheureusement ses limites en raison de l'endettement de leurs entreprises, qui continuent à souffrir de difficultés financières entravant leur développement, à cause notamment de la charge des emprunts contractés à des taux élevés lors de la période de forte inflation, d'un manque évident de fonds propres et de l'insuffisance persistante de la rentabilité des capitaux investis au regard des taux réels d'intérêt.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que j'ai, avec plusieurs de mes collègues, déposé une proposition de loi visant à remédier, au moins partiellement, à cette cause de faiblesse des entreprises.

Dans un contexte économique aux perspectives médiocres et même si le Gouvernement refuse pour l'instant d'instaurer des mesures incitatives, qui seraient, selon lui, trop coûteuses

pour les finances publiques et dangereuses pour la balance commerciale, je suis intimement convaincu qu'il ne faut pas abandonner l'idée d'une aide fiscale à l'investissement...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Chometon.

M. Louis Mexandeau. Il ne dit rien d'intéressant. Alors, autant qu'il s'arrête !

M. Georges Chometon. ... avec, au choix, l'amélioration du crédit de l'impôt, le *carry back* et - pourquoi pas ? - un amortissement accéléré ou même libre pour les matériels de production.

Monsieur le ministre, vous n'aurez pas, en 1987, la possibilité de semer à tous vents, mais cela n'est sans doute pas l'essentiel. Soyez le défenseur d'une économie libérée, mais soyez aussi l'ardent défenseur d'entreprises confrontées aux difficultés du commerce international. Soyez l'ardent défenseur d'entreprises tournées vers des activités porteuses d'avenir, dans les secteurs de l'électronique, de la machine-outil, de la robotique et des grands contrats. S'il en est ainsi, nous serons, pour notre part, à vos côtés et nous le montrerons en votant le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Louis Mexandeau. Langue de bois !

M. le président. Je vous invite, mes chers collègues, à respecter votre temps de parole.

La parole est à M. Martin Malvy, pour cinq minutes.

M. Martin Malvy. Monsieur le ministre; au-delà de ce budget, nombreuses sont les questions que se posent aujourd'hui ceux qui s'intéressent à l'énergie.

En fait, et à des nuances près, un consensus s'était établi au fil des ans sur l'essentiel, ce qui était souhaitable pour une politique qui se développe dans le moyen et le long terme et qui ne doit pas être soumise outre mesure aux aléas de la politique.

Vous nous dites aujourd'hui : « On change, parce que le marché mondial de l'énergie a changé. » Cela signifie-t-il, monsieur le ministre, que vous allez abandonner, par exemple, la loi de 1928 ? Mais, alors, que ferait la France en cas de crise ? Elle n'est dans la situation ni de l'Angleterre ni de l'Allemagne.

Cela explique-t-il la réduction tous azimuts de l'effort de maîtrise de l'énergie, puisque votre collègue du logement renonce, lui aussi ?

Vous ne faites là que revenir à ce qu'était l'approche de ce dossier entre 1973 et 1981. Vous divisez l'effort par deux, au moment même où tous nos partenaires européens continuent à développer le leur.

Vous connaissez, monsieur le ministre, le constat fait à Cannes il y a quelques jours : la France est le seul pays d'Europe qui se désengage dans ce domaine.

Cela me paraît grave.

Pouvez-vous affirmer ici que le marché pétrolier ne se retournera pas dans les années qui viennent ?

M. René Drouin. Eh oui !

M. Martin Malvy. Pouvez-vous nous dire si le départ avant-hier du cheik Yamani aura ou non des conséquences sur la politique de l'Arabie Saoudite et donc de l'O.P.E.P. ? Et quelles conséquences ? Pouvez-vous garantir que la situation dans le Golfe ne sera pas telle, un jour, qu'une nouvelle crise surgira ?

Déduire de la situation actuelle que les années qui viennent seront coulées sur le même modèle est un pari que chacun est en droit de prendre. A titre individuel, en tant que citoyen, en tant qu'expert, mais pas, monsieur le ministre, lorsqu'on est en charge des affaires de la nation !

De 1984 à février 1985, notre taux d'indépendance énergétique était passé progressivement de 35,5 à 44 p. 100.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie. Grâce au programme nucléaire !

M. Martin Malvy. Depuis sept mois, il stagne en dessous de 43,5 p. 100. C'est au nom du libéralisme aussi, monsieur le ministre, que vous réduisez l'aide à Charbonnages de France. Mais soyez précis et allez jusqu'au bout de votre discours : ou bien le déficit s'accroîtra, et ce d'autant plus que le prix du pétrole tire à la baisse celui du charbon ; ou bien

les fermetures de puits seront accélérées. Mais vous devez vous expliquer devant les parlementaires, auxquels vous demandez aujourd'hui de voter votre budget.

C'est curieusement sans doute aussi au nom du libéralisme que vous taxez E.D.F. de 150 millions de francs pour renflouer le budget du C.E.A., ou que, à la conférence mondiale de l'énergie, vous prenez à témoin les interlocuteurs étrangers des différends que vous estimez avoir avec l'établissement.

M. André Billardon. Bravo !

M. Martin Malvy. Monsieur le ministre, la représentation nationale doit savoir quelles sont vos intentions à l'égard d'Electricité de France.

Des rumeurs circulent selon lesquelles vous réfléchiriez à la possibilité de mettre fin au monopole de la distribution et du transport, et ce sous le prétexte d'une nécessaire concurrence. Or il est inexact de dire, monsieur le ministre, que les industriels français paient leur courant plus cher que leurs voisins allemands.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. C'est pourtant vrai !

M. Martin Malvy. Les industriels allemands chercheraient-ils depuis des années la possibilité d'être approvisionnés par E.D.F. si le courant était moins cher chez eux ?

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Il est effectivement moins cher chez eux !

M. Martin Malvy. Autant il est souhaitable que l'appareil français de production serve au mieux l'économie française, à partir de gains de productivité notamment - c'était l'objet du contrat de Plan de 1984 -, autant il serait dangereux de mettre à profit l'existence d'installations amorties pour desservir certains à bas prix, en reportant sur les autres, notamment sur les consommateurs, le coût d'investissements récents ou à venir.

Un mot sur le nucléaire avant de conclure.

Vous constatez aujourd'hui que le parc sera supérieur aux besoins à la fin de cette décennie. Et vous semblez, monsieur le ministre, revendiquer la paternité d'une bonne gestion qui consiste à réduire l'engagement des tranches nouvelles. Monsieur le ministre, ne découvrez pas ce qui est. Voici deux exercices que cet engagement a été ramené à une tranche, une tranche et demie par an, par vos prédécesseurs.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. C'est bien !

M. Martin Malvy. Cela n'a pas été facile à faire accepter par certains, y compris, monsieur Weisenhorn, par le rapporteur que vous êtes aujourd'hui.

Ce dépassement de besoins traduit, à l'évidence, la difficulté de la programmation dans un domaine où s'écoulent entre la décision et la concrétisation près de dix années.

Cela me ramène d'ailleurs, monsieur le ministre, au constat de la nécessaire prudence auquel je faisais allusion quant au marché pétrolier.

Monsieur le ministre, Tchernobyl a créé autour du nucléaire une réflexion nouvelle. Même en France, l'approche de l'opinion a évolué. Vous nous dites que vous majorez les crédits du conseil de sûreté. C'est bien. Mais le problème n'est pas là. Il est essentiellement dans la conviction que l'opinion doit avoir qu'il ne lui est rien dissimulé, ni de la vie de nos centrales, ni de ce qui peut survenir à l'extérieur. Dans un pays où 75 p. 100 de l'électricité sera nucléaire très bientôt, il y a là une exigence dont le non-respect est coupable et dangereux.

La majorité précédente a créé dans cette perspective des commissions locales d'information autour de chaque site. Vous, vous avez organisé le silence sur Tchernobyl. Et ce n'est pas acceptable. Vous étiez d'autant moins autorisé à le faire que vous disposiez de l'ensemble des directives concernant la conduite à tenir, notamment en matière d'information, dispositif revu et signé par le Premier ministre dans la première quinzaine de février 1986.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Il ne faut pas confondre Tchernobyl et le programme français !

M. Martin Malvy. J'avais personnellement présidé en tout début d'année, avec le professeur Néel, un conseil de sûreté, réuni à la demande du Gouvernement sur le seul problème de l'information.

Monsieur le ministre, le meilleur service que vous puissiez rendre au nucléaire et à l'industrie nucléaire française aujourd'hui, c'est la transparence.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Malvy.

M. Martin Malvy. Je conclus, monsieur le président.

Le secteur de l'énergie est lourd. Il convient de veiller à ce qu'il s'adapte aux exigences d'une société en évolution. Personne ne songerait à nier cette évidence.

Les prix des produits pétroliers étaient administrés depuis un demi-siècle. Ils ont été libérés en 1985 par ceux auxquels vous ne cessez de reprocher leur « trop d'Etat ». La règle du 80/20 a été suspendue en 1985 à titre d'expérience.

M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je ne critique pas cette décision !

M. Martin Malvy. Mais, parce qu'il réagit avec le recul du temps, prenez garde, monsieur le ministre, que le libéralisme n'ait vécu quand les choix qui s'en inspirent aujourd'hui produiront leur effet ! Ce serait lourd de conséquences, si, alors, l'environnement n'était plus à la détente comme aujourd'hui. Or, comment pouvez-vous exclure les tensions et les crises, les accidents de parcours et les retournements de situation ? Imaginer l'histoire pour qu'elle puisse justifier une idéologie est une démarche que nous nous refuserons toujours à suivre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Bleuler.

M. Pierre Bleuler. Monsieur le ministre, vous venez d'annoncer la création des premières zones d'entreprises, dont les principales caractéristiques résident dans le remplacement des subventions directes aux entreprises par une exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant dix ans et une simplification des procédures administratives.

Un tel dispositif étant envisagé pour des zones particulièrement sensibles, où la situation de l'emploi est exceptionnellement grave, je comprends que vous donniez priorité aux trois sites de Dunkerque, Aubagne-La Ciotat et Toulon-La Seyne, qui souffrent du dépôt de bilan des Chantiers navals du Nord et de la Méditerranée.

Toutefois, vous n'êtes pas sans connaître la situation critique de nombreux sites industriels, intervenus en cause par les restructurations industrielles intervenues ces dernières années.

A cet égard, je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur la dégradation rapide du tissu industriel du département des Hautes-Pyrénées, dégradation qui s'exprime malheureusement dans un taux de chômage de 12,6 p. 100, le plus élevé de la région Midi-Pyrénées et supérieur à la moyenne nationale.

Troisième pôle industriel du Sud-Ouest après Bordeaux et Toulouse, ce département se caractérise par l'importance d'implantations opérées depuis la première guerre mondiale par de grands groupes nationaux pour des raisons stratégiques mais aussi économiques, liées au développement des ressources hydro-électriques.

Ces implantations, réparties en plusieurs bassins d'emploi ont permis un développement économique équilibré de notre département, même s'il faut regretter la faiblesse structurelle du réseau de P.M.I., placé en situation de sous-traitance.

Il se trouve que ces entreprises, qui ont longtemps contribué à la prospérité du département, se trouvent aujourd'hui à l'origine d'un grave déséquilibre du marché de l'emploi. En effet, leurs effectifs, qui représentaient près de 80 p. 100 de l'emploi industriel hors bâtiment et travaux publics, sont passés en dix ans de 12 855 à 8 687, soit une perte de plus de 30 p. 100, alors que les fermetures envisagées à court et moyen termes impliquent la suppression de 1 400 emplois supplémentaires.

Parallèlement, cet affaiblissement de notre activité industrielle de base se répercute sur nos P.M.I., ainsi qu'il ressort du nombre élevé des mises en liquidation ou en redressement judiciaire intervenues ces dernières années.

Il touche aussi notre agriculture, car nombreux sont les agriculteurs qui assurent la survie de leur exploitation grâce à la pluriactivité que leur permet l'environnement industriel.

Cette situation préoccupante, apparue autour des années quatre-vingt, s'est considérablement aggravée depuis.

N'est-il pas paradoxal de constater que, alors que se mettaient en place les lois de décentralisation, la nationalisation de nos grands groupes industriels, amenant une concentration

excessive des pouvoirs de décision, a contribué à accentuer le déclin industriel de nos régions, enlevant aux forces politiques et socioprofessionnelles locales une part de leur possibilité d'intervention ?

Sans mesures spécifiques, il est à craindre que les perspectives d'emploi pour une partie importante de la population active du département, et notamment des jeunes, soient dans les années à venir de plus en plus lourdement affectées par le chômage.

Si le bassin d'emploi de Tarbes a été le premier touché par la fermeture de l'usine Ceraver installée à Bordères et par le transfert hors du département des installations d'Hugues-Tool, d'autres sites sont aujourd'hui en crise : Bagnères-de-Bigorre, avec les établissements Soulé ; Lannemezan, avec les usines Atochem et Alupechiney ; Pierrefitte, avec l'usine Cofaz ; pour ne citer que les principaux.

Ce constat est d'autant plus grave que ce département - situé au cœur des Pyrénées et, jusqu'à ces derniers mois, au fond de l'Europe, souffre de l'éloignement des centres d'activités et d'échanges du Marché commun et attend avec impatience que l'achèvement de la voie express Tarbes-Toulouse assure enfin son nécessaire désenclavement.

En 1984, face aux difficultés grandissantes, le département des Hautes-Pyrénées était classé en « pseudo » pôle de conversion. Ce régime de consolation ne devait rien lui apporter.

Ce sont des solutions d'une autre nature que je réclame aujourd'hui de vous, monsieur le ministre, en souhaitant que, compte tenu des difficultés économiques qui lui sont spécifiques, les Hautes-Pyrénées puissent bénéficier des dispositifs d'intervention que vous venez de mettre au point. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. René Drouin.

M. René Drouin. Mon intervention sera consacrée, monsieur le ministre, à la situation de la sidérurgie, à l'aspect industriel bien entendu, mais également aux problèmes sociaux qui y sont liés, et enfin aux questions de réindustrialisation des bassins sidérurgiques.

La récente opération de restructuration du capital d'Usinor et de Sacilor, qui n'a pas apporté le moindre centime d'argent frais aux sociétés sidérurgiques - je tiens à le rappeler - vous a permis de justifier la scandaleuse spoliation des petits actionnaires par la prétendue « politique désastreuse qu'avait conduite le précédent gouvernement ».

M. Jean Kiffer. C'est vrai !

M. René Drouin. Or, et vous le savez bien, le gouvernement socialiste a entamé le redressement des entreprises sidérurgiques.

M. Jean Kiffer. Ce n'est pas vrai ! Il a creusé le trou, au contraire !

M. René Drouin. Leur déficit a diminué de moitié une première fois en 1984 - de 16 à 8 millions de francs, si vous avez bonne mémoire - et une nouvelle fois de moitié au cours de l'exercice 1985.

M. Jean Kiffer. C'est le gouvernement socialiste qui a creusé le trou !

M. René Drouin. En 1986, le redressement se poursuit et, globalement, les résultats d'exploitation sont désormais proches de l'équilibre, voire légèrement positifs pour certaines entreprises. Seuls l'énorme endettement et les lourds frais financiers empêcheront cette année encore que les comptes soient équilibrés.

Ce redressement est d'autant plus remarquable que, structurellement, les conditions sont restées défavorables : montée en puissance des sidérurgies des nouveaux pays industriels, accroissement de la concurrence des nouveaux matériaux, fermeture partielle du marché américain, croissance insuffisante de l'activité en France.

Ce redressement demeure, bien entendu, fragile et la sidérurgie française est encore très vulnérable. C'est pourquoi l'immobilisme et l'absence totale de décisions - laquelle se prolonge depuis dix mois - risquent de le remettre en cause. L'exemple le plus frappant est constitué par le projet d'investissement du laminoir Couronnes et Barres sur le site de Gandrange - Rombas prévu en 1986 et suspendu depuis des mois.

L'intégration ou non de Saarthal-Voelklingen dans le groupe Sacilor n'est toujours pas arrêtée. Cette décision est pourtant d'une importance capitale, puisque d'elle dépendra l'accès ou non au marché allemand ainsi que l'avenir de l'aciérie de Gandrange et son éventuelle réorientation vers les produits lourds.

En réalité, ces interrogations soulignent l'absence totale de concertation avec toutes les parties intéressées par l'avenir de la sidérurgie, à commencer par les organisations syndicales. Le rapport Gandois, remis au mois de juin dernier à M. Chirac, n'a fait l'objet d'aucune divulgation. Qu'avez-vous à cacher en n'en faisant pas état ?

M. Jean Kiffer. Votre désastre !

M. René Drouin. Le nouveau P.-D.G. des deux groupes, M. Francis Mer, et l'équipe qu'il a mise en place sont au travail depuis plusieurs mois.

M. Louis Mexandeau. Que contient donc le rapport Gandois ? Nous voulons le savoir.

M. René Drouin. Remarque judicieuse, monsieur Mexandeau ! Nous voulons, en effet, savoir ce que le rapport Gandois contient et tout ce qu'il contient !

Le ministère a disposé de tout l'été pour tirer les conclusions de ce rapport. On peut, par conséquent, préjuger que le dossier est désormais ficelé et se montrer particulièrement inquiet du silence absolu que vous maintenez sur ce chapitre.

M. Jean Kiffer. Et le plan Mauroy ?

M. Louis Mexandeau. Il a été rendu public !

M. René Drouin. N'êtes-vous pas en train de mettre discrètement en place votre stratégie et de procéder, touche par touche, à un certain nombre de choix ? La mise en œuvre par exemples des congés formation conversion supplémentaires à Longwy ne prépare-t-elle pas l'arrêt de la phase liquide ?

L'absence de décision concernant la réalisation du train monovaine à Gandrange ne préfigure-t-elle pas une remise en cause des efforts accomplis par la direction et les travailleurs d'Unimetal pour assurer la viabilité de l'aciérie de Gandrange ?

M. Jean Kiffer. Vous avez vidé les caisses ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. René Drouin. Le silence absolu, l'absence de concertation, la suspension de toute décision d'investissement depuis dix mois ne peuvent traduire, au choix, qu'une indécision extrêmement dommageable quand la concurrence, notamment allemande, n'attend pas ou bien qu'un ensemble de décisions dont on voudrait à tout prix éviter qu'elles apparaissent sous la forme d'un plan global.

C'est ce que l'on peut redouter, surtout si l'on se souvient que M. Gandois, interrogé aussitôt après qu'il eut remis son rapport, a indiqué qu'il fallait envisager 25 000 suppressions d'emplois supplémentaires. Voilà qui pose le problème de la sidérurgie dans ses aspects sociaux.

Le plan social d'Unimetal s'achève à la fin de cette année et ceux d'Ascométal et de Sollac prendront fin un an plus tard, monsieur le ministre. La C.G.P.S. - convention générale de protection sociale - atteindra son terme en mars 1988. Cet outil, en dépit des critiques légitimes qu'il a suscitées, demeure sans doute le plus remarquable en France - et probablement en Europe - en matière d'accompagnement social d'une restructuration industrielle.

M. Jean Kiffer. Ce n'est pas vous qui l'avez fait !

M. René Drouin. La gauche a su montrer la voie d'avenir à suivre en mettant l'accent sur la formation, à l'heure où chacun s'accorde à dire que les travailleurs seront désormais amenés à exercer plusieurs métiers, parfois très différents, au cours de leur carrière.

Vous avez choisi, monsieur le ministre, une conception radicalement opposée pour traiter le problème des chantiers navals en recourant au système de la capitalisation au lieu de mettre en place des C.G.P.S. Malgré le montant relativement élevé de l'indemnité de congédiement, cette solution s'avérera moins onéreuse que les congés de formation de la sidérurgie dont on sait qu'ils représentent 270 000 francs par salarié. Les salariés de la Normed, qu'ils gèrent imprudemment ou sagement leur petit capital, sont livrés à eux-mêmes sans plan de formation. Et qui s'apptioiera sur leur sort, alors même que

vous les faites apparaître comme privilégiés par rapport à des salariés d'autres secteurs ? Je viens de l'entendre de la bouche d'un précédent orateur.

La capitalisation, aussi spectaculaire qu'elle puisse paraître, monsieur le ministre, ne fait qu'anesthésier les douloureux problèmes de conversion des travailleurs. Votre formule de capitalisation se désintéresse de leur avenir.

De la même façon, l'inquiétude ne peut qu'être très vive en ce qui concerne la réindustrialisation des régions où de grandes industries traditionnelles sont en repli.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. René Drouin. Je conclus, monsieur le président.

M. Mer, nouveau P.-D.G. des groupes Sacilor et Usinor, déclare, suivant en cela votre philosophie, qu'il entend se dégager des problèmes de réindustrialisation. Pourtant, des outils excellents existent dans les sociétés de conversion comme Solodev, Sodilor, Sodinor, Sodiscentre et autres.

M. Jean Kiffer. C'est en failite !

M. René Drouin. N'est-ce pas d'ailleurs Solodev, filiale de Sacilor, qui a su prendre des risques comme, par exemple, celui de soutenir seule le projet de parc d'attractions « Le nouveau monde des Schtroumpfs » ?

Ce ne sont ni les banques ni les sociétés de développement régional - et je parle ici par expérience - qui, dans les régions en difficulté, prendront le moindre risque dans une création d'entreprise. Elles préfèrent jouer, la plupart du temps, sur des coups assurés d'avance dans les grandes métropoles de Metz ou Nancy que de soutenir la diversification industrielle qui s'opère courageusement sur le tas dans les bassins sidérurgiques.

Comptez-vous, monsieur le ministre, pérenniser les actions de Sodilor de Sodinor ou de Solodev - laquelle a réussi, pour sa part, à créer 2 600 emplois depuis sa création - après le 31 décembre 1986 ? Pour l'heure, chacun est dans l'expectative sur l'avenir que le Gouvernement leur réserve. Que prévoit la lettre-cadre du Premier ministre sur ce chapitre ?

M. le président. Monsieur Drouin, je vous demande instamment de conclure !

M. René Drouin. D'une façon plus générale, mon inquiétude est encore plus vive sur le devenir de cette région en convalescence et sur le sort de la contribution exceptionnelle qui prend fin au 31 décembre 1986, contribution qui a permis la création de 7 934 emplois à la fin du mois de mars 1986.

Enfin, comment expliquez-vous, monsieur le ministre, le fait que, d'un côté, la Communauté économique européenne intervient pour encourager la réindustrialisation des bassins sidérurgiques et pour soutenir les plans sociaux et que, d'un autre côté, l'Etat français se dégage du financement des opérations de diversification industrielle ?

N'est-ce pas la preuve que ce problème de la réindustrialisation d'une région comme la Lorraine, ou le Valenciennois ne peut trouver sa solution dans une politique d'inspiration libérale mais dans une politique volontariste telle que celle qui a été engagée en 1984 et qu'il serait intéressant de poursuivre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour dix minutes.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'on veut bien faire exception de quelques brillantes réussites ponctuelles, l'état actuel de notre appareil industriel est, dans l'ensemble, pour le moins préoccupant. C'est ainsi que, en 1985, le chiffre des exportations industrielles de la France n'atteignait pas la moitié de celui de l'Allemagne fédérale. En outre, convient-il de souligner que notre situation, toute relative, dans ce même domaine s'est dégradée de 18 p. 100 de 1979 à 1985, puisque le chiffre de nos exportations industrielles a baissé de 18 p. 100 en valeur pendant cette période, alors que ceux des économies les plus dynamiques progressaient : de 6 p. 100 pour les Etats-Unis et - phénomène hélas ! bien connu - de près de 50 p. 100 pour le Japon.

Le sens déplorable de cette évolution est d'ailleurs recoupé par toutes les autres données statistiques : alors que pendant quelques années, le taux de couverture de nos importations industrielles par nos exportations avait tendance à s'améliorer, c'est malheureusement l'inverse qui se produit depuis deux ans.

M. le rapporteur de la commission des finances le souligne : « Exception faite de la seule construction aéronautique, toute les grandes branches industrielles sont en recul et témoignent d'une insuffisante compétitivité de l'industrie française par rapport à ses concurrentes. »

Encore s'agit-il d'activités largement aidées par les deniers des contribuables puisque, selon le rapporteur, le total des aides générales et sectorielles a été de 77,7 milliards en 1984, de 88,5 milliards en 1985, et de 90,8 milliards en 1986.

Mais le rapporteur spécial souligne à juste titre, monsieur le ministre, que vous avez entrepris d'inverser ce mouvement puisque les aides prévues dans le projet de budget pour 1987 diminueront de 14 p. 100 par rapport à 1986 pour ne plus représenter, si l'on peut dire, que la bagatelle de 77,8 milliards de francs.

La situation de l'industrie française est donc mauvaise, surtout si on fait la comparaison avec celles de ses plus grands, de ses plus dynamiques concurrents. Cela ne peut plus durer. En effet, nous ne pouvons pas compter indéfiniment sur le cadeau exceptionnel de 80 milliards de francs dû à la diminution exceptionnelle de notre facture énergétique. Nous ne pouvons pas non plus compter sur les exportations agricoles dans la mesure où, chacun le sait, leur prix est très inférieur au prix de revient, donc qu'elles impliquent, elles aussi, une intervention coûteuse des contribuables. Dans ces conditions, la France doit redevenir une nation industrielle. La question est de savoir comment y parvenir.

Il ne faut pas, comme l'ont fait trop souvent vos prédécesseurs, mettre en place ce qu'on appelle « une politique industrielle ». Pour ma part, je me méfie de ces politiques industrielles car j'ai l'impression que, le plus souvent, elles recouvrent des préoccupations autres qu'industrielles. Elles ont notamment des préoccupations politiques, régionales, pour ne pas dire régionalistes, ou, disons-le, électoralistes !

M. Louis Mexandeau. C'est votre appréciation personnelle !

M. Gilbert Gantier. Monsieur Mexandeau, si vous souhaitez m'interrompre, c'est bien volontiers que je vous cède la parole !

M. le président. Monsieur Gantier, M. Mexandeau n'a pas demandé à vous interrompre. D'ailleurs, il serait souhaitable qu'il garde ses réflexions pour lui lors des interventions des orateurs.

Veuillez poursuivre, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. La France n'a pas besoin d'une politique industrielle du type de celle que M. Mexandeau et ses amis préconisent. Ce dont la France a besoin, c'est d'une politique pour l'industrie.

Une politique favorable à l'industrie suppose que soient progressivement supprimées les aides à l'industrie, au patronat, ou à je ne sais trop qui ou quoi. Nous n'avons jamais rien demandé de ce genre. Ces aides ne sont nécessaires que pour des programmes tout à fait particuliers comme ceux de la construction aéronautique et aérospatiale ou pour des activités qui s'apparentent à la recherche et à ses applications immédiates. En dehors de ces domaines, l'Etat ne doit pas consacrer des sommes importantes pour aider l'industrie. Votre budget, monsieur le ministre, traduit cette évolution.

Mais pour que le désengagement de l'Etat soit sain et acceptable, il faut parallèlement supprimer les charges que supporte indûment l'industrie. On peut bien mener une politique qui compense des charges artificielles par des aides tout aussi artificielles ? Voilà la politique industrielle que je récuse. Ces charges sont pour nos entreprises autant de handicaps par rapport à leurs concurrents étrangers.

Je n'évoquerai que pour mémoire, car le problème est considérable, les charges sociales qui ruinent l'égalité des chances de nos entreprises dans la compétition internationale. Je compte sur vous, monsieur le ministre, et sur vos collègues du Gouvernement pour aborder ce vaste problème.

Mais, puisque nous sommes dans une discussion budgétaire, je soulignerai surtout les nombreuses charges fiscales qui pèsent sur les entreprises. Certaines sont en voie de disparition grâce à l'action du Gouvernement.

M. Louis Mexandeau. Et voilà !

M. Gilbert Gantier. Je pourrais citer la taxe anormale sur les frais généraux,...

M. René Drouin. Et sur les voitures de sport ?

M. Gilbert Gantier. ...la taxe anormale sur le fioul lourd...

M. Louis Mexandeau. Voilà la vraie raison de l'intervention de M. Gantier !

M. Gilbert Gantier. ...la taxe anormale sur le gaz industriel ; la non-déductibilité anormale de la taxe sur la valeur ajoutée sur le gazole, qui grève le transport routier ; le versement-transport dans la région parisienne.

Ce matin, au conseil d'administration de la R.A.T.P., j'entendais un de nos collègues communistes proposer de pallier le manque d'argent par une augmentation du versement-transport. Et on s'étonnera ensuite que nos entreprises ne soient pas compétitives !

Citons encore la non-déductibilité de la provision pour congés payés dont on sait qu'elle pèse actuellement 33 milliards de francs sur la production française.

Citons enfin le prélèvement de plus d'un milliard de francs sur les industries de la recherche pétrolière, prélèvement qui se justifie d'autant moins...

M. Louis Mexandeau. Voilà, on y est !

M. Gilbert Gantier. Que nous soyons dépendants de l'étranger, monsieur Mexandeau, cela vous est indifférent !

M. René Drouin. Le budget de la recherche a diminué de 30 p. 100 !

M. Gilbert Gantier. Ce prélèvement sur les industries de la recherche pétrolière se justifie d'autant moins, disais-je, à l'heure où le prix du baril de pétrole est extrêmement bas. Les entreprises de recherche pétrolière ont déjà des difficultés à survivre à cause de ce prix du baril. Si on leur impose une surcharge de plus d'un milliard, on ne s'étonnera pas que, dans quelques années, en cas de retournement de la conjoncture, elles ne soient pas armées pour battre leurs concurrents étrangers.

Pour illustrer mon propos sur la fiscalité, je prendrai l'exemple de l'industrie automobile. Celle-ci supporte en France une T.V.A. à 33,33 p. 100 alors qu'elle n'est que de 14 p. 100 qu'en Allemagne. De même, la taxe sur les assurances automobiles, qui a été augmentée par les amis de M. Mexandeau, représente à elle seule un tiers du prix de l'assurance. Quant à la taxe sur les carburants, elle constitue les trois quarts du prix du supercarburant. Comment voulez-vous que l'industrie automobile française soit aussi compétitive que l'industrie allemande ? Comment voulez-vous qu'elle se consacre à la fabrication de voitures de haut de gamme dont chacun sait qu'elles sont d'un rapport plus intéressant que les petites voitures ? Voilà encore une faiblesse qu'il faut dénoncer.

A côté de ces anomalies relatives aux charges sociales, de ces anomalies de type fiscal, il y en a d'autres qui ressortissent plutôt à ce que j'appellerai l'environnement des entreprises industrielles françaises. Selon moi, il devrait être possible, avec l'aide des banques et des assurances, c'est-à-dire sans faire appel à des crédits budgétaires, de faciliter le fonctionnement de l'industrie française, et je vais vous en donner un exemple.

Au cours de l'examen de la première partie de la loi de finances, nous avons eu une discussion sur le thème : faut-il aider ou non l'investissement ? Sans vouloir revenir sur cette discussion, je pense qu'on peut poser le problème autrement. Actuellement, lorsqu'une entreprise procède à un investissement, achète une machine, elle peut trouver un crédit bancaire représentant 50 ou 60 p. 100 de cet investissement. Mais s'il s'agit d'un investissement « immatériel » - par exemple un investissement dans la publicité, dans l'achat d'un logiciel, ou permettant une expansion à l'étranger - il est très difficile à cette même entreprise de trouver auprès du secteur bancaire le soutien financier dont elle a besoin. Il y a donc quelque chose à faire dans ce domaine. Cela ne coûterait rien au budget et permettrait à nos entreprises de se développer, notamment à l'étranger.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il est absolument vital que notre industrie se redresse, que la France devienne une nation industrielle. N'aidez pas les entreprises artificiellement, mais ne les chaussez pas non plus de semelles de plomb les empêchant de fonctionner. C'est ainsi que l'industrie française pourra enfin se développer. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Michel Hervé.

M. Michel Hervé. De votre propre aveu, monsieur le ministre, le budget de l'industrie passe de 47,5 milliards de francs - montant 1987 évalué sur la base de la politique antérieure - à 35,3 milliards de francs.

Ainsi, de manière délibérée, vous amputez ce budget de 25 p. 100. Je vous suis donc tout à fait lorsque vous dites qu'il s'agit d'un budget de rupture.

Il va satisfaire vos amis les plus extrémistes, mais il ne peut en aucun cas répondre aux besoins des industriels de notre pays. Ceux qui, comme moi dans cette assemblée, sont confrontés chaque jour à la réalité de la gestion d'une entreprise savent combien les ruptures entraînent des effets pervers et lésent, quelquefois de manière irrémédiable, leur équilibre. Nous vivons dans nos entreprises au quotidien le principe de causalité-boucle et pratiquons par obligation l'analyse systémique.

Pour quelles raisons les lois qui régissent la micro-économie échapperaient-elles à la réalité macro-économique ?

Pour quelles raisons, quand nous ne pouvons évoluer que par inflexions, vous arrosez-vous le droit d'imposer des ruptures ?

M. René Drouin. Très juste !

M. Michel Hervé. Pour le bien des entreprises, dites-vous ! Acceptons l'intention. Mais quelle est, en réalité, votre politique ?

Alléger les charges des entreprises et supprimer, dans le même temps, toute aide à l'investissement. Treize milliards de francs sont ainsi supprimés. La suppression du fonds industriel de modernisation, d'un montant de 500 millions de francs, est, par ailleurs, significative.

Pensez-vous que l'amélioration de la rentabilité à court terme soit vraiment ce que les industriels attendent ?

Regardez cette calculatrice, monsieur le ministre. Il y a cinq ans, il fallait 20 heures de travail humain pour la réaliser. Aujourd'hui, il suffit de 14 minutes. Croyez-vous vraiment qu'un faible pourcentage d'allègement des charges aurait permis à l'entreprise qui la fabrique - malheureusement elle n'est pas française - de conserver sa place parmi les quatre qui, dans le monde, se disputent ce marché ?

J'ose espérer que vous n'avez pas cette naïveté car ce qui a été primordial, dans ce cas, c'est d'abord l'acceptation, par les salariés, de la finalité et de la rentabilité de leur entreprise. En France, c'est sous un gouvernement de gauche que cette réalité a vu le jour, et c'est sous votre gouvernement qu'elle s'effrite, par le fait de mesures fiscales iniques prises en faveur des grandes fortunes et génératrices de tensions sociales.

Ce fut ensuite une politique d'investissements propre à améliorer la méthode, l'organisation et, par voie de conséquence, la qualité des produits mis sur le marché.

Etes-vous sûr qu'un chef d'entreprise, en possession demain d'un sur-profit, va, grâce à votre politique d'allègement des charges, systématiquement l'investir dans son entreprise ?

Ne sera-t-il pas tenté d'en faire profiter immédiatement les consommateurs, afin de maintenir ou d'accroître sa part de marché ? Ou bien de céder aux exigences salariales ? Ou encore de relâcher sa rigueur budgétaire ? Autrement dit de s'orienter vers une rentabilité à court terme, au détriment de l'effort d'investissement qui lui procurerait une rentabilité de son point de vue hypothétique à échéance lointaine ?

Il me semble que le rôle de l'Etat c'est, au contraire, d'abaisser le temps de retour de la rentabilité d'un investissement, en incitant, par des aides judicieuses, les entreprises à aller dans la voie de l'effort. Plus l'entreprise est petite, plus elle est confrontée au court terme, et plus il faut l'aider à dépasser ce cap. En faisant le contraire, vous faites en réalité le mal des entreprises.

M. Louis Mexandeau. Absolument !

M. Michel Hervé. Alors, peut-être votre politique budgétaire prépare-t-elle l'avenir ? Illusion encore !

Le simple exemple de l'A.F.M.E. illustre bien la réalité de vos intentions. Le budget de l'A.F.M.E. est en baisse de 40 p. 100, les crédits de fonctionnement en baisse de 12 p. 100, les fonds de recherche en baisse de 10 p. 100.

En contrepartie, vous parlez de recentrer ses missions.

Sur le conseil aux usagers, mais quelle est l'utilité du conseil si vous ne l'accompagnez plus de mesures concrètes ?

Sur la communication, mais à quoi bon communiquer si vous videz la structure de son sens ?

Sur la recherche et le développement, mais vous allez consacrer 2 francs par habitant là où les Etats-Unis consacrent 8,5 francs, le Japon 8,6 et l'Allemagne 10,90...

M. René Drouin. Ces pays peuvent être des modèles dans certains cas !

M. Michel Hervé. ... pour des actions « dans certains secteurs d'intervention particulièrement intéressants pour les enjeux énergétiques qu'ils présentent ». Mais c'est insuffisant, car l'intérêt des actions dépasse l'enjeu énergétique. Elles ont des effets secondaires sur le traitement des déchets et l'amélioration de la qualité du produit, par exemple.

Il aurait mieux valu préserver l'intérêt économique en conservant les déductions fiscales pour les économies réalisées, ce qui ne vous coûtait rien puisque la T.V.A. sur les travaux les compensait ; préserver l'intérêt stratégique, puisque le regain du prix du pétrole nous impose l'indépendance énergétique ; préserver l'intérêt psychologique, puisque le concept d'économie d'énergie est le meilleur vecteur de l'idée de rigueur que le Gouvernement s'efforce de vendre aux Français ; préserver l'intérêt organisationnel, puisque cette forme déconcentrée, décentralisée, de l'énergie privilégie le micro et le complexe, plus adaptés à l'avenir que la massification.

En conclusion, monsieur le ministre, parce que je n'ai jamais été pour une critique systématique, j'aurais aimé trouver des aspects positifs à votre budget.

J'ai relevé que vous multipliez par deux les crédits alloués au bureau national de métrologie. Mais la manière dont vous parlez de la qualité est si éloignée de la réalité de ce concept dans nos entreprises qu'elle ne pourrait que confirmer le sentiment de dérision que m'inspire ce budget si celui-ci n'était, hélas, l'outil avec lequel il nous faudra forger l'avenir et n'avait une incidence fondamentale sur l'évolution du chômage dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Tous les responsables s'accordent à dire que le charbon est l'énergie de demain, la matière première de l'avenir, et que fermer cette voie serait une monstrueuse erreur.

Cette monstrueuse erreur, monsieur le ministre, vous êtes en train de la commettre. N'ayez crainte, je connais bien la situation des bassins miniers français. Je sais qu'ils n'ont rien à voir avec ceux de l'Extrême-Orient soviétique ou de l'Afrique du Sud. Je sais aussi que, si leur fin se précipite, c'est parce que vos prédécesseurs ont engagé la récession sans discernement, à la fin des années soixante, en privilégiant les hydrocarbures.

Nos bassins normalement exploités, avec des techniciens psychologiquement bien armés, auraient permis sans doute aujourd'hui encore une production nationale de 20 millions de tonnes.

Mais ne revenons pas sur ce passé. Seules ses dramatiques conséquences m'intéressent.

Dans le budget de 1987, lequel va à l'encontre des engagements des gouvernements Fabius et Mauroy qui, je le rappelle, n'ont jamais porté à pareil niveau, quoi qu'en disent certains, la subvention d'équilibre de Charbonnages de France, vous ne réactualisez pas cette subvention du taux d'une inflation qui semble, hélas pour notre pays, s'emballer à nouveau, mais, pire encore, vous la réduisez de 7 milliards de centimes. Vous pourriez me rétorquer que cela ne représente plus que 1 p. 100 de la subvention. Justement, parlons-en ! La vérité se situe au-delà du chiffre. Cette subvention, juste suffisante pour permettre l'exploitation actuelle, ainsi amoindrie, va précipiter la récession de tous les bassins miniers, va interdire toute recherche dans les charbonnages.

En outre, quand on sait à quel point le prix des hydrocarbures a chuté ces derniers temps, on constate que cette baisse va encore renforcer la récession, même si la baisse des prix pétroliers à ce niveau n'est que conjoncturelle. Et vous risquez même, pour la première fois, de licencier du personnel de Charbonnages de France.

J'affirme donc que c'est un véritable assassinat qui est perpétré. Nos vieilles régions industrielles n'avaient pas besoin de cela. Cette politique à court terme démontre que vous n'avez pas de politique charbonnière, pas de politique énergétique, pas de politique industrielle.

M. René Drouin. C'est la vérité !

M. Jean-Pierre Kucheida. Alors que tous les pays de l'Europe de l'Ouest confortent les crédits de la maîtrise et des économies d'énergie, vous les diminuez.

Rappelez-vous que le bilan énergétique de notre pays serait de 130 millions de T.E.P. sans ces mesures, alors qu'il n'est que de 80 millions de T.E.P. aujourd'hui. Nous sommes à la merci d'un choc pétrolier ou - ce que je ne souhaite pas - d'un Tchernobyl français.

Il est beau le libéralisme qui laisse les marchés se réguler en fonction de l'offre et de la demande. Mais il n'y a qu'en France qu'on y croit encore ! Allez voir aux Etats-Unis - mes collègues l'ont suffisamment rappelé tout à l'heure - et au Japon si on n'intervient pas sur les marchés, si on ne protège pas la production nationale, si on ne ferme pas les frontières. Plus protectionniste qu'eux tu meurs !

M. René Drouin. Absolument !

M. Jean-Pierre Kucheida. Et si je dis qu'on tue nos régions, c'est que d'autres signes apparaissent de votre volonté de vous débarrasser de ce que vous appelez des « branches mortes », alors qu'elles ont tant servi la France. La reconnaissance, vous savez ce que c'est ? Le respect de la parole donnée, savez-vous ce que cela signifie ?

La dette à l'égard des régions minières qui ont permis deux fois la reconstruction du pays, à l'issue des deux conflits mondiaux, et fait de la France la cinquième puissance industrielle du globe, en avez-vous déjà entendu parler ?

M. Jean Jaroze. Pas vous, pas ça !

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, écoutez bien ces paroles : « Je suis ici, parmi vous, avec vous, pour dire aux mineurs de France que le peuple français sait tout ce qu'il leur doit, pour dire enfin à cette région, une fois de plus cruellement éprouvée, qu'au-delà de ces jours de deuil, elle doit garder l'espoir, car je l'assure que tout sera fait pour qu'elle-même et ses enfants puissent regarder l'avenir avec confiance. »

Vous savez par qui elles ont été prononcées ? Par Jacques Chirac, le 30 décembre 1974, dans ma ville de Liévin, devant les corps des quarante-deux victimes de la catastrophe du puits dit du 3 de Lens.

Pendant deux ans, jusqu'à ce que M. Chirac soit remplacé par M. Barre, rien ne fut fait. Mais certains lui trouvaient des excuses. On ne peut plus lui en trouver aujourd'hui.

Vous démantelez C.D.F.-Chimie, la plateforme de l'ingénieur Claude, l'inventeur de la synthèse de l'ammoniaque, dont le président De Gaulle était si fier ! Vous avez pour elle cette curiosité d'entomologiste mal placée qu'ont les enfants de quatre ou cinq ans face à un insecte : je lui enlève une patte, une aile, les deux. Vivra-t-il encore ? Et ainsi de suite...

Vous, c'est la fin des plastiques, puis du laboratoire de recherches, puis de la production d'urée et de formol, du tube de synthèse de l'ammoniaque. Et quoi encore ? Il ne restera rien que 1200 familles de plus plongées dans le désarroi, alors que vous dites dans une lettre que vous m'avez adressée que l'entreprise est très bien placée stratégiquement, ce que chacun sait.

Vous réduisez pour le Nord-Pas-de-Calais les crédits du Girzom de plus de 50 p. 100, ce qui ne s'était jamais produit depuis la création de la ligne unique en 1974. Par voie de conséquence, la rénovation des logements passera de 3 000 unités à moins de 2 000. Avez-vous pensé un instant aux conséquences sur les industries du B.T.P., sans parler des répercussions matérielles et morales sur une population qui, pour les deux tiers, vit encore dans un décor du XIX^e siècle ?

M. Louis Mexandeau. Et qui mérite mieux !

M. Jean-Pierre Kucheida. Les crédits de conversion ne sont pas actualisés, et donc amoindris. Vous n'avez pas le droit de faire cela ! Le bassin minier, après trois budgets, commençait à sentir l'effet bénéfique de ces efforts de solidarité nationale voulus par François Mitterrand. Quelle lourde

responsabilité vous porterez, face aux enfants de ceux qui se sont toujours battus, au fond comme au front, pour la France !

La réduction du budget des charbonnages devrait comporter, en corollaire, un budget de conversion très accentué.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Kucheida. François Mitterrand avait souhaité que la dotation en francs constants ne soit jamais diminuée.

M. Jean-Paul Charlé. Qu'a-t-il fait ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous n'en avez cure. Le peuple de la mine s'en souviendra !

Ce budget des charbonnages est une désolation pour nos régions et ce qui est vrai pour le Nord-Pas-de-Calais l'est pour la Lorraine et parfois encore plus pour le Centre-Midi. (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)

Ce budget est un budget d'injustice, consacré par la mauvaise part faite aux collectivités locales. En effet, vous stoppez la réforme de la D.G.F., qui apportait aux communes minières un peu plus d'équité.

M. le président. Concluez, monsieur Kucheida !

M. Jean-Pierre Kucheida. Je termine, monsieur le président.

Vous ne proposez par ailleurs, monsieur le ministre, aucun remède en ce qui concerne la taxe professionnelle.

Ce budget est un budget d'iniquité pour la population et les collectivités locales.

M. Louis Mexandeau. Digne réponse à M. Vasseur, qui, ce matin, a insulté les populations minières !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Taisez-vous !

M. le président. Monsieur Mexandeau !

M. Jean-Pierre Kucheida. Ce budget est un budget de désespoir pour des millions d'habitants. Ce budget est le budget du reniement. Les engagements, la parole donnée ont-ils un sens pour vous ? C'est à M. Chirac que je m'adresse à travers vous !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est vous qui êtes responsables, messieurs les socialistes ! C'est vous qui avez coupé les crédits ! On ne peut pas mentir tout le temps, monsieur Mexandeau !

M. le président. Messieurs, je vous en prie : laissez M. Kucheida conclure !

M. Jean-Pierre Kucheida. J'ai sollicité une entrevue auprès de M. Chirac. Qu'il me reçoive ou qu'il vienne symboliquement au chevet d'un de nos vieux mineurs silicosés qui crache ses poumons et suffoque à chaque instant expliquer pourquoi la France - votre Gouvernement - ne tient pas ses engagements ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Mesdames, messieurs, je mène une politique qui, partout ailleurs, dans toutes les démocraties industrielles, est considérée comme une politique de bon sens et rencontre un large consensus. Elle est très simple : moins de dirigisme, moins d'impôts, moins de charges sur les entreprises.

L'autre politique est également simple : plus d'interventionnisme mais aussi, car il faut le financer, plus d'impôts et plus de charges sur les entreprises.

Cela pourrait constituer aujourd'hui un débat théorique, mais la réalité a tranché tout au long de ces dernières années. Nous avons assisté à une explosion des dépenses d'intervention. Pour quel résultat ? Une baisse sans précédent de la compétitivité des entreprises françaises.

Aussi, je suis vraiment très frappé par l'outrance des propos de certains orateurs. Les faits ne leur ont rigoureusement rien appris.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. La « modernisation », thème de prédilection de l'ancien gouvernement, semble être aujourd'hui oubliée au profit du volontarisme abstrait et dogmatique du début de l'actuel septennat.

Je le répète : les faits ont tranché. On a cité ce matin le problème du commerce extérieur ; je rappelle que si nous avions conservé nos parts de marché de 1980, nous aurions eu plus de 200 milliards de francs d'exportations supplémentaires et, au lieu d'un déficit de 20 milliards en 1985, nous aurions eu un excédent de plus de 100 milliards. Les parts de marché mesurent bien la compétitivité des entreprises françaises !

M. Alain Bruno. Combien vous coûte le baril de pétrole ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Or elles ont diminué, et il faut savoir qui en porte la responsabilité.

On critique ce budget en disant que c'est un budget de misère, que le ministre est nul, qu'il se fait hara-kiri.

Je vous invite à un peu plus de prudence ! A structure constante, mon budget reste encore supérieur au montant des crédits ouverts en 1983 à M. Fabius, alors ministre de l'Industrie. Je ne vous ai pas entendu à l'époque dire que M. Fabius était nu ou le comparer à un samouraï acculé au suicide.

Il me reste encore - c'est pour partie le legs de la politique précédente - des lignes budgétaires importantes. En effet, il nous faut réparer la casse d'un certain nombre d'industries et, si les socialistes passent, les dettes restent !

Je ne dresserai pas le panorama complet des erreurs qui ont été commises, qu'il s'agisse du charbon, de l'acier, de la filière électronique, de la construction navale, du plan machine-outil, de La Chapelle-Darblay, de Boussac ou de Renault. La liste est longue des erreurs commises par les gouvernements qui se sont succédé après 1981.

C'est bien M. Pierre Mauroy, marchand d'illusions, qui, le 5 septembre 1981, est allé à la foire-exposition du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais pour souligner la volonté du Gouvernement de tout entreprendre pour produire 30 millions de tonnes de charbon en 1990. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Erreur historique !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il a fallu revenir sur cette erreur.

M. Jean-Pierre Kuchelida. Quel était l'état exact du bassin minier ?

M. René Drouin. Le chiffre que vous citez n'a pas été prononcé !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Taisez-vous !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. On n'a pas le droit de mentir ainsi ! La pire des politiques, c'est celle que vous avez menée au nom de cette illusion.

Avoir embauché 12 000 mineurs est sans doute le coup le plus dur qui a été porté aux houillères et au charbon français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Quant aux entreprises nationales, on pourrait dresser leur bilan, mais nous n'en avons pas le temps.

MM. René Drouin et Jean Oehler. Nous avons tout notre temps, faites-le !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je tiens à rétablir la vérité des faits. Si le droit des sociétés s'appliquait aux ministres précédents chargés de l'industrie comme il s'applique aux dirigeants d'entreprises privées, non seulement je les attaquerai devant les tribunaux pour présentation de faux bilans, mais je les appellerais en comblement de passif ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. André Billardon. Et pour la sidérurgie avant 1981, qu'avez-vous fait ?

M. René Drouin. Et le « trou » de 13 milliards à combler !

M. Michel Charzat. C'est scandaleux !

M. André Billardon. Ce n'est pas sérieux ! Demandez à M. Girard ce qu'il a fait de la sidérurgie française !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Mesdames, messieurs les députés, il faut savoir... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous voulez des chiffres ?

M. Michel Charzat. Vous souhaitez traduire M. Gomez en justice ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez le ministre poursuivre !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Soyons très simples, monsieur Billardon : à structures constantes, il faudrait aujourd'hui 52 milliards de francs de dotations en capital pour reconstituer la structure de capitaux permanents des quatorze groupes industriels publics à son niveau de fin 1981, au moment où elles ont été nationalisées. Tel est le bilan réel des entreprises nationalisées : il manque 52 milliards de francs !

M. René Drouin. Elles se sont redressées !

M. André Billardon. Il faudrait vous attaquer en diffamation !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Et quand j'entends M. Charzat parler du devoir d'actionnaire...

M. René Drouin. Le ministre de l'industrie déconsidère les nationalisées et ses responsables ! C'est incroyable !

M. Louis Mexandeu. Il insulte les industriels !

M. le président. Ne dialoguez pas, mes chers collègues !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Charzat, quand une entreprise nationale s'en est bien sortie, on dit en général que c'est parce qu'elle a calqué sa gestion sur celle d'une entreprise privée, ce qui prouve bien qu'aujourd'hui dans notre monde moderne, le modèle est l'entreprise privée et non pas l'entreprise publique. *(Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charé. Vous le reconnaissez vous aussi, messieurs les socialistes !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Si vous parlez de bilan, il faut parler du bilan toutes entreprises confondues. Et le bilan réel, c'est un « trou » de 52 milliards de francs.

Le devoir de l'actionnaire, monsieur Charzat, considérez aussi pour l'ensemble de ces entreprises. Entre 1981 et 1985, le cumul des résultats des douze groupes industriels publics - la S.N.E.A. et C.E.A. - Industrie exclus - a été négatif de 94 milliards. Sur la même période, vous avez apporté, aux frais du contribuable, 59 milliards de francs de dotations en capital aux mêmes entreprises. Et vous prétendez, messieurs, avoir été des actionnaires exemplaires alors que vous laissez un déficit de 37 milliards ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Louis Mexandeu. La plupart de ces entreprises étaient moribondes avant d'être nationalisées !

M. René Drouin. Il fallait commencer votre action plus tôt !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. J'en viens à la filière électronique, évoquée par plusieurs orateurs.

En matière de dotations en capital, nous tenons les engagements de l'Etat. Pour les dotations en capital futures, l'Etat actionnaire interviendra mais, parce que ce sont des entreprises qui ont vocation à être privatisées, on aura aussi recours au marché financier. C'est d'ailleurs de bonne règle et vous voyez que c'est peut-être plus efficace que de faire confiance à l'Etat actionnaire. Mais, hors dotations en capital, nous dépenserons plus, pour cette filière, en 1987 qu'en 1986.

M. Michel Charzat. C'est faux !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Ne dites pas que c'est faux, monsieur Charzat. Si vous le désirez, prenons rendez-vous, chiffres en main.

M. Michel Cherzat. Volontiers !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je maintiens : nous dépenserons plus en 1987 que nous n'avons dépensé en 1986 !

M. Michel Cherzat. Vous ne connaissez pas suffisamment les industriels français !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Le montant est à peu près comparable à celui que l'on connaît à l'étranger. Je suis libéral, mais je ne suis pas candide et je n'ignore pas que, dans d'autres pays, on aide tel ou tel secteur de l'industrie. Je ne souhaite pas que nos industries soient désarmées dans la compétition internationale, mais je ne suis pas certain que cette situation soit toujours la meilleure, y compris pour les autres pays.

M. Michel Cherzat. Voulez-vous donner des leçons à M. Reagan ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Mais lorsque d'autres y recourent, nous serions - je fais écho aux propos de M. Poniatowski - vraiment naïfs de ne pas en tenir compte.

En matière de recherche et de développement, il convient de ne pas être obnubilé par les subventions aux entreprises publiques. Mais il faut aussi s'interroger sur la recherche privée, scandaleusement insuffisante en France. Il faut donc restaurer la « profitabilité » des entreprises et imaginer divers mécanismes d'exonération permettant de développer la recherche privée.

M. Michel Cherzat. Le crédit d'impôt, par exemple !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Et, ainsi que l'affirme François de Closets, la France est peut-être le seul pays au monde qui a pris pour modèle d'organisation de sa recherche publique l'Académie des sciences soviétique. (*Sourires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Michel Cherzat. C'est malin !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Avant tout, il s'agit de dépenser mieux dans ce domaine. Et c'est ce que nous faisons, en engageant une réflexion et une réforme des modalités d'aide à l'innovation, particulièrement dans le secteur de l'électronique. C'est ainsi que nous avons été amenés à supprimer des organismes devenus inutiles.

En ce qui concerne le secteur des composants, qui semble aujourd'hui retenir l'attention de beaucoup, il n'est écrit nulle part dans le budget - on nous fait là un faux procès - que nous ne continuerons pas d'accompagner cette activité. Où avez-vous vu cela ?

M. Michel Cherzat. A combien se chiffreront vos crédits ?

M. René Drouin. Oui, donnez-nous des chiffres !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Simplement, nous sommes prudents. Nous étudions les méthodes.

Je pense qu'il serait bon d'éviter à l'avenir de soutenir à grands frais des développements technologiques pour des mémoires de 64 kilobits, ce que vous aviez fait, alors que le marché s'effondrait et que, partout ailleurs, les efforts portaient sur des produits beaucoup plus performants.

J'en viens au plan machine-outil.

Ce sont 3,3 milliards d'argent public qui sont mobilisés et, sur trente entreprises aidées directement ou indirectement, quinze ont déposé leur bilan. Faut-il continuer dans la même voie ? Sûrement pas ! En tout cas, telle n'est pas l'intention du Gouvernement : nous ne pouvons pas continuer cette politique du tonneau des Danaïdes.

Est-ce à dire que nous refusons toute aide, notamment à l'innovation, aux entreprises du secteur de la machine-outil ? Certainement pas ! Mais nous souhaitons que les industriels, les dirigeants et les actionnaires s'engagent. Et, s'ils s'engagent, nous pouvons accompagner leurs efforts, mais nous ne pouvons jouer le rôle d'un orphelinat pour entreprises abandonnées par leur direction et leurs actionnaires ! (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Quant à la sidérurgie, (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) il n'y a pas de plan Gandois.

M. Louis Mexandeau. Il y a tout de même un rapport !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il n'y a pas de plan du Gouvernement, non plus qu'un plan Madelin !

M. André Billardon. C'est un peu facile !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il y a un dirigeant pour les deux entreprises concernées : M. Francis Mer. C'est lui et lui seul qui est chargé de la politique en la matière.

Quant au plan de relance de la sidérurgie, il est de funeste mémoire !

M. Pierre Mauroy - encore lui - dans une interview accordée au journal *Le Républicain lorrain* du 4 décembre 1982, déclarait : « L'objectif des 24 millions de tonnes est certes ambitieux, mais je le crois réaliste. Nous n'envisageons pas de le modifier. »

M. Louis Mexandeau. M. Barre avait parlé de 30 millions de tonnes !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Or, en 1984 et 1985, vous avez limité la production à 19 millions de tonnes, et avec quelle explosion de déficit, si je puis dire ! Ainsi, nous sommes obligés aujourd'hui de reconstituer les actifs nets de la sidérurgie. Il est vrai que se posait le problème des actionnaires d'Usinor et de Sacilor.

M. Louis Mexandeau. Ça n'a pas commencé avec nous !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il est vrai qu'en 1981 on avait eu recours à un dispositif qui avait permis de maintenir la valeur des actions de ces sociétés. Mais il est vrai aussi que la Cour des comptes a stigmatisé un tel processus.

M. René Drouin. Ces actions sont passées de cinq à vingt-cinq francs !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous ne pouvons donc pas, à l'évidence, recourir au même processus. Peut-être dans l'espoir qu'un processus identique serait utilisé, ces actions sont devenues un objet de spéculation, à tort. Il est évident, en effet, que les actionnaires d'Usinor et de Sacilor ne pouvaient pas ignorer, compte tenu des résultats de ces entreprises, qui étaient régulièrement publiés, conformément à la réglementation, que la situation nette des groupes était négative de plusieurs dizaines de milliards.

L'opération de reconstitution de la situation nette découle - je le rappelle, mesdames, messieurs les députés, car il faut que vous ayez les chiffres à l'esprit - du montant cumulé des pertes qu'a subies la sidérurgie de 1982 à 1986, lesquelles dépassent les 54 milliards de francs !

M. René Drouin. La contribution exceptionnelle sera-t-elle maintenue ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. A l'avenir, j'aurai l'occasion de préciser la politique du Gouvernement dans le domaine de l'énergie - je pense notamment aux économies d'énergie et aux stocks. Voilà une réelle préoccupation stratégique, ainsi que cela a été justement souligné. Je remarque cependant que cela a été souligné par ceux qui ont, à certains moments, sacrifié nos stocks de matières premières, nos stocks pétroliers pour des raisons budgétaires.

Je souhaite également, ainsi que l'a justement souhaité M. Malvy, que nous fassions un effort de transparence en matière d'information dans le secteur nucléaire. J'aurai plus tard l'occasion de préciser tout cela.

Quelques mots sur les économies d'énergie, thème évoqué par plusieurs orateurs.

Nous ne nous désengageons pas dans ce domaine : nous nous engageons autrement. La question à se poser est celle-ci : peut-on faire autrement ? Peut-on être plus efficace ? Ce sont des questions que vous ne vous posez pas alors que, moi, je me les pose en permanence.

Peut-on, en effet, être plus efficace en matière d'économies d'énergie dans un contexte qui a changé ? Je crois que oui. Je proposerai que nous allions dans la même direction que beaucoup de nos partenaires industriels et dans le sens préconisé par la Commission européenne, en faisant davantage appel aux initiatives privées et au financement par des tiers.

M. Bleuler a appelé l'attention sur le département des Hautes-Pyrénées, qui connaît les difficultés que l'on sait en matière de reconversion.

Le Gouvernement dresse le bilan des pôles de conversion et étudie les outils qui sont à la disposition d'une politique d'aménagement du territoire. Pour les zones sinistrées, nous avons utilisé une nouvelle technique, expérimentée après le dépôt de bilan de l'entreprise Normed : la reconnaissance de zones d'entreprises. Il restera à définir ces nouveaux instruments d'aménagement du territoire.

Le Gouvernement, et je l'ai montré pour la construction navale, veut jouer le jeu de la vérité économique. On ne peut pas tricher - en tout cas, on ne peut le faire longtemps - avec la vérité économique. Les lois de l'économie ne sont ni de droite ni de gauche : après quelque temps, elles se vendent. Nous ne pouvons pas suivre la politique de l'autruche, consistant à refuser de voir la réalité. Nous ne tricherons pas avec les lois de l'économie. Mais, lorsque l'application de ces lois peut avoir des conséquences sociales difficiles, nous mobiliserons, comme nous l'avons fait dans l'affaire Normed, tous les moyens en notre possession permettant la reconversion, sociale des hommes et industrielle des sites.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, quelques éléments de réponse.

Notre politique a un cadre, différent du volontarisme industriel des années 1981-1982 et suivantes. Mais je ne demande qu'une seule chose, c'est que l'on juge ce volontarisme à ses résultats et que l'on apprécie notre politique de vérité économique aux siens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Pierre Descazes. Merci de ne pas m'avoir répondu, monsieur le ministre !

M. René Drouin. Et aucune réponse non plus sur les conversions !

M. le président. Nous en arrivons aux questions. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Claude Portheault.

M. Jean-Claude Portheault. Monsieur le ministre, la baisse du prix du pétrole ces deux dernières années ne signifie pas que l'énergie soit un produit durablement abondant et bon marché. Son évolution actuelle le confirme.

L'objectif d'amélioration de notre indépendance énergétique ne peut être abandonné, d'autant plus que notre taux d'indépendance qui, certes, a progressé de 10 p. 100 entre 1981 et 1985, est actuellement de 44 p. 100. Cet objectif d'indépendance énergétique passe par la maîtrise de l'énergie. Les modifications profondes obtenues dans la consommation de l'énergie doivent être maintenues car, on le sait, l'énergie reste beaucoup moins chère à économiser qu'à produire. Les conclusions de notre mission d'information, constituée à l'initiative de la commission de la production et des échanges l'an passé, précisaient qu'un gisement important d'économies d'énergie restait inexploité, notamment dans les secteurs du logement et des transports, mais que la continuité d'une politique d'aide publique aux investissements s'imposait.

N'oublions pas non plus que toute politique de maîtrise de l'énergie contribue aussi à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Or, ce projet de loi de finances pour 1987 supprime le dispositif d'incitations fiscales aux économies d'énergie dans le bâtiment, réduit de plus de 10 p. 100 les crédits d'intervention de l'A.F.M.E. et, fait aggraver, à cette diminution de crédits budgétaires va s'ajouter la suppression du fonds spécial de grands travaux, alors qu'on tire de la cinquième tranche de ce fonds, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie devait initialement distribuer cette année plus de 600 millions de francs de travaux.

Vous nous disiez tout à l'heure que vous vous inspiriez de nos voisins européens dans ce domaine, mais je crois que c'est faux. En effet, ils maintiennent, quant à eux, leurs efforts. Ainsi, pour la recherche-développement dans le domaine énergétique, d'après les projets de budget pour 1987, l'Allemagne fédérale consacrerait 100 millions d'E.C.U. à la recherche, l'Italie 60 millions d'E.C.U., la Grande-Bretagne 32 millions d'E.C.U. et la France seulement 26 millions, en réduction de 40 p. 100.

Monsieur le ministre, suite à ces multiples abandons ou réductions prévus dans ce projet de loi de finances, comment comptez-vous poursuivre notre indispensable politique efficace de maîtrise de l'énergie ? Comment comptez-vous poursuivre l'amélioration de notre balance commerciale et de notre indépendance énergétique ?

M. le président. Je vous rappelle, mes chers collègues, que vous disposez au plus de deux minutes pour poser vos questions.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, je serai aussi bref que possible.

Nous souhaitons poursuivre une politique d'économies d'énergie. C'est clair. Nous essayons simplement d'étudier comment on peut réussir à faire autrement et peut-être mieux sans mobiliser des lignes de crédits aussi importantes.

L'Etat est acteur, c'est vrai, mais il n'est pas le seul : il faut aussi compter avec les professionnels des économies d'énergie dans le bâtiment, les procédés industriels, les matériaux performants, l'ingénierie, les sociétés financières, les producteurs. Tous doivent contribuer à une meilleure utilisation de l'énergie.

Le premier axe de notre politique est la vérité des prix, car la vérité des prix constitue une garantie minimale quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le second axe consiste en un essai de mobilisation des différents acteurs.

Cette politique, que j'aurai l'occasion de présenter plus en détail, s'inspire de deux réflexions. La première est celle de la Commission européenne, qui a formulé un certain nombre de suggestions pour libérer les initiatives privées dans le domaine du conseil, du financement, des utilisateurs et des producteurs. La seconde se fonde sur les suggestions de l'association technique pour les économies d'énergie. Ces suggestions, je ne veux pas les ignorer : nous étudions en ce moment la possibilité d'une garantie de temps de retour des investissements dans le domaine des économies d'énergie.

J'affirme de nouveau qu'il y aura une politique nouvelle d'économies d'énergie. Je pense que, si elle procède d'une autre logique, elle n'en sera pas moins efficace, et même qu'elle le sera davantage que la politique menée jusqu'à présent.

M. le président. La parole est à M. Jean Oehler.

M. Jean Oehler. Monsieur le ministre, depuis quelque temps, mon ami Jean Grimont, député du Haut-Rhin, et moi-même essayons vainement de vous faire comprendre combien il est important de soutenir notre industrie. Aussi permettez-moi de vous poser quelques questions.

Permettez-moi d'abord de citer le syndicat de la machine-outil lui-même : « L'industrie française de la machine-outil a opéré une rénovation profonde au cours de ces dernières années. Elle est redevenue une industrie moderne dont les produits rivalisent sur le plan technique avec ceux de nos concurrents internationaux, allemands, américains et japonais. Elle peut offrir à notre industrie les équipements modernes et compétitifs nécessaires à son renouveau. Encore faut-il que la restructuration du secteur soit menée à son terme. Le gros des efforts financiers est maintenant accompli, une rupture brutale en fin de parcours risquerait de les compromettre. »

Cette mise en garde date du mois d'avril. Depuis lors, le résultat, nous le connaissons.

Monsieur le ministre, ce secteur est en grande difficulté. Allons-nous mettre tout l'investissement réalisé entre les mains des étrangers et risquer de mettre encore plus en danger notre indépendance nationale ?

Le syndicat de la machine-outil nous a communiqué un état des aides que les autres pays autour de nous accordent à leur industrie de la machine-outil. Ce matin, Mme Cresson l'a rappelé.

Je sais que nous divergeons sur les aides à apporter aux entreprises. Mais, monsieur le ministre, ne mettez pas trop en danger notre indépendance nationale sous la couverture libérale.

En ce qui concerne les Potasses d'Alsace, les engagements pris récemment par le Gouvernement de financer le stockage du sel résiduaire permettront de satisfaire partiellement aux accords de Bonn sur les rejets salins en gardant, ce qui est une absolue nécessité, le niveau de l'activité et de l'emploi. Cela est lié à la mise en œuvre de l'intervention des pouvoirs publics, ce qui implique que soient précisées les modalités d'inscriptions budgétaires et le calendrier des versements.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, donner des indications sur ce point ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, la première de vos deux questions porte sur la machine-outil. J'y ai déjà quelque peu répondu par anticipation tout à l'heure. Je le répète, nous ne pouvons pas continuer une politique qui a consisté, avec le plan machine-outil, à mobiliser plus de 3 milliards de fonds publics au profit d'une trentaine d'entreprises dont quinze ont déposé leur bilan.

Le problème ne réside donc pas uniquement dans les aides de l'Etat à ce secteur : c'est aussi un problème d'actionnaires et de *management*. Nous pouvons accompagner les efforts d'actionnaires prêts à prendre leurs responsabilités. Mais, si aucune direction et aucun actionnaire ne prennent leur part de risques, nous ne pourrions pas les prendre à leur place, et c'est là une bonne politique. S'ils n'ont pas confiance dans le redressement de leur entreprise, pourquoi voulez-vous que nous, qui avons, certes, la facilité de mobiliser l'argent des contribuables, leur fassions confiance ?

Nous sommes donc prêts à accompagner le redressement du secteur de la machine-outil - nous ne le ferons pas éternellement -, mais seulement si les actionnaires et les directions sont motivés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant de la dépollution du Rhin, je ne rappellerai pas les décisions générales, vous les connaissez.

En tout état de cause, nous avons déjà pris les décisions nécessaires pour lancer les travaux requis par le programme de stockage et la dépollution de la nappe. Nous veillerons à ce que l'opération n'ait pas d'incidences sur le niveau de l'activité des mines de potasse d'Alsace. Son financement, assuré par l'Etat, est distinct et il n'obère en rien les soutiens financiers à l'activité des mines.

Enfin, monsieur le député, le Gouvernement entend également appuyer les initiatives locales en faveur du développement du bassin potassique. Ainsi, une dotation de 15 millions de francs a été prévue pour la Sodiv en 1987.

Pour la voirie, nous respecterons les engagements contenus dans le contrat de Plan en assurant le quart du financement, soit 25 millions de francs sur cinq ans.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Jean Kiffer.

M. Jean Kiffer. Monsieur le ministre, le protocole du 7 juin 1968 a institué, par son article 11, une commission tripartite comprenant des représentants des organisations syndicales, des Charbonnages de France et des houillères de bassin.

Cette commission devait se réunir périodiquement pour définir les objectifs de l'entreprise, débattre notamment des problèmes de l'emploi et pour préparer les consultations à l'échelon de votre ministère.

Or, pendant cinq ans, vos prédécesseurs, pourtant champions de la concertation, ont « oublié » de réunir cette commission tripartite. Mais, au mois d'avril dernier, vous avez pris l'initiative de la réunir de nouveau, et les syndicats ont jugé vos déclarations positives.

En ce qui concerne le secteur charbonnier, j'ai quelques questions précises à vous poser.

Par quelles dispositions sociales entendez-vous accompagner les restructurations économiques dans ce secteur ?

Comment comptez-vous développer la coordination entre les « opérateurs énergétiques », E.D.F. et Charbonnages de France ?

Comment allez-vous concilier la politique de production charbonnière nationale avec la politique d'importations ?

A ce sujet, je vous rappelle que, de l'autre côté du Rhin, en République fédérale d'Allemagne, un Etat qui ne peut pas être considéré comme conduisant une politique « antilibérale » ou « étatique », un véritable « miracle » économique vient de se produire dans la production. Ce pays, où l'économie est florissante et qui possède une machine de production exemplaire, a réussi à protéger sa production nationale de charbon en instituant - je vais peut-être heurter vos oreilles libérales - une taxe sur le charbon importé et en prélevant une taxe parafiscale sur l'énergie électrique.

Certes, en France, nous prélevons aussi une taxe parafiscale sur l'énergie électrique au taux de 1 p. 100 ; mais je préférerais que son produit aille au soutien du charbon national plutôt que dans la caisse de la C.G.T. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Rémy Auchédé. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Kiffer. Monsieur le ministre, comptez-vous instaurer des mesures du genre de celles dont je viens de parler pour protéger notre production charbonnière nationale ?

Enfin, il faut le savoir aussi, les houillères du bassin de Lorraine peuvent présenter leur bilan de productivité : elles équilibrent leurs comptes à condition d'alléger leurs charges de gestion en leur enlevant des charges indues. Elles assument en particulier, le paiement des pensions. D'autre part, il conviendrait d'appliquer à ce bassin une production annuelle minimale de dix millions de tonnes.

D'ailleurs, le bassin de la Houve, à Kreuzwald, vient de faire une expérience...

M. le président. Voulez-vous conclure, monsieur Kiffer.

M. Jean Kiffer. C'était ma dernière phrase, monsieur le président.

M. le président. Ce devrait être une question, mon cher collègue !

Voulez-vous la poser !

M. Jean Kiffer. Le bassin de la Houve ne vient-il pas de faire une expérience de productivité technologique considérée comme un record mondial ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, nous avons pris l'initiative, en effet, de réunir la commission dite « de l'article 11 » au mois d'avril dernier. Je vous remercie de l'avoir rappelé. J'ai d'ailleurs lu avec beaucoup d'intérêt la résolution qui contenait diverses observations et propositions.

Un nouveau directeur général, nommé à la tête des Charbonnages de France, M. Bernard Pache, a rencontré les organisations syndicales des mineurs pour examiner avec elles de manière approfondie les perspectives des Houillères nationales. C'est donc lui qui va se porter en première ligne pour traiter ce dossier.

D'une façon générale, le Gouvernement considère que le charbon n'est pas une énergie du passé : il peut être une énergie d'avenir à condition d'être compétitif. Mais il faut, là encore, laisser jouer les lois de l'économie. Dans certains secteurs, il est vrai que, pour remonter du charbon, on descend jusqu'à 1 000 ou 1 200 mètres de fond, il est produit dans des conditions difficiles, et je pense là à la peine des hommes, à leur santé même. Or ce charbon coûte au moins deux fois plus que le charbon importé ! Certains puits posent un vrai problème, personne ne peut ignorer cette réalité économique.

Cela étant, en Lorraine, la situation est très différente. Dans certains cas même, les conditions de compétitivité sont bonnes.

Néanmoins, la situation n'est pas du tout comparable à celle de l'Allemagne qui a suivi une autre politique que nous dans la mesure où le charbon occupe une place prépondérante dans le bilan énergétique...

M. Jean Oehler. Depuis quand ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... à cause de la forte production d'électricité à partir du charbon. L'industrie électrique allemande et l'industrie charbonnière sont liées par ce qu'on appelle « le contrat du siècle ».

De ce fait, le charbon est en Allemagne un facteur essentiel de sécurité pour l'approvisionnement énergétique du pays. C'est donc au nom de cette sécurité que les consommateurs d'électricité sont appelés à soutenir financièrement la production de charbon.

La situation n'est pas la même chez nous. La France a effectué un choix différent. Depuis longtemps, l'amélioration de son taux d'indépendance énergétique repose essentiellement sur le développement de la production d'électricité nucléaire. Dans cette perspective, l'industrie charbonnière doit évoluer en pleine concurrence avec le charbon importé. Voilà qui doit conduire à pratiquer un prix lié aux prix du marché international. Quant à la contribution sociale, le charbon coûte environ 7 milliards de francs dans ce projet de budget dont la plus grande part est consacrée à régler des problèmes sociaux.

Les crédits affectés à la réindustrialisation des zones minières sont isolés de la subvention aux Houillères nationales. Cette ligne, créée en 1984, était alors dotée de 325 millions de francs. Pour 1987 le montant inscrit atteint 362 millions de francs. Traditionnellement, cette dotation a deux utilisations, les aides aux entreprises, versées par des sociétés de réindustrialisation, Sofirem et Finorga, et les fonds d'industrialisation.

Les résultats obtenus par les sociétés de réindustrialisation me paraissent bons. J'ai demandé aux deux sociétés de poursuivre leurs efforts, tout en étudiant une éventuelle modification de leur mode d'intervention.

A mon avis, l'action de ces fonds, qui n'interviennent pas par des aides directes aux entreprises, répond à un besoin économique certain dans les zones minières. C'est la raison pour laquelle l'effort financier important qu'elle représente sera poursuivi en 1987.

M. le président. La parole est à M. Henri Beaujean.

M. Henri Beaujean. Monsieur le ministre, ma question a trait à l'industrie sucrière, car la canne à sucre, c'est notre pétrole vert. Elle relèverait donc surtout de la compétence de M. le ministre de l'agriculture, mais elle n'en mérite pas moins toute votre attention et le soutien déterminé du Gouvernement nous est nécessaire. Vous nous obligeriez en la prenant en considération.

En effet, l'industrie sucrière est la base traditionnelle de l'économie de mon département : elle représentait en 1958 60 p. 100 de la valeur des exportations mais elle est victime d'une crise grave et durable. La production est tombée de 1 648 000 quintaux de sucre, en 1965, à 412 000 quintaux en 1984, ce qui a provoqué la fermeture de six sucreries sur dix et le chômage de centaines de travailleurs, sans aucune possibilité de reconversion en vue. Les tensions sociales risquent donc de s'aggraver.

Les mesures prises - aide à la replantation de 10 000 hectares, soutien du prix de la canne livrée aux usines, remodelage des sols, hydraulique agricole naissante - ont permis un redressement significatif. En 1985, la production était remontée à 731 000 quintaux de sucre. Mais ces résultats ne sont pas suffisants pour rétablir l'équilibre financier des usines ou celui des exploitations de canne à sucre.

Les collectivités locales, malgré une pression fiscale maximale, ne peuvent suffire au financement des investissements. Il est donc temps que soit entreprise une politique globale de restructuration et de modernisation industrielle, qui a fait ses preuves ailleurs, dans l'île de la Réunion, ou dans les îles Hawaï, par exemple - sous l'égide d'une commission spéciale associant les acteurs économiques, les différents ministères et la C.E.E., dans un programme « intégré » : pour développer l'irrigation et accroître la productivité à plus de soixante-dix tonnes de canne à sucre par hectare ; pour moderniser l'outil industriel et obtenir ainsi une meilleure extraction du sucre ; pour développer la recherche de variétés de cannes à haut rendement saccharimétrique ; pour valoriser le produit « sucre » en fabriquant du sucre en morceaux, quitte à installer - pourquoi pas ? - une unité de raffinage, ce qui permettrait d'anéantir un vieux mythe colonial, persistant dans certains esprits ; pour aider les entreprises à acquérir les technologies nouvelles de production de rhum léger, cet alcool étant mieux adapté au marché européen, qui doit être ouvert à notre production grâce à une évolution de la réglementation ; enfin pour valoriser la bagasse et autres sous-produits, grâce aux ressources de la biotechnologie.

De tels gains de productivité, améliorés par une réforme de la fiscalité et de la législation sociale, permettront de rétablir l'équilibre financier et dégageront les superficies nécessaires pour la diversification des activités agro-alimentaires. Ce sera l'œuvre historique de notre Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, je conçois parfaitement la portée de votre question pour les économies concernées : mais, vous l'avez dit, elle relève de la compétence de mon collègue le ministre de l'agriculture, M. Guillaume, à qui je ne manquerai pas de transmettre tous les éléments et qui vous répondra directement.

M. le président. La parole est à M. Jean Kiffer.

M. Jean Kiffer. J'ai préparé une autre question, sur la sidérurgie, mais je dois d'abord faire une mise au point.

Depuis 1984, j'assiste régulièrement aux assemblées générales des actionnaires de Sacilor et d'Usinor et les propos tenus par notre collègue Drouin précédemment méritent une mise au point.

En 1980, dans la sidérurgie mise à plat, les compteurs avaient été remis à zéro. Ensuite, en cinq ans, une gestion alarissante de bêtise et de stupidité a creusé pour le groupe Sacilor et pour le groupe Usinor un trou de 20 milliards de francs. En d'autres termes, le gouvernement socialiste n'a jamais apporté sa contribution d'actionnaire. Il a tout financé par des découverts bancaires auprès des banques nationalisées. Nous héritons de cette situation désastreuse.

M. le président. Monsieur Kiffer, je vous rappelle que nous en sommes à la procédure des questions !

M. René Drouin. Monsieur le président, je demande la parole, car je viens d'être mis en cause !

M. le président. Non, mon cher collègue, pour un fait personnel vous pourrez intervenir à la fin de la séance.

Monsieur Kiffer, posez votre question.

M. Jean Kiffer. Si nous avons appliqué le funeste plan Mauroy du 29 mars 1984, on ne parlerait plus aujourd'hui de l'usine Unimétal de Gandrange !

Monsieur le ministre, après l'indispensable restructuration financière de la sidérurgie et la mise en place des structures de gestion du P.-D.G. pour Usinor et Sacilor, pouvez-vous déjà annoncer un programme d'investissement et de modernisation de nos sites de production ?

M. René Drouin. M. le ministre n'a déjà pas répondu tout à l'heure sur ce point !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Kiffer, je ne suis pas en mesure de répondre précisément à votre question, sinon par un constat.

En 1986, Sacilor a dépensé 2 milliards 400 millions de francs en investissements et Usinor 2 milliards 100 millions, ce qui représente, dans les deux cas, environ 6 p. 100 du chiffre d'affaires. Le niveau des investissements est supérieur à la moyenne européenne.

Soyez assuré que je considère ces problèmes d'investissement avec une très grande prudence, parce qu'on en a trop vu de ces investissements qui, prévus dans un plan, étaient annulés dans le suivant pour être repris sous une autre forme dans un troisième, et ainsi de suite. L'expérience historique de la sidérurgie doit nous inciter à la prudence, d'autant que, dans ce domaine, les règles communautaires deviennent de plus en plus contraignantes.

Cela étant, pour l'année 1987 et les suivantes, bien entendu, plusieurs décisions importantes sont encore à prendre en ce qui concerne les investissements. Il appartiendra aux deux groupes de présenter prochainement leurs propres plans. Ils sont nécessaires, c'est vrai, mais les règles du jeu, au niveau européen, sont en train de changer.

M. René Drouin. Et l'avenir des C.D.F. ? Vous n'en parlez pas, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Charlé.

M. Jean-Paul Charlé. Monsieur le président, j'aurais aimé poser deux questions, malheureusement je ne pourrai pas être là pour la seconde.

La seule question que je poserai, donc, a trait à la transmission des entreprises.

En France, un responsable d'entreprise sur deux est âgé de plus de cinquante ans. Or la transmission des entreprises se heurte à plusieurs problèmes - fiscaux, comptables, financiers ou juridiques. En fait, il semble facile à dire. D'ailleurs le Gouvernement, dans ce projet de loi de finances, nous a déjà proposé diverses solutions.

Mais la transmission se heurte à un obstacle psychologique beaucoup plus grave. Alors qu'elle devrait être considérée comme un acte de gestion, et des plus nobles, bien souvent, le chef d'entreprise n'ose même pas en parler, ni penser à en parler : dès qu'il en parle, les banquiers, les fournisseurs, les

clients et le personnel dans son ensemble ont une réaction négative. Y faire allusion suscite la méfiance, absolument injustifiée. En fait, un chef d'entreprise qui, de nombreuses années avant l'échéance, se préoccupe de la transmission, dirige sans doute une entreprise beaucoup mieux gérée que tel autre qui préfère se voiler la face.

A mon avis, il ne faut pas que ce problème soit un « sujet tabou ». Que répondriez-vous, monsieur le ministre, à un chef d'entreprise âgé de plus de cinquante ans ? Pour notre pays, il y a là un grave problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, vous avez posé une question très importante pour l'avenir des entreprises françaises.

D'abord, voici quelques chiffres pour compléter vos propos. Le problème de la transmission des entreprises industrielles met en jeu 4 000 emplois par mois ; 55 p. 100 de dirigeants de P.M.I. auront plus de cinquante ans dans les dix prochaines années ; 22 000 P.M.I. vont être confrontées à un problème de transmission ; la moitié des dirigeants ont d'ailleurs des héritiers qui désirent reprendre l'affaire. Restent donc 10 000 P.M.I. sans héritiers potentiels, soit 1 000 transmissions par an et un enjeu de 4 000 emplois par mois. De surcroît, 10 p. 100 des 25 000 dépôts de bilan annuel résultent de transmissions effectuées dans de mauvaises conditions. Il faut donc améliorer la transmission aux héritiers et mettre en place des mécanismes de reprise pour des entreprises où les dirigeants âgés n'ont pas de successeurs ou pas de successeurs capables d'assurer leur succession. La politique du Gouvernement est orientée selon deux axes. D'abord, ce projet de loi de finances pour 1987 propose pour les transmissions de patrimoine à titre gratuit une réduction des droits de 25 p. 100, lorsque le donateur est âgé de moins de soixante-cinq ans et de 15 p. 100 lorsque le donateur est âgé de plus de soixante-cinq ans et de moins de soixante-quinze ans. Ce mécanisme est destiné à corriger une erreur commise : elle pénalisait la transmission de l'entreprise aux héritiers.

Ensuite, se pose la question de la possibilité, pour des salariés de l'entreprise ou pour une équipe dirigeante, peut-être même extérieure à l'entreprise, voire, le cas échéant, pour des héritiers, de reprendre les entreprises par un mécanisme du style L.M.B.O. - ce nom en droit anglo-saxon : on a francisé ce mécanisme sous l'expression R.E.S. « reprise d'entreprises par les salariés ». Dans la pratique, ce système n'a pas eu d'effets significatifs. Certes, il procurait un avantage fiscal mais à condition de se soumettre à des dispositions très contraignantes et à un agrément, rarement donné.

C'est la raison pour laquelle le projet de loi sur l'épargne, auquel nous travaillons avec le ministre d'Etat, permettra d'étendre sensiblement le champ d'application du « R.E.S. » grâce, notamment, à la suppression de la procédure de l'agrément préalable et à l'extension du bénéfice du « R.E.S. » à tous les salariés, y compris à ceux qui le deviennent au moment de l'opération. Nous devrions ainsi avoir un dispositif capable de répondre au difficile problème de la transmission des entreprises.

Très souvent d'ailleurs, je lie ce problème à celui de la création d'entreprises. C'est la raison pour laquelle, en 1987, l'un des thèmes majeurs de l'agence nationale pour la création d'entreprises sera, comme vous le souhaitez, la sensibilisation du patronat à la nécessité de préparer la transmission de l'entreprise. Cette action sera menée auprès des différents prescripteurs, des notaires, des experts comptables, des conseillers juridiques, des banquiers, des organismes patronaux et des syndicats professionnels.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur la politique charbonnière car, une nouvelle fois, le Gouvernement a inscrit dans son projet de budget une subvention à Charbonnages de France qui est en diminution par rapport à l'année précédente.

En outre, nous avons déjà souvent dénoncé le fait que 30 p. 100 seulement de cette subvention servaient à l'exploitation, le reste étant utilisé pour des charges que votre conception de la rationalité du budget d'une entreprise

devrait vous conduire à reporter sur d'autres chapitres. Je veux parler notamment des charges du parc immobilier des houillères.

Pour couronner le tout, vous diminuez la subvention à C.D.F. en même temps que les crédits affectés à la pseudo-reconversion des zones minières. Autrement dit, vous n'offrez aucune perspective aux différents bassins miniers de notre pays pour la réindustrialisation.

L'abandon du soutien à la production de charbon est d'autant plus grave qu'il s'inscrit à contre-courant des orientations mondiales. Des pays comme les U.S.A., la R.F.A., ou l'Angleterre subventionnent leur exploitation charbonnière et le développement en tenant compte du fait que le charbon est une énergie d'avenir, ce que reconnaissent les experts des différentes conférences mondiales comme celle de Cannes. Ce constat est confirmé par le fait que la France continue à importer régulièrement du charbon et que la consommation peut encore se développer, notamment pour la production d'électricité. Mais, au lieu de développer la production nationale, vous liquidez les mines, malgré l'existence et la découverte de gisements importants. Dans votre projet, le bassin de Lorraine est inscrit en régression tandis que tous les autres doivent fermer.

Ma question portera plus particulièrement sur le bassin du Nord-Pas-de-Calais. J'ai entendu M. Kucheida citer une déclaration sur la question charbonnière due à M. Chirac, qui était déjà Premier ministre à l'époque. Il aurait pu aussi bien citer M. Giscard d'Estaing en 1980, ou encore M. François Mitterrand qui avait promis de porter la production à 30 millions de tonnes, dont 6 à 7 millions pour le Nord-Pas-de-Calais. En effet, aucun de ces engagements n'a été tenu.

Vous connaissez la suite. Il s'agit non seulement de l'abandon de l'intérêt national, mais encore de ses conséquences dramatiques sur l'emploi, tant il vrai que, depuis trente ans, aucun programme sérieux de reconversion n'a été mis en œuvre.

Vous avez nommé un nouveau directeur de C.D.F. qui, selon le journal *Les Echos*, aurait la lourde charge de liquider totalement le bassin du Nord-Pas-de-Calais d'ici à 1991 en proposant la fermeture d'un puits par an, les centrales électriques et les cokeries subissant le même sort.

Pourtant, nous avons souvent prouvé que le charbon est un atout pour le Nord-Pas-de-Calais et qu'une subvention suffisante et réellement utilisée pour la relance de la production serait beaucoup moins lourde à supporter par le budget de l'Etat que les conséquences sociales de la récession. Il faut évidemment faire un choix, en l'occurrence un choix de rationalité économique. J'aimerais donc connaître votre position à ce propos.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, il est vrai que la subvention aux houillères nationales pour 1987 est réduite, mais dans une très faible proportion, puisqu'il s'agit de 70 millions de francs par rapport à 1986 sur une enveloppe de l'ordre de 7 milliards de francs.

Cette réduction doit inciter à l'amélioration de la gestion des Charbonnages de France, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. J'ai donc demandé au directeur général de cette entreprise de faire porter plus particulièrement son effort sur les frais généraux. Cette réduction n'aura donc pas d'incidence sur l'exploitation elle-même ; elle correspond à la rigueur qu'il nous paraît possible d'introduire dans la gestion quotidienne des Charbonnages.

S'agissant du charbon en général, j'ai rappelé que ce n'était pas une énergie condamnée, loin de là. Mais il est également vrai qu'elle doit être exploitée dans de bonnes conditions de compétitivité. Or, dans le Nord-Pas-de-Calais se pose un problème que personne ne peut dissimuler, celui des réserves de gisement.

M. Jean Jerooz. Et la gazéification ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je ne suis hostile à aucun procédé, cela va de soi, à condition qu'il soit compétitif. On fabrique en France trop de pièces de dix francs qui en coûtent trente. Cet impératif de compétitivité, aucun dirigeant d'entreprise au monde ne peut le passer sous silence.

Mais nous accompagnons la nécessaire mutation du Nord-Pas-de-Calais par un effort important des pouvoirs publics. Je pense notamment à l'effort de reconversion sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, la situation de l'industrie française des machines-outils est grave. La liste est longue des entreprises qui licencient, ferment ou sont livrées aux firmes japonaises. Après l'échec du plan d'Ornano en 1974, le plan machine-outil de 1982 accuse un très mauvais bilan. Aujourd'hui, la production française représente la moitié de celle de l'Italie, le septième de celle de la République fédérale d'Allemagne. La pénétration du marché intérieur, qui n'a cessé de s'aggraver et qui atteignait déjà 56 p. 100 l'an dernier, s'est encore accélérée au cours du premier semestre de 1986 avec un accroissement de 36 p. 100 des importations. Avec l'accord des pouvoirs publics, les grands industriels et les banques se sont désengagés de cette industrie fondamentale et ont favorisé les commandes à l'étranger.

Depuis quelques années, il est à la mode de glorifier les grands responsables industriels en les parant du titre de « généraux de l'industrie ». Pour un instant, je vais céder à cette mode pour dire que, parmi ces généraux, il y a trop de Bazaine ou de Pétain qui, après avoir cédé à l'Allemagne une grande partie de notre industrie de la machine-outil, cèdent aujourd'hui ce qu'il en reste aux Japonais.

Attachés à l'intérêt national, les communistes refusent cette capitulation. En effet, placer ce secteur industriel sous la dépendance de décisions étrangères, c'est entrainer l'appareil productif français sur la voie du sous-développement.

La situation est grave. Les fonds propres des entreprises sont insuffisants. La recherche-développement est en retard d'une guerre. Les composants et équipements de mesure sont importés à prix fort. Les efforts de formation sont indignes d'un pays développé.

Cependant, l'industrie de la machine-outil n'est pas morte. Le marché est important. La plupart des entreprises françaises sont sous-équipées et leur parc est ancien. Les capacités techniques restent bonnes. Les réalisations françaises en matière de performances techniques, de qualité et de fiabilité n'ont rien à envier aux produits de la concurrence étrangère, qu'il s'agisse du Japon, des U.S.A. ou de l'Europe.

Mais cela ne suffit pas. Il faut également être efficace en termes de commercialisation et de capacités de financement. Il faut un effort substantiel de l'Etat pour la recherche-développement. Il faut organiser des accords de coopération entre les groupes actionnaires, les constructeurs, les utilisateurs et les banques pour élargir la gamme de productions compétitives, pour concevoir, produire, acheter et vendre des composants, pour financer les stocks amont et aval des constructeurs, pour créer un réseau commercial prospectant les marchés intérieurs et extérieurs. Pour soutenir toutes ces actions, qu'allez-vous faire, monsieur le ministre ?

Dans la région Rhône-Alpes, l'industrie de la machine-outil est sur le fil du rasoir : Gendron va fermer, Berthiez licencie chaque année. Or, les productions de ces deux entreprises sont uniques en France et d'une qualité incontestée.

Ne vous comportez pas seulement comme un bateleur du libéralisme. Comme Gendron et Berthiez, toute l'industrie française de la machine-outil et du matériel productique attend du ministre de l'industrie une véritable politique. Quel soutien logistique et quels moyens financiers et politiques comptez-vous lui apporter ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur Chomat, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur l'industrie de la machine-outil et je ne reviendrai pas sur les indications que j'ai déjà données à l'Assemblée. Je m'efforcerai simplement de les compléter.

Si ce secteur est en difficulté, il n'en est pas moins vrai qu'un certain nombre d'entreprises, en particulier de taille moyenne, ont réussi, ces dernières années, à renforcer leur compétitivité, notamment pour des gammes de machines spéciales où la concurrence japonaise se montre moins pressante.

Dans ces conditions, la politique du Gouvernement s'organise autour de trois axes :

D'abord, favoriser la consolidation des entreprises qui cherchent, par l'entrée de nouveaux actionnaires ou par des accords de coopération, à se renforcer ;

Ensuite, soutenir les efforts de recherche et de développement dans les technologies avancées de la productique ;

Enfin, poursuivre l'incitation à la modernisation des P.M.E. clientes de la machine-outil.

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Le dernier débat sur les enjeux énergétiques remonte, aux travaux du groupe « long terme » présidé par M. Noël Josephé. Son rapport a suscité des prises de position réservées, certains dirigeants des sociétés nationales de l'énergie étant allés jusqu'à qualifier publiquement son orientation de malthusienne.

Cette orientation reste pourtant la clé de la politique du gouvernement actuel. En freinant le développement des centrales et surtout en gelant la filière surrégénératrice, on remet en cause l'ensemble du programme nucléaire.

Deux arguments sont fréquemment mis en avant pour justifier ce choix : la surcapacité de production et les coûts. Nous pensons que ni l'un ni l'autre ne tiennent. Il suffit d'un hiver rigoureux pour qu'il faille utiliser tout le potentiel de la production d'électricité. Quant aux coûts, celui du kilowattheure français demeure le plus bas de la Communauté. Etant donné la faiblesse de ces arguments, trois prétextes sont tour à tour utilisés.

L'endettement des établissements publics, qui ont financé sans dotation de leur actionnaire tout l'équipement du pays, est utilisé pour justifier un débat sur la tarification et la mise en place d'une gestion financière de ces groupes.

La sécurité d'emploi des personnels et leur statut qui, malgré les assauts, a conservé l'essentiel de son contenu progressiste, sont aussi présentés comme des handicaps de gestion.

Enfin, dans une communication présentée au colloque sur l'avenir industriel, le représentant du R.P.R. a ouvertement prôné la constitution d'un marché commun de l'énergie dans lequel la concurrence serait assurée entre tous les producteurs européens.

Dans votre intervention à la conférence mondiale de l'énergie, vous vous en êtes pris, monsieur le ministre, au système tarifaire d'E.D.F., donnant ainsi du crédit à l'intervention du député R.P.R. auquel je viens de faire allusion.

Ma question est donc double.

Avez-vous l'intention de casser des établissements issus de la Libération et qui ont fait les preuves de leur efficacité technique et économique, y compris en ce qui concerne le sort de leurs agents ?

Avez-vous l'intention de faire payer par les usagers domestiques l'électricité consommée par les groupes industriels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, la tarification pose un vrai problème : ce n'est pas la peine de la dissimuler. Nous le constatons aujourd'hui avec la délocalisation effective ou possible d'un certain nombre d'activités industrielles qui, faute d'obtenir l'électricité à un prix compétitif, sont obligées d'aller ailleurs. Faut-il leur offrir cette électricité à un prix moindre et donc établir une péréquation sur les autres utilisateurs industriels ou sur les consommateurs domestiques ? Faut-il au contraire se résigner à cette délocalisation ? C'est un vrai débat, un débat compliqué et technique dans lequel nous sommes engagés avec E.D.F.

Comment ne pas noter, au demeurant, que les prévisions de consommation d'électricité ont été systématiquement surévaluées dans le passé. Les consommations considérées aujourd'hui comme plausibles pour 1990 sont inférieures de près de 25 p. 100 aux prévisions faites en 1980. Ces erreurs de prévision ont évidemment des conséquences : sur le programme nucléaire, qui aura des tranches excédentaires ; sur le plan énergétique également, car il est clair qu'il n'y aura pas besoin de nouveaux investissements dans le nucléaire avant plusieurs années - à l'exception de ceux qui seraient indispensables pour maintenir notre industrie à niveau - même si les exportations d'électricité se développent fortement.

A cet égard, je souhaite que nous trouvions avec nos partenaires européens les moyens de développer nos exportations. Nous allons le faire avec nos partenaires britanniques, grâce au renforcement de la ligne entre la France et l'Angleterre ; j'espère aussi pouvoir convaincre nos partenaires allemands - certains utilisateurs industriels le souhaitent - de recourir à l'énergie électrique produite sur notre territoire.

Le principal problème en ce domaine est celui de l'amélioration de la productivité qui se pose dans toutes les entreprises et tout particulièrement au sein d'E.D.F. Nous avons donc engagé une réflexion d'ensemble et, le moment venu, en liaison avec la direction d'E.D.F., de nouvelles orientations devront être fixées.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, les résultats de l'industrie textile sont un bon révélateur de l'inefficacité des aides publiques accordées sans de réels engagements du patronat et sans un véritable contrôle de leur utilisation.

En trois ans, de 1982 à 1986, cette industrie a bénéficié d'une aide globale de 3,7 milliards de francs, essentiellement sous la forme d'allègements des charges sociales. C'est manifestement sur un développement massif de cette méthode que repose toute l'orientation de la politique gouvernementale. M. le ministre d'Etat n'a-t-il pas parlé d'octroyer par ce biais 25 milliards de francs à l'ensemble des entreprises sur dix-huit mois ?

Or les résultats obtenus dans l'industrie textile ne sont pas seulement « ambigus », selon l'expression de M. Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges : ils sont mauvais. Un quotidien a d'ailleurs titré : « Le plan textile n'a été qu'un coup d'épée dans l'eau ». Ce journal, qui rend compte d'une étude du ministère de l'Industrie, note qu'au total, pour les entreprises ayant bénéficié du contrat emploi-investissement, les investissements ont eu une croissance moindre que la moyenne sectorielle, la baisse des effectifs a été égale ou supérieure, leurs parts de marché n'ont pas été améliorées.

Par ailleurs, un document d'origine professionnelle estime qu'avec la politique du gouvernement actuel, notamment le nouvel accord multifibre, 200 000 emplois sont menacés d'ici à 1990.

Quant à la suppression du « fabriqué français », c'est un nouveau très mauvais coup porté aux textiles français. Ainsi, les implantations à l'étranger seront favorisées par de nouvelles facilités de réimportation de produits pour lesquels l'indication d'origine ne sera plus exigée. Cette suppression du « fabriqué français » est aussi un mauvais coup pour les consommateurs pour lesquels la garantie d'origine représentait encore une garantie de qualité. Enfin, elle prive les consommateurs de la possibilité de privilégier les produits français ; elle empêche l'expression d'une solidarité nationale en faveur de l'industrie textile nationale.

L'industrie française des machines textiles est exsangue. Des technologies françaises sont abandonnées. Ainsi la technique du Novacor, mise au point par les techniciens ouvriers des R.C.P., ne sera pas développée en France, mais risque d'être cédée à l'Allemagne et d'y être développée dans un proche avenir.

Monsieur le ministre, les textiles et l'habillement sont trop importants pour l'économie et l'emploi pour être sacrifiés. Allez-vous impulser une politique de défense énergétique de cette industrie ou l'abandonner ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P.T.T. et du tourisme. L'industrie textile a subi de plein fouet la concurrence mondiale, mais aussi l'augmentation des charges fiscales et sociales de la dernière période. A tel point qu'il a fallu déclencher en catastrophe une sorte de plan de sauvetage afin d'alléger des charges manifestement trop lourdes pour les entreprises de ce secteur.

Ayant profité de l'occasion pour se restructurer, certaines d'entre elles sont aujourd'hui très performantes. Aussi n'est-ce pas nécessairement par des mesures spécifiques qu'il convient aujourd'hui de favoriser l'industrie textile. Nous pensons qu'il est préférable, pour conforter ce redressement, de recourir à des mesures générales d'allègement des charges et de la fiscalité, celles que le Gouvernement a prises dans le cadre de la politique économique qu'il met en œuvre.

S'agissant du *made in France*, ou du « fabriqué en France », on avait pensé un temps que l'obligation de cette mesure viendrait en aide aux industries concernées. Il faut savoir tenter des expériences et je ne dis pas que ceux qui ont pris cette décision se soient trompés quand ils l'ont prise. Mais, à un moment donné, il faut être capable de mesurer les résultats et de corriger la trajectoire. Or de nombreux professionnels ont souhaité que l'on mette fin à cette obligation pour leur permettre de se développer et d'affronter à armes égales la compétition internationale.

M. Paul Chomat. Seulement ceux qui réimportent !

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, pour le groupe Front national (R.N.).

M. Pierre Descaves. Je pense, monsieur le ministre, que c'est volontairement que vous avez omis de répondre à mon intervention de ce matin. Il se peut que vous soyez complexé par votre origine à la droite de notre mouvement. J'espère que cette fois vous aurez la courtoisie de répondre, même si ma question intéresse aussi M. Gérard Longuet.

Cette question concerne toutes les industries. Il s'agit de la déduction par les entreprises de la T.V.A. sur les factures de télécommunications, à compter du 1^{er} novembre 1987. Pour une année entière : 1988, le rapporteur de la commission des finances en chiffre le coût pour le Trésor à 3, 5 milliards de francs. En examinant les résultats dégagés par le budget des postes et des télécommunications, j'ai constaté que vous pourriez le faire à compter du 1^{er} janvier 1987, ce qui allégerait réellement les charges des entreprises dès cette année.

Si la comptabilité publique est tenue en recettes et en dépenses, celle des budgets annexes est analogue à la comptabilité commerciale, en application de l'article 45 de la loi organique de finances du 2 janvier 1959.

En 1985, le résultat bénéficiaire porté au bilan du budget annexe a été de 11,2 milliards, et on trouve parmi les recettes non fiscales de 1985 un versement du budget annexe des P. et T. au budget général de 3,5 milliards.

L'excédent de l'exercice sera de plus de 5 milliards pour 1986 et de près de 10 milliards en 1987, ces 10 milliards qui disparaissent des comptes lorsque l'on passe de la comptabilité commerciale annexe à la comptabilité budgétaire, alors qu'ils pourraient être utilisés pour éponger les 3,5 milliards à verser pour la T.V.A., dès le 1^{er} janvier 1987. Il vous resterait encore 6,5 milliards de francs de réserve.

Un bon mouvement, monsieur le ministre, pensez à l'état déplorable de nos entreprises que vous affirmez vouloir défendre !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je ne voulais pas être désobligeant avec vous, monsieur le député, dans le temps extrêmement restreint que j'ai utilisé pour répondre à votre question sur les subventions allouées à un certain nombre d'associations. D'ailleurs bien peu concernaient mon ministère, car vous avez élargi votre propos à l'ensemble des subventions versées par différents ministères, tant actuellement que dans le passé. Votre question m'a donc paru trop vaste pour que le seul ministre de l'industrie puisse lui donner une réponse précise.

En ce qui concerne le problème de la comptabilité commerciale que vous avez soulevé, M. le ministre chargé des P. et T. aura l'occasion de s'exprimer tout à l'heure.

A mon avis, l'instauration de la T.V.A. est une excellente mesure, tant pour les télécommunications, car elle permettra d'inclure un véritable comportement d'entreprise, que pour les futures modifications du paysage réglementaire dans ce domaine des télécommunications.

Il s'agira également d'une bonne affaire pour l'ensemble des entreprises puisqu'elle aboutira à un allègement considérable de leurs charges. Ce sera ainsi une aide très forte, apportée par l'intermédiaire du budget des télécommunications, à l'ensemble des entreprises françaises. Cela représentera un peu plus d'un milliard de francs en 1987 et 7 milliards en année pleine.

C'est une bonne nouvelle pour les entreprises françaises et pour le secteur des télécommunications.

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. A plusieurs reprises, monsieur le ministre, j'ai appelé votre attention sur les difficultés que rencontre l'industrie du machinisme agricole et, tout particulièrement, sur la situation d'une usine leader dans sa catégorie, la fabrique de charrues à soc, je veux parler de la société Huard U.S.F.

Cette société connaît à nouveau de graves problèmes qui inquiètent très sérieusement les élus de Châteaubriant et toute la population, qui s'interrogent sur son devenir.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, me préciser quelle est votre position à son égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, nous avons déjà eu maintes fois l'occasion d'examiner ensemble les difficultés de la principale entreprise de Châteaubriant, l'entreprise Huard que je connais bien.

Il est indéniable que le marché national de la charrue connaît une très grande mutation depuis une dizaine d'années. Des modèles beaucoup plus sophistiqués, d'un poids plus important, mais produits en moindre quantité sont apparus et la part de Huard s'est effritée, en particulier au profit de producteurs étrangers.

Sur votre intervention, j'ai demandé aux services du ministère de l'industrie de contribuer à trouver une solution. Avec l'aide des actionnaires actuels de l'entreprise - il est important de souligner que des actionnaires se sentent concernés - et de l'association Ouest-atlantique, ils ont trouvé plusieurs groupes industriels qui seraient prêts à épauler cette entreprise. Des négociations sont en cours entre chacun de ces groupes et les actionnaires de Huard qui ont à cœur de choisir la solution la plus favorable non seulement pour l'entreprise mais aussi - comme vous en avez exprimé plusieurs fois le souhait - pour les personnels.

Tant que ces négociations ne seront pas terminées, il ne sera pas possible de vous dire exactement quelles aides, parmi la vaste panoplie de celles qui restent encore entre les mains de l'Etat pourront être apportées au montage. Je puis cependant vous assurer que ce ne sera pas le refus d'une aide qui fera échouer une solution dont la crédibilité restera, au bout du compte, assurée par un bon niveau d'engagement d'un partenaire industriel.

Cette réflexion rejoint d'ailleurs une affirmation que j'ai eue à plusieurs reprises l'occasion de faire ici : nous ne mettons pas fin brutalement au système des aides de l'Etat en faveur de telle ou telle entreprise en difficulté, mais nous ne voulons intervenir qu'après l'installation d'une véritable direction et l'engagement des actionnaires. Quand ces conditions sont réunies, nous pouvons faire un bout de chemin avec l'entreprise. Sinon, il ne saurait plus être question pour le Gouvernement de gaspiller l'argent des contribuables.

M. le président. La parole est à M. Michel Lambert au titre des non-inscrits.

M. Michel Lambert. Monsieur le ministre, je suis souvent intervenu dans cette enceinte pour plaider la cause de l'Orne, département certes rural, mais qui, dans sa partie ouest, est aussi le deuxième bassin d'emploi de la Basse-Normandie.

Malgré tous les efforts déployés, nous avons perdu en dix ans environ 2 800 emplois industriels dans la seule région flériorne, surtout aux établissements Luchaire et aux tissages des filatures de Flers. Aujourd'hui, c'est la région d'Alençon qui souffre plus particulièrement. Dans un courrier récent, tous les parlementaires ornaïens et les trois conseillers généraux d'Alençon vous demandaient, face aux difficultés rencontrées, que l'Etat puisse accompagner et encourager la mobilisation des efforts en inscrivant le bassin d'emploi d'Alençon dans les mesures prévues pour les zones en difficultés, c'est-à-dire en y créant une zone d'entreprise.

L'un des arguments avancés met en avant les menaces qui pèsent sur l'avenir du groupe Moulinex. Moulinex - 9 570 salariés au 30 juin 1986 dont 7 200 en Basse-Normandie, 2 300 à Alençon, soit 25 p. 100 des emplois du secteur - a annoncé sa volonté de ramener le nombre total des salariés à 8 318 personnes en 1987. Ainsi, 505 salariés pourraient être touchés par des licenciements secs. Cette décision traduit un état de crise dont les causes peuvent être cernées. Moulinex a beaucoup investi sur des lignes de produits d'avenir de haute technologie - fours à micro-ondes,

fours boulangers - et ses investissements ne produisent pas encore les résultats escomptés. Moulinex a beaucoup investi pour améliorer sa productivité, donc sa compétitivité, mais ses produits les plus anciens sont durement concurrencés, tant sur le marché national que sur le marché international.

L'entreprise, il faut le souligner, a cependant de nombreux atouts : renommée de ses produits, réseau commercial développé, réalisation des deux tiers de son chiffre d'affaires à l'étranger, alors que 90 p. 100 de la production est réalisée en France, recherche-développement. Monsieur le ministre, je vous demande quelles actions vous envisagez pour aider cette entreprise en mutation et, partant, pour soutenir l'emploi en Basse-Normandie. Comment comptez-vous, par exemple, favoriser une évolution positive de l'entreprise, qui requiert des compétences nouvelles, une compétitivité renforcée ?

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Louis Mexandeau. C'est capital pour la Basse-Normandie, monsieur le président !

M. Michel Lambert. Comment comptez-vous l'aider à assurer la nécessaire diversification des produits, à en parfaire la qualité et, avec des partenaires, à fabriquer l'indispensable magnétron ? Comment comptez-vous l'aider à assurer la difficile succession de celui qui, créateur génial, fut et reste pionnier de l'électroménager dans le monde ? Envisagez-vous, enfin, de créer une zone d'entreprise à Alençon ?

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, vous savez que l'entreprise Moulinex a obtenu d'excellents résultats pendant de nombreuses années.

M. Michel Lambert. Excellents, en effet !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Depuis quelque temps, ceux-ci sont moins satisfaisants : l'entreprise a dû réduire ses effectifs, et une très grande inquiétude plane sur la succession.

M. Louis Mexandeau. C'est tout le problème des industries privées !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Je peux en tout cas vous affirmer que nous ferons tout notre possible pour que la succession intervienne dans de bonnes conditions.

Quel est, à cet égard, le rôle des pouvoirs publics ?

Je considère qu'ils ont surtout un rôle d'information très important à jouer auprès des actionnaires et des dirigeants d'entreprise, afin d'aider les uns et les autres à bien apprécier les avantages et les inconvénients des différentes solutions possibles.

Je peux vous assurer que cette affaire continue d'être suivie de près par mes services et par mon cabinet. Les prochaines semaines seront sans doute importantes. Je tiens d'ailleurs à vous dire que, comme me l'ont demandé M. d'Ornano, M. d'Andigné, le président du conseil général de l'Orne, et M. Geng, député, une délégation d'élus sera prochainement reçue au ministère de l'industrie.

En ce qui concerne les zones d'entreprises je répondrai, tant à vous-même pour Alençon, qu'à M. Blot qui a traité du sujet et, surtout, à M. le rapporteur qui, à plusieurs reprises m'a interrogé sur cette question et qui anime, comme vous le savez, un inter-groupe parlementaire d'études en la matière.

Nous avons créé, par le biais d'une ordonnance, et avec l'accord de la Commission de Bruxelles, trois zones d'entreprises pilotes. Elles avaient hélas ! été rendues possibles et nécessaires à la suite du sinistre de l'entreprise Normed. Pour tirer les enseignements de ces expériences, il nous faudra laisser passer un certain temps. Je n'ai pas la science infuse et je ne sais pas forcément quelle est la bonne solution. C'est pourquoi je souhaite, chaque fois que cela est possible, que l'on procède par expérimentation. Si cette innovation fonctionne bien, même s'il est besoin d'apporter telle ou telle modification au dispositif, l'instrument des zones d'entreprises pourra entrer dans la panoplie de l'aménagement du territoire, pour venir en aide aux poches de pauvreté et de chômage et aux régions les plus lourdement touchées par des problèmes de reconversion ou par un chômage endémique.

Il faudra bien évidemment l'intervention de la loi, ainsi que l'accord de la Communauté économique européenne, puisque les règles de concurrence peuvent être modifiées par tout dispositif que la France met en place. Cette nouvelle procédure devrait être applicable aux bassins d'emplois les plus sinistrés, choisis en fonction de critères objectifs. Nous ne ferons pas de nouveaux pôles de conversion créés à la tête politique du client comme cela a pu être le cas dans le passé !

M. Louis Mexandeau. Les pôles de conversion ont été bien utiles !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Nous utiliserons des critères objectifs tenant au degré de pauvreté, à la durée et à la gravité du chômage, au taux de chômage, aux sinistres industriels existants ou prévisibles, bref des critères de nature à permettre d'en faire bénéficier les bassins d'emplois qui en auraient le plus besoin.

Cela nécessitera, je le répète, une intervention législative et l'accord de Bruxelles, mais ce n'est pas encore d'actualité, car il faudra d'abord tirer les enseignements de la création des trois zones d'entreprises pilotes que nous mettons en place. C'est donc une affaire de plusieurs mois. Je pense que nous commencerons à y voir clair dans environ six mois. Si l'expérience réussit, elle pourra inspirer, l'instauration de mécanismes efficaces qui devraient permettre - je le souhaite de tout mon cœur - de créer des emplois dans les zones les plus sinistrées.

Cela dit, je profite de cette réponse pour remercier les deux rapporteurs du travail qu'ils ont effectués, car il est, en tous points, remarquable.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Serges Charles.

M. Serge Charles. Vous avez déjà, monsieur le ministre, en grande partie répondu à la question que je voulais vous poser.

Le projet de loi de finances pour 1986 a déterminé un certain nombre d'objectifs, à commencer - et nous nous en félicitons - par l'allègement des charges au niveau des entreprises. Vous avez également pu prendre conscience de l'importance que pouvaient revêtir certains secteurs dans des départements particulièrement visés par la crise que nous avons connue et que nous connaissons encore - je veux parler des départements dits de mono-industrie - et vous avez décidé de mettre en place ces zones d'industrie qui sont un premier pas vers un rééquilibrage dans ces régions particulièrement touchées et dans lesquelles le paupérisme, on peut le dire, s'est instauré.

Tout en confirmant notre appui à la mise en place des trois zones d'industrie dont vous venez de parler et pour lesquelles vous avez précisé qu'il s'agissait d'une expérience, je vous indique qu'il convient de bien réfléchir aux conséquences que pourrait avoir une étude mal menée lorsque cette expérience aura démontré son utilité. Il ne saurait, en effet, s'agir, vous l'avez bien compris, monsieur le ministre, d'opérer des transferts d'emplois vers un secteur qui se trouve à la frontière des zones touchées. Il faut, au contraire, créer des emplois nouveaux.

Je vous demande donc d'être très vigilant sur ce point, afin que les communes qui se situent actuellement à la limite des zones d'industrie nouvellement définies ne soient pas pénalisées par la mise en place de ces zones. J'ai évidemment tout à fait conscience de l'intérêt qu'elles présentent pour des secteurs particulièrement touchés par la crise.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, on peut effectivement s'interroger sur les distorsions de concurrence que risque d'engendrer un tel mécanisme. Mais cela est vrai pour tout autre mécanisme, qu'il s'agisse d'exonération de la taxe professionnelle, de primes ou d'aides financières instaurées par les collectivités locales. Bref, toute politique d'aménagement du territoire engendre des distorsions de concurrence.

Pourtant, je suis persuadé que cela va dans le bon sens lorsque ces distorsions découlent d'une exonération fiscale. En revanche, lorsque vous accordez une subvention pour susciter l'implantation d'une entreprise, vous provoquez toute

une série de demandes tendant à obtenir le bénéfice d'une même subvention. En conséquence, le taux des subventions augmente progressivement, alors que la seule chose qui compte pour attirer une entreprise quelque part, c'est le différentiel des aides entre deux régions. Même si cela peut être bénéfique pour les entreprises, il en résulte souvent un certain gaspillage des ressources.

Voilà pourquoi je crois que la méthode de l'exonération fiscale est meilleure. Elle a été expérimentée avec un certain succès à l'étranger. J'ajoute que si nous ne nous dotions pas de cet instrument d'aménagement du territoire, nous ne serions pas à armes égales avec nos partenaires chez lesquels de telles zones existent. C'est notamment le cas en Belgique, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande. Si nous ne les imitions pas, nous courrions le risque de voir des entreprises qui souhaiteraient s'implanter en Europe mais qui, ne trouvant pas les mêmes avantages en France qu'ailleurs, préféreraient aller, par exemple, en Ecosse. Nous serions néanmoins contraints de recevoir leurs produits parce que nous sommes dans le cadre du Marché commun, mais nous n'aurions pas les emplois.

De même, une entreprise française qui souhaiterait se développer, aurait tendance à choisir d'aller s'implanter elle aussi en Ecosse ou en Belgique et, de la même manière, nous recevions les produits, mais sans bénéficier de créations d'emplois.

Ce dispositif est donc une nécessité, sous réserve qu'il soit bien encadré afin que l'on ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul. Je ne crois pas trop, en effet, à l'argument de proximité dans la mesure où de telles zones seront gérées par les élus. Leur gestion sera très largement décentralisée et je pense que tout le monde saura veiller à ce qu'il n'y ait pas de trop grandes distorsions de concurrence.

Je rappelle, monsieur le député, qu'il s'agit d'expériences pilotes. Avant de les généraliser, il faudra en tirer très soigneusement les leçons. J'utilise peut-être des solutions différentes de mes prédécesseurs, des solutions que l'on qualifie de libérales, mais j'ai en tout cas la prudence d'être toujours pragmatique.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur les problèmes d'emploi dans le Pas-de-Calais.

Entre juillet 1985 et juillet 1986, c'est-à-dire sur une période concernant à la fois l'ancien gouvernement et la nouvelle majorité, le nombre de demandeurs d'emplois s'est accru de 2,5 p. 100 au plan national, de 6,3 p. 100 pour la région Nord-Pas-de-Calais et de 8,3 p. 100 pour le seul département du Pas-de-Calais. Vous conviendrez avec moi que mon département se passerait bien de ce record, lui qui est déjà situé en tête du point de vue des statistiques du chômage.

Le pire dans tout cela, c'est que le plus dur ne semble pas être derrière nous. En effet, des dizaines d'entreprises annoncent des suppressions d'emplois ou des licenciements pour les semaines, les mois à venir. Par ailleurs, aucune perspective concrète et sérieuse de réindustrialisation n'existe, pas plus aujourd'hui qu'hier.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il faut défendre et développer ce qui existe.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur le problème de l'industrie charbonnière. Ma question portera sur quatre des dizaines d'entreprises qui connaissent actuellement des difficultés.

Je voudrais tout d'abord parler de la Céramique de Beugin. Cette entreprise située dans le bassin minier du Pas-de-Calais est menacée actuellement de licenciements, alors que les besoins de notre pays sont comblés par des importations provenant à 70 p. 100 de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de la Corée, alors que cette production moderne peut satisfaire aux besoins de grands chantiers comme le métro, le tunnel, les hôpitaux, la rénovation des habitations, etc.

Que comptez-vous faire pour défendre cette production ?

C'est ensuite CDF-Chimie qui risque l'arrêt complet à partir de la suppression de la production d'ammoniac, qui va déjà supprimer 160 emplois.

Or C.D.F.-Chimie produit entre autres des engrais que la France importe massivement. Je n'ai pas le temps ici de rappeler les multiples promesses faites hier par le gouvernement socialiste et par l'opposition de droite pour le maintien et le développement de cette plate-forme. Je voudrais surtout savoir quelles sont vos intentions.

Pour alimenter C.D.F.-Chimie, la cokerie de Drocourt, qui emploie actuellement 1 000 travailleurs, est également menacée. Le prétexte évoqué, c'est que cette cokerie aurait des problèmes de débouchés pour sa production principale, le coke. Or Usinor-Dunkerque, situé à 80 kilomètres, importe son coke. De même, la cokerie de Drocourt alimente l'entreprise de goudron H.G.D., concurrencée par les industries allemandes. Avec sa fermeture, avec celle de C.D.F.-Chimie, ce serait toute la filière charbon qui s'écroulerait dans le Pas-de-Calais, et avec elle des milliers d'emplois qui disparaîtraient.

M. le président. Concluez, monsieur Auchedé.

M. Rémy Auchedé. Un dernier mot à propos d'Usinor-Isbergue. Cette entreprise annonce 300 nouvelles suppressions d'emplois d'ici à 1987, après avoir déjà perdu 700 emplois du temps des gouvernements précédents. Ces orientations dictées par la Communauté économique européenne sont contraires à l'intérêt et aux besoins de notre pays.

Monsieur le ministre, j'ai choisi quatre entreprises, parce que je ne disposais que de deux minutes, mais j'aurais pu vous en citer quarante.

Encore une fois, que comptez-vous faire pour l'emploi dans le Pas-de-Calais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, vous avez cité quatre entreprises, quatre dossiers difficiles. J'ai avec moi, bien évidemment, des éléments de réponse sur chacun de ces dossiers. Je pense que vous voudrez bien que je vous les communique directement.

Mais je souhaite élargir le propos et m'interroger sur ce que nous pouvons faire en général pour les problèmes de l'emploi. Il est vrai qu'il faut essayer de se mobiliser, chaque fois qu'on le peut, dans le cadre des règles que j'ai définies tout à l'heure pour maintenir les emplois qui existent et développer les entreprises prospères dans un secteur donné. C'est une des conditions essentielles de maintien de l'emploi dans une région.

Il faut aussi, c'est vrai, faciliter la réindustrialisation. Cela dit, je suis très prudent, et je ne veux pas faire de promesses de réindustrialisation. Ce sont en effet des promesses dont l'expérience a prouvé qu'elles étaient toujours très difficiles à tenir. Ce que je peux faire, en revanche, c'est étudier les méthodes que nous pouvons mettre en place avec tous les gens de bonne volonté, tous les élus qui souhaitent s'associer à ces mesures.

Il existe des mesures en faveur de la création d'emplois industriels dans le Nord-Pas-de-Calais, avec une prime spécifique qui a sa dotation propre d'un montant de 100 millions de francs. Le Fonds d'industrialisation du Nord-Pas-de-Calais - doté de 362 millions de francs - peut agir aussi dans votre région.

J'ai déjà indiqué à M. Vasseur, qui a préconisé de rassembler tous les fonds d'intervention dans un fonds commun de conversion, qu'il serait peut-être bon de réfléchir à des mécanismes associant davantage encore les différents partenaires locaux pour une meilleure utilisation de ces fonds destinés à des actions de réindustrialisation. Enfin il existe, plus généralement, des mesures en faveur de la création d'emplois, et j'ai déjà eu l'occasion de les présenter. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de les développer dans les semaines qui viennent. J'espère que ces mesures seront bénéfiques à l'ensemble du territoire national, qu'elles permettront de faire de 1987 une bonne année pour la création d'entreprises et je souhaite bien évidemment que votre région puisse pleinement en bénéficier.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne : « Industrie et tourisme » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du secrétariat d'Etat, chargé du tourisme.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements qui se rapportent à l'industrie.

Sur le titre IV de l'état B, M. Descaves a présenté un amendement, n° 126, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 500 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir répondu... que vous ne pouviez pas répondre à la deuxième partie de mon exposé. Mais toute la première partie concernait votre politique industrielle, et votre silence donne à penser que vous trouvez judicieuses les critiques que j'ai portées sur l'efficacité de cette politique.

L'amendement n° 126 résulte d'une observation que j'ai faite sur le droit de contrôle des parlementaires. Afin de contrôler toute une série de subventions, dont celles mentionnées sous le titre « Autres interventions, actions d'information et de communication », j'avais demandé aux rapporteurs spéciaux de me communiquer la liste des subventions prévues à ces chapitres. Je n'ai reçu aucune réponse. On ignore donc pourquoi on nous demande de voter. On nous propose de voter des crédits, mais nous ne savons pas ce qu'ils recouvrent.

Par ailleurs, en ce qui concerne les subventions, il est nécessaire, en application des dispositions légales, que nous disposions du dossier constitué par les associations lors de leurs précédentes demandes, avec notamment un bilan chiffré de leurs activités.

J'ai fait allusion ce matin à toutes une série de subventions discutables et qui ne semblent pas vous avoir choqué. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir examiner très attentivement les subventions qui seront distribuées en 1987 au titre des articles 20 et 30 du chapitre 43-01. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné l'amendement présenté par M. Descaves et, en l'absence d'autres précisions, je m'en remets à la réponse du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, je comprends votre souci de parvenir à plus de clarté quant aux subventions accordées aux associations. Je suis tout prêt à jouer totalement le jeu de la transparence avec les commissions parlementaires. C'est d'ailleurs leur rôle et elles en ont le pouvoir.

Mais votre amendement ne correspond absolument pas à cet objectif puisque vous envisagez de réduire les crédits prévus aux articles 20 et 30 du chapitre 43-01 qui ne concernent pas les subventions aux associations. Il s'agit de crédits d'intervention dans le domaine de la communication. Par exemple, une information de l'opinion dans le secteur des zones d'entreprises relève de ces lignes budgétaires.

Je ne peux donc que demander le rejet de l'amendement.

M. le président. Monsieur Descaves, maintenez-vous votre amendement ?

M. Pierre Descaves. Puis-je ajouter un mot, monsieur le président ?

M. le président. Rapidement !

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, mon intention était surtout d'attirer votre attention sur ce genre de dépenses publiques et d'entendre votre point de vue.

Bien entendu, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 126 est retiré.

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, de M. Descaves a présenté un amendement n° 127, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 156 048 528 francs. »

La parole est à M. Bruno Mégret, pour soutenir cet amendement.

M. Bruno Mégret. L'objet de cet amendement est de supprimer les crédits d'intervention prévus dans ce budget au titre de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche.

Monsieur le ministre, nous sommes bien sûr très favorables à la recherche et à tout ce qui peut favoriser sa diffusion et sa valorisation dans le tissu industriel.

Nous ne mettons donc pas en cause la finalité de l'Anvar. Ce que nous contestons, c'est la solution qui a été retenue : la création d'une agence étatique.

Nous avons là un exemple typique de la dérive néfaste qui se produit trop souvent lorsque l'État veut intervenir à coups de subventions dans les mécanismes économiques. Schématiquement, l'Anvar est chargée d'aider à la valorisation de la recherche par l'octroi de prêts à des conditions très avantageuses, et cette agence se targue de bons résultats. Avec un taux de remboursement de 36 p. 100, l'Anvar réussit un projet sur trois. Bravo !

Mais nous disons que ces résultats sont fallacieux car, pour afficher de bons résultats, l'Agence en est venue à aider des projets sans risque et à jouer, de ce fait, le rôle de distributeur d'un type supplémentaire de subventions. De ce point de vue, l'Anvar ne servirait donc à rien.

Et il y a plus grave, car l'Anvar a eu le quasi-monopole de la diffusion des brevets des laboratoires de l'État et, par manque d'imagination, elle n'a rien réussi à exporter à l'étranger. Rien de sérieux n'a été signé ni au Japon ni aux États-Unis. De ce fait, l'Anvar a stérilisé une part importante du produit de notre recherche. C'est la conception même qui est à mettre en cause, car on ne peut demander à une agence étatique de gérer le risque industriel.

Il faut, monsieur le ministre, revoir entièrement le système de l'aide à l'innovation. Supprimez l'Anvar qui est à l'origine de beaucoup de gaspillages et créez un système pour favoriser le capital à risque : incitations fiscales, système d'assurances. Il s'agit là d'une question essentielle dont la solution ne doit pas être retardée. C'est pourquoi, nous souhaiterions que vous acceptiez dès aujourd'hui cet amendement.

M. Louis Mexandeau. Tant qu'on y est !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission. Je relève que la subvention à laquelle vous faites allusion, et qui est inscrite au budget de l'industrie, était précédemment inscrite au budget de la recherche.

Quant au rôle de l'Anvar, je me permets de vous renvoyer aux pages 64 et suivantes de mon rapport. Cette agence a joué un rôle peut-être critiquable, mais qui n'est pas négligeable. En conséquence, je suis au regret de demander le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Il existe un vrai problème, de l'aide à l'innovation, mais on ne le résoudre pas en supprimant les crédits affectés à l'Anvar.

Il est vrai qu'il faut sans doute revoir le système français d'aide à l'innovation, et nous avons engagé une réflexion très approfondie sur ce sujet, en regardant ce qui est fait de bon et de moins bon en France et chez nos grands partenaires industriels - non pour les copier, mais pour analyser leur exemple avec les cabinets d'études que nous avons mobilisés sur ces questions. Cette réflexion est extrêmement difficile et sera sans doute encore très longue. Elle devrait nous permettre de trouver la meilleure formule d'aide à l'innovation et à la recherche dans une économie moderne ouverte à la concurrence.

Il est vrai que dans la palette des dispositifs auxquels on peut songer, il y a le capital-risque, mais ce n'est sans doute pas le remède miracle qui permettrait de supprimer tout autre mécanisme.

Vous critiquez l'Anvar, mais elle n'en offre pas moins des procédures beaucoup plus souples que bien d'autres agences d'État.

Je suis prêt à revoir le fonctionnement de l'Anvar dans le cadre de la réflexion générale que nous menons. Nous avons d'ailleurs commencé à réorienter ses crédits en donnant la

priorité aux petites et moyennes entreprises qui en ont davantage besoin que les grandes. Mais, en l'état actuel de nos réflexions, votre amendement ne peut pas être retenu par le Gouvernement dont je demande donc le rejet.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 127.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Descaves et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 128, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 48 758 000 francs ».

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. C'est là encore un amendement de mise en garde, monsieur le ministre.

La politique qui consiste à créer des organismes publics pour favoriser la création d'entreprises ou le développement de la politique industrielle n'est pas bonne. Les crédits doivent favoriser les nouvelles entreprises elles-mêmes, et non servir à mettre en place une nouvelle bureaucratie.

Réduisez plutôt les charges sociales et fiscales des entreprises et faites confiance aux chefs d'entreprises, monsieur le ministre.

Parmi les organismes visés par mon amendement, j'observe que figurent l'Agence pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels qui a bénéficié de 10 millions de francs en 1984 et l'Association pour la promotion et le développement industriel qui a reçu, la même année, 11,5 millions.

Je voudrais savoir si l'Agence est un organisme de gauche et l'association un organisme de droite !

M. Alain Richard. Un peu de sérieux !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Même réponse que pour l'amendement précédent.

Sur le fond, je ne suis pas loin de partager l'avis de M. Descaves : la création d'entreprises ne dépend effectivement pas d'une agence, mais d'un environnement. Mais, comme je l'ai signalé ce matin, nous sommes dans une période de transition et, compte tenu du rôle que joue l'Agence auprès des P.M.E., je crois qu'il ne serait pas opportun de supprimer les crédits dès cette année. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je crois avoir montré ma vigilance quant à l'utilité des divers organismes qui dépendent de mon ministère ou qui en reçoivent des subventions. Je compte manifester pour l'ensemble de ces organismes, de ces agences, de ces associations la même vigilance et la même exigence d'efficacité. Tel est le cas du secteur que vous évoquez au travers de votre amendement.

La création d'entreprises sera pour nous un objectif primordial en 1987. J'ai déjà pris des mesures en ce sens - j'ai notamment cité une mesure fiscale - mais il y en aura d'autres que j'aurai l'occasion d'annoncer prochainement. Et, dans cette perspective de mobilisation, de changement des mentalités en faveur de la création d'entreprises, il m'apparaît que ces organismes ont un rôle important à jouer. Je veux notamment citer le cas de l'Agence nationale pour la création d'entreprises, dont j'utilise actuellement beaucoup les structures pour mettre en œuvre des opérations baptisées opérations « Audace », des opérations de « chalutage » de toutes les énergies potentielles des créateurs d'entreprises dans un bassin d'emploi donné ! Ces actions donnent de bons résultats et sont en train de se développer dans plusieurs bassins d'emploi où existent des difficultés. Nous en ferons bien entendu le bilan. Monsieur le député, je suis donc très vigilant, mais je ne peux pas accepter votre amendement.

M. le président. Monsieur Descaves, retirez-vous votre amendement ?

M. Pierre Descaves. Comme je l'ai indiqué, cet amendement avait un caractère indicatif. Par conséquent, je le retire.

M. Alain Richard. De plus en plus sérieux !

M. le président. L'amendement n° 128 est retiré.

Après l'article 73

M. le président. M. Gantier a présenté un amendement n° 122 ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Un rapport sur les conséquences du prélèvement sur les entreprises pétrolières institué par la loi de finances pour 1985 (n° 84-1208 du 29 décembre 1984) sera présenté au Parlement au cours du deuxième trimestre de l'année 1987. Il précisera les conditions dans lesquelles le prélèvement sur le bénéfice net imposable réalisé au cours de l'année 1985 pourra être rendu déductible des résultats de 1987. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Louis Mexandau. Encore les pétroliers !

M. Gilbert Gantier. Je trouve que l'interruption qui vient d'être faite est complètement stupide et j'en donne acte à son auteur.

Cet amendement a pour objet d'appeler l'attention de la représentation nationale sur un problème sérieux. Il mérite quelques instants d'attention, car j'ai entendu tout à l'heure, aussi bien sur les bancs de la majorité que sur les bancs de l'opposition, des orateurs sérieux qui ont exprimé une certaine inquiétude - légitime - sur l'avenir énergétique de notre pays.

Mais les épiphénomènes n'ont guère d'importance.

Lors de mon intervention à la tribune, j'ai expliqué qu'il n'était pas souhaitable que les entreprises industrielles bénéficient d'aides exceptionnelles, mais qu'il n'était pas souhaitable non plus qu'elles supportent des pénalisations, surtout injustifiées.

A cet égard, l'article 22 du projet de loi de finances me paraît tout à fait malencontreux.

Cet article reprend une disposition introduite par la loi de finances pour 1985, à savoir un prélèvement exceptionnel sur les entreprises de production pétrolière de l'Hexagone. La recette attendue pour 1987 est de 1 150 millions de francs.

Or la loi de finances pour 1985 prévoit que le prélèvement est calculé sur les bénéfices de l'antépénultième année. Ainsi, en 1987, il sera assis sur les bénéfices de 1985.

Il faut bien voir que le pétrole valait environ 2 000 francs la tonne en 1985. Il vaut actuellement 600 francs la tonne. Par conséquent, la situation financière des entreprises de production pétrolière n'est pas du tout la même et l'assiette de cette taxe est, je le répète, tout à fait malencontreuse.

J'ajoute que, aux termes de la loi de finances pour 1985, ce prélèvement n'est pas déductible pour la détermination du bénéfice imposable.

J'exprime donc une nouvelle fois mon hostilité à ce prélèvement exceptionnel. Celui-ci pouvait se justifier quand le prix du pétrole augmentait régulièrement. Depuis quelque temps, il n'a cessé de baisser.

Je me souviens d'être allé, il y a vingt ans, dans le Limousin pour voir comment s'effectuaient les recherches d'uranium, à une époque où le pétrole valait deux dollars le baril et où, par conséquent, il paraissait vain d'encourager l'industrie nucléaire. Que serions-nous devenus si nous avions tué, en 1965, ou en 1970, l'industrie nucléaire qui naissait alors en France ? Devons-nous, maintenant que le prix du pétrole a baissé, tuer l'industrie française de la recherche pétrolière, dont nous risquons d'avoir besoin dans un an, dans deux ans ou dans cinq ans ?

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je demande que soit établi un rapport sur les conséquences financières, économiques et industrielles de ce prélèvement sur les entreprises de production pétrolière et que, à défaut d'être supprimé, ce prélèvement soit déductible du bénéfice net imposable, afin que ces entreprises ne se trouvent pas confrontées à d'insurmontables difficultés, qui paralyseraient la recherche pétrolière, alors qu'il serait au contraire souhaitable pour notre pays de la développer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Afin de limiter le déficit budgétaire et de faire face aux engagements de l'Etat, même lorsqu'ils ont été pris avant le 16 mars 1981...

M. Jean Jarroz. 1986 !

M. Alain Richard. Refoulez votre inconscient, monsieur Vasseur ! (*Sourires.*) Vous avez dit « 1981 » !

M. Serge Charlas. C'était un lapsus !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je voulais évidemment dire 1986 !

Afin, dis-je, de limiter le déficit budgétaire et de faire face aux engagements de l'Etat, il est apparu nécessaire de reconduire le prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières.

Cependant, compte tenu des difficultés que risquent de rencontrer les entreprises soumises aux prélèvements et de l'amélioration de la situation budgétaire de l'Etat, j'estime personnellement que le rapport demandé par M. Gantier pourrait utilement éclairer l'Assemblée et préciser s'il est nécessaire de prévoir la déductibilité du prélèvement sur les résultats de 1987.

La commission n'a pas pu se prononcer sur l'amendement de M. Gantier, mais, à titre personnel, je suis favorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Avec ce prélèvement, vous touchez, monsieur Gantier, à un problème très important pour notre industrie pétrolière, pour l'exploration et l'exportation en France, pour le secteur parapétrolier.

Ce n'est pas nous qui avons institué ce prélèvement exceptionnel. Il reste en vigueur cette année, pour des raisons de contraintes budgétaires.

Je souhaite, comme vous, qu'on en examine toutes les conséquences. Le ministère de l'industrie les étudie. Et nous faisons nous-mêmes, en quelque sorte, le rapport que vous demandez.

C'est bien volontiers que je vous communiquerai les conclusions auxquelles nous sommes d'ores et déjà parvenus. Les études se poursuivent.

Sous le bénéfice de cette observation, monsieur Gantier, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Puisque M. le ministre a annoncé que son département ministériel fournirait à la représentation nationale les moyens d'apprécier les conséquences d'un tel prélèvement, que je persiste à juger tout à fait anormal et nuisible à un secteur d'activité essentiel pour l'économie de notre pays, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 122 est retiré.

Rappel au règlement

M. Guy Malandain. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Guy Malandain, pour un rappel au règlement.

M. Guy Malandain. Monsieur le ministre, vous avez, lors de la présente séance - il était environ seize heures -, tenu les propos suivants : « Si le droit des sociétés s'appliquait aux ministres précédents chargés de l'industrie comme il s'applique aux dirigeants d'entreprises privées, non seulement je les attaquerai devant les tribunaux pour présentation de faux bilans, mais je les appellerais en comblement de passif. »

Ce sont, monsieur le ministre, des propos qui vous ressemblent, car ils sont provocateurs.

Ils sont, par ailleurs, parfaitement inadmissibles, car ils tendent à mettre en cause tout simplement l'intégrité et la rigueur intellectuelle de MM. Joxe, Dreyfus, Chevènement, Fabius et de Mme Cresson.

Ce sont des propos imprudents, car il faudrait apporter la preuve qu'un certain nombre de vos amis ne se sont pas trouvés dans la situation particulière des entreprises nationalisées avant 1981, et la liste des ministres de l'industrie serait alors très longue.

Ce sont aussi des propos imprudents parce que nous pourrions ici rappeler à certains de vos amis le passé de la sidérurgie ou de certaines affaires pétrolières. Et ceci devrait inviter les membres du Gouvernement à davantage de mesure dans leurs propos.

M. Claude Labbé. Ce n'est pas un rappel au règlement. Cela n'a aucun rapport !

M. Guy Malandain. Enfin, à votre avis, monsieur le ministre, étant donné la situation dans laquelle nous avons trouvé un certain nombre d'entreprises qui ont été nationalisées en 1981-1982...

M. Claude Labbé. Il ne s'agit pas de mettre en cause d'autres personnes !

M. Guy Malandain. ... fallait-il abandonner la production française sur les créneaux industriels qu'elles représentaient et licencier ainsi des milliers de personnes ? Ce problème était posé.

Il était facile, dans l'opposition, de tenir des propos irresponsables. Mais il fallait, à ce moment-là, prendre en charge ces entreprises.

Finalement, êtes-vous sûr, monsieur le ministre, de ne pas vous ouvrir bientôt - car toutes les entreprises ne seront pas privatisées dans l'année qui vient - dans une situation similaire à celle que vous semblez reprocher au présent gouvernement ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Malandain.

M. Guy Malandain. En conclusion, monsieur le ministre, peut-être serait-il bon, afin de garder des rapports corrects avec l'industrie, d'asseoir l'autorité du gouvernement devant l'ensemble du pays, que vous retiriez tout simplement ces propos quelque peu ridicules.

M. Louis Mexandeu. Parfaitement !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Monseigneur le président, monsieur le député, il y a à un petit détournement de procédure.

M. le président. Monsieur le ministre, il n'appartient qu'à moi d'apprécier la manière dont est organisée la séance. J'ai le souvenir que, au cours de la législature précédente, un député avait fondé son rappel au règlement sur l'article 165. Vous rappellerai-je le nom de ce député ? (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. L'article 165 du règlement correspond - je vous l'avais indiqué - à la vingt-sixième maladie de la sécurité sociale !

M. le président. Mais il n'y aura plus de vingt-sixième maladie ! Donc, l'argument ne tient plus ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je vous en donne acte, monsieur le président.

Nous pourrions prolonger le débat mais je ne pense pas que ce soit souhaitable par le biais de ce rappel au règlement.

Je reconnais, monsieur Malandain, que ces propos pourraient s'appliquer à bien d'autres méfaits du dirigisme.

J'avais également indiqué dans mes propos que les hommes politiques sont jugés plus souvent sur leurs intentions que sur leurs résultats.

Mais, par là même, je rappelais que les nationalisations s'étaient soldées par une perte de 52 milliards de francs. C'est cette somme qu'il faudrait mobiliser si l'on voulait reconstituer la structure du bilan de ces sociétés. Pour ces sociétés, l'interventionnisme de l'Etat n'a pas, globalement, été une bonne chose. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Louis Mexandeu. Il n'empêche qu'elles existent encore !

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme concernant l'industrie.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. Avant d'aborder l'examen du budget annexe des postes et télécommunications dont les crédits sont inscrits aux articles 39 et 40, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 39 et 40.

La parole est à M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur le ministre chargé des P. et T., la commission des finances a donné un avis favorable au projet de budget des P. et T. pour 1987, à une observation près, qui est d'ailleurs aujourd'hui levée. Elle souhaite en effet que l'on applique la T.V.A. aux télécommunications, ce qui sera chose faite à partir du mois de novembre. La commission a donc obtenu satisfaction sur un point qui lui paraissait particulièrement important.

Le budget des P. et T. pour 1987, et cela n'est pas étonnant, est encore marqué par le poids du passé. Je ne dirai pas que c'est le poids de l'héritage, car ce terme pourrait être mal compris, mais néanmoins le poids du passé est là.

Le poids du passé, on le retrouve dans le prélèvement qui avait été créé par M. Mexandeu de façon exceptionnelle en 1982...

M. Louis Mexandeu. « Créé » n'est pas le terme propre !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial ... mais qui ensuite, est devenu permanent. A ce prélèvement on avait ajouté, en 1984, le financement de la filière électronique, puis, en 1985, le financement d'une partie du C.N.E.S. Ce prélèvement existe toujours, c'est vrai, mais sa conception est légèrement différente.

Le poids du passé, c'est aussi l'endettement, qui est d'ailleurs la conséquence du poids du prélèvement, puisque les P. et T. ont été appelées, notamment la D.G.T., à s'endetter, puisque l'Etat faisait chaque année son petit hold-up - même si vous n'y étiez pas tout à fait favorable, monsieur Mexandeu.

A la fin de la législature précédente, les postes et télécommunications avaient une dette de 158 milliards de francs et surtout devaient payer des intérêts qui avaient doublé entre 1982 et 1986, passant de 8 à 16 milliards de francs.

C'est pourquoi j'ai suggéré que, en cas de privatisation des entreprises dites de la filière électronique, les bénéfices de la privatisation, c'est-à-dire les sommes qui rentreront dans les caisses publiques, soient affectés à la diminution de l'endettement des P. et T. Dans la mesure où cela est pratiqué au niveau du budget général pour d'autres secteurs, il nous paraît logique que les P. et T., qui ont contribué à l'augmentation du capital des entreprises publiques de la filière électronique, bénéficient d'une sorte de juste retour.

Le poids du passé se traduit également dans la tarification puisque, entre 1981 et 1986, faut-il le rappeler, la taxe de base des télécommunications a tout de même augmenté de 54 p. 100, ce qui n'était, convenons-en, pas tout à fait dans l'esprit de la charte des télécommunications, que M. Mexandeu avait également proposée aux acteurs de la vie économique.

L'Etat se révèle également être un mauvais payeur - ce n'est pas une nouveauté, mais il est vrai que les dettes se sont tout de même accumulées depuis 1982 - puisque les dettes dues par les administrations aux postes et télécommunications représentaient, il y a quelques mois, 456 millions de francs. Au hit-parade des mauvais payeurs, on peut citer, pour les structures centrales : le ministère de l'industrie, qui doit 87 millions de francs ; le ministère des finances - c'est toujours agréable de le rappeler quand on connaît ses exigences envers les autres administrations - qui, lui, est débiteur de 14 millions de francs. Quant aux dettes des services

décentralisés, il faudrait dresser une sorte de sous-hi-parade : ce sont essentiellement les préfectures qui sont concernées, puisque leur dette à l'égard de la D.G.T. atteint à peu près 76 millions de francs.

Le poids du passé, on le retrouve aussi dans la situation des services financiers de la poste : le livret d'épargne populaire n'a pas fait beaucoup de bien aux services financiers, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le poids du passé, on le retrouve encore dans les retards et les hésitations accumulés en matière de satellites, dans le retard pour le câble et dans la situation extrêmement difficile de l'industrie française des télécommunications à l'exportation. Mais nous en reparlerons tout à l'heure.

Cela dit, le budget des P. et T. comporte un certain nombre de points positifs que je voudrais énumérer rapidement.

S'agissant des investissements de la poste, on enregistre une progression de 10 p. 100 des autorisations de programme. C'est intéressant, surtout si cette progression s'accompagne d'une augmentation de 24 p. 100 des crédits de paiement affectés à la modernisation du parc immobilier, notamment dans les petites postes rurales, et à l'informatisation de la poste.

Pour la première fois, la poste enregistrera un excédent de 538 millions de francs. Vous auriez été heureux, monsieur Mexandeau, si vous aviez pu annoncer cela l'an dernier.

M. Louis Mexandeau. Nous en reparlerons !

M. Alain Richard. Je vous rappelle que vous êtes rapporteur, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Quant aux investissements dans la D.G.T., ils se maintiennent à un niveau intéressant puisqu'ils s'élèvent à 28,3 milliards de francs. Cette somme va permettre de poursuivre l'équipement en numérisation. En cette matière, il faut le reconnaître, l'effort ne s'est pas relâché depuis plusieurs années. Néanmoins, on enregistre encore un léger retard sur Paris et la région parisienne ; on peut le regretter, mais ce retard devrait être combulé au cours des prochains mois.

Autre point positif : la clarification faite dans le fameux prélèvement opéré par l'Etat. La légère diminution du prélèvement traduit un double mouvement. Certes, le versement au fonds de réserve, qui est une sorte d'impôt payé par la D.G.T. au budget de l'Etat, est en augmentation ; mais, en revanche, un certain nombre de passerelles qui n'étaient pas du meilleur goût budgétaire, en particulier les concours entre branches, le concours de la D.G.T. vers la poste sont supprimés. De plus, les chèques-postaux vont connaître désormais une situation beaucoup plus normale vis-à-vis de l'Etat puisqu'ils bénéficieront d'une rémunération de leur compte de 3 p. 100, ce qui n'a donc plus rien à voir avec cette minable rémunération de 0,01 ou de 0,02 p. 100 qui était de tradition depuis deux ans.

On constate également une diminution de crédits de la filière électronique. Cette baisse ne m'inquiète pas car j'estime qu'il ne revient pas à l'Etat de financer la filière électronique.

En revanche, le ministère des finances s'est montré, comme toujours, un peu gourmand puisque le fonds de réserve passe de 3 à 8,7 milliards de francs, ce qui explique la stabilité du prélèvement global.

Nous avons deux légers motifs d'inquiétude à ce sujet. Le premier concerne la contribution qui est allouée au C.N.E.S. - Centre national d'études spatiales - par la D.G.T. A cause de cette bien mauvaise habitude, qui a été prise en 1985 par M. Mexandeau, plus de 4 milliards de francs seront encore versés cette année au C.N.E.S., alors que la D.G.T. n'a pas son mot à dire dans la gestion de la politique spatiale.

Ma seconde inquiétude a trait aux bruits colportés par la presse et selon lesquels un effort supplémentaire de 3 ou 4 milliards de francs pourrait être demandé en faveur du budget des télécommunications, lors du prochain collectif. Cela me paraîtrait pour le moins malencontreux. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de vous faire l'écho de la préoccupation du rapporteur de la commission des finances auprès de vos collègues du ministère des finances.

Autre point positif : l'introduction de la T.V.A. Toutefois, cette mesure devrait être accompagnée par une nouvelle politique tarifaire. En effet, les deux problèmes sont liés, dans la

mesure où il conviendrait d'avoir un système de tarification plus favorable aux entreprises. Les différents degrés de tarification font qu'il y a probablement un transfert de charges d'environ 12 milliards de francs au détriment des entreprises et au profit des ménages. Il est indispensable de rétablir progressivement l'équilibre, sinon les grands utilisateurs - les grandes banques peuvent parfois dépenser plus de 400 millions de francs en télécommunications - seront tentés d'utiliser des services extérieurs aux télécommunications et de profiter de détournements de trafic, ce qui ne serait évidemment pas bon pour le service public.

L'introduction de la T.V.A. a, bien entendu, bénéficié aux entreprises. Cela représente un allègement de 7 milliards de francs en année pleine, ce qui me paraît être une excellente chose. Pour la D.G.T., ce n'est peut-être pas une affaire financière fantastique puisque l'Etat va gagner un peu plus, mais cette mesure va dans le bon sens car elle tend à établir des relations fiscales normales entre la D.G.T. et l'Etat, alors que, jusqu'à présent, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y en avait pas du tout.

Est-ce l'amorce d'un statut d'entreprise publique pour la D.G.T. ? Peut-être, monsieur le ministre, nous donnerez-vous une réponse tout à l'heure. De toute façon, je souhaite que cette évolution se fasse très progressivement.

J'ajoute que les crédits de recherche se situent à un niveau intéressant. C'est un élément positif de votre budget. La question que l'on peut se poser, c'est de savoir quelle sera la part de la recherche qui sera confiée aux entreprises privées et donc celle qui restera à l'intérieur du service public. Pour ma part, je pense qu'il n'est pas mauvais que la recherche se fasse un peu plus dans les entreprises privées et que tout ne soit pas autogéré par la D.G.T., plus exactement par le C.N.E.T., dont on ne peut cependant que vanter les grands mérites sur le plan technique puisqu'il a été à l'origine non seulement de nombreuses innovations, mais aussi de la bonne situation d'ensemble des télécommunications.

Il me reste, monsieur le ministre, à vous faire part de quelques interrogations.

La première porte sur les réductions de postes. J'ai noté notamment des diminutions d'effectifs dans la poste. Je souhaiterais qu'elles ne touchent pas trop les petits bureaux de poste situés en milieu rural. Ces bureaux de poste ont bien souvent une rentabilité très faible, mais ils représentent un élément déterminant pour le maintien de la population et pour celui d'une certaine activité dans les communes rurales.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de prêter une particulière attention à des bureaux de poste que la logique économique devrait vous conduire à fermer, mais que les nécessités de l'aménagement du territoire et de l'aménagement rural imposent de garder ouverts. A mon avis, les municipalités accepteraient sans doute de collaborer financièrement au maintien des bureaux de poste, si cette collaboration restait dans des limites modestes.

Ma deuxième interrogation porte sur les nouveaux services que permet le téléphone. A cet égard, je ne parle pas seulement des services liés à la télématique et à l'informatique, je parle aussi des services relatifs au radio-téléphone.

Il semblerait que les pouvoirs publics favorisent la création d'un système d'économie mixte dans lequel des services seraient offerts au public, au client - ne parlons plus d'usager - à la fois par des filiales de la direction générale des télécommunications et par des entreprises privées. Que cette situation soit considérée comme devant être temporaire, avec pour point de départ le monopole et ensuite une évolution vers davantage d'économie de marché, je le conçois très bien. Mais je ne pense pas qu'il faille la pérenniser, car qui dit coexistence sur un même marché d'une entreprise publique et d'une entreprise privée dit, au bout d'un certain temps - et je crois que c'est une sorte de fatalité économique - privilège pour la première et difficultés pour la seconde.

M. Alain Richard. Mais non, c'est le contraire !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Je me permets, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur ce problème.

Cet éclairage vise surtout ce que vous avez appelé les chantiers de liberté, qui sont, à mon avis, une excellente initiative. Vous comptez faire entrer dans cette catégorie les cabines téléphoniques. C'est ainsi qu'un certain nombre de cabines téléphoniques privées devraient peut-être faire leur apparition sur le marché dans quelques mois.

S'agissant du radio-téléphone, qui est le type même de réseau à valeur ajoutée, il paraît nécessaire de prévoir une véritable concurrence entre plusieurs opérateurs, et ce peut-être pas sur le plan national, mais plutôt à l'échelon régional, pour ne pas courir le risque de voir se constituer des groupes trop importants ou s'établir des abus de position dominante.

Dans ce secteur du radio-téléphone, la concurrence doit également jouer pour les matériels. Il faut voir d'un bon œil la volonté qu'ont un certain nombre de groupes industriels de choisir d'autres matériels que les seuls matériels homologués par la D.G.T. et d'instaurer un système un peu plus concurrentiel qu'il ne l'est aujourd'hui.

La concurrence doit également être plus importante sur le plan des installations. J'ai l'impression que peu d'agréments sont donnés, ce qui bloque légèrement le système. On ne compte toujours que 15 000 abonnés au radio-téléphone, alors que la demande est très forte. Certes, des problèmes de fréquence se posent, mais ils ne doivent pas être insurmontables.

Enfin, le coût de 24 000 francs pour l'installation d'un radio-téléphone me paraît être élevé et ne pas correspondre à la réalité du prix de marché. S'il y avait un véritable marché dans ce domaine, on pourrait certainement aboutir à un abaissement des coûts pour l'utilisateur.

En ce qui concerne les exportations de matériels de télécommunications, le poids du passé est, hélas ! très fort.

M. Louis Mexandeau. Avez-vous vu la courbe avant de parler ?

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Louis Mexandeau. N'importe quoi !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Il y a eu une opportunité fantastique aux Etats-Unis à la suite de l'éclatement d'A.T.T., dans la mesure où les filiales de cette société ont eu un grand besoin d'équipements au cours des trois ou quatre dernières années. Or, à cause de votre politique, monsieur Mexandeau, et en particulier du fait du contrôle des changes, les entreprises françaises n'ont pas pu tenter leur chance aux Etats-Unis. En conséquence de quoi, les chiffres des exportations de matériels de télécommunications pour les six premiers mois de l'année ne sont pas bons.

Monsieur Mexandeau, vous vous flattez sans doute de quelques percées bien relatives. Sur le marché indien, elle n'est pas mauvaise. Quant à la percée sur le marché chinois, le jour n'est pas venu d'en faire le commentaire mais nous le ferons plus tard, et je ne suis pas sûr que ce sera très gratifiant pour l'équipe qui a mené à bien cette négociation - les termes « à bien » étant légèrement usurpés.

Pour les exportations de matériels de télécommunications, la situation est donc toujours la même : nos positions ne sont pas toujours mauvaises sur les pays en voie de développement, mais nous avons beaucoup de mal à percer sur les marchés des pays développés.

Je terminerai, monsieur le ministre, par une véritable interrogation sur la politique industrielle des P. et T. : où en sommes-nous aujourd'hui de la reprise de la C.G.C.T. ? Il s'agit, là encore, d'une brillante opération de la gauche, monsieur Mexandeau.

M. Alain Richard. Est-ce un rapport ou une interpellation ?

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. En disant cela, je me fais tout à fait l'écho de l'opinion de la majorité des membres de la commission des finances !

Si vous saviez ce que les membres de la commission des finances pensent de cette affaire de la C.G.C.T., je crois que vous seriez un petit peu moins fier, monsieur Mexandeau !

M. Guy Malandain. Zorro est arrivé !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Toujours est-il qu'aujourd'hui la C.G.C.T. se retrouve dans une très mauvaise situation et qu'elle est à vendre ! Alors, monsieur le ministre, y a-t-il un repreneur ?

De même, quelle suite va-t-on donner au pré-accord A.T.T. ?

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais vous faire part d'un problème qui a un caractère quelque peu régional - et je vous demande de m'en excuser -, mais qui reflète le poids du passé.

Le résultat de l'accord passé entre Thomson et C.I.T.-Alcatel fait que le Centre électronique de l'Ouest, à Laval, qui est devenu une usine de sous-traitance gérée par Thomson, ne parvient absolument pas à tenir un plan de charges lui permettant de maintenir l'emploi. S'il fallait un exemple de la politique mauvaise menée auparavant, c'est bien celui-là qu'il faudrait retenir. Tout le monde n'a pas la chance, monsieur Mexandeau, de vivre à Caen ou dans la Seine-Maritime et de bénéficier de l'implantation d'usines.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques points que je souhaitais soulever au nom de la commission, laquelle, je le rappelle, a fait une seule observation qui portait sur la T.V.A....

M. Jean Jarroz. Elle a posé d'autres questions !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. ... et dont on peut considérer qu'elle n'a plus lieu d'être. La commission des finances, je le répète, a donné un avis favorable à votre projet de budget pour 1987.

M. Alain Richard. C'était un rapport bas de gamme !

M. le président. La parole est à M. Ladislav Poniatowski, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Ladislav Poniatowski, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget s'inscrit pour la première fois dans le contexte très particulier créé par la loi relative à la liberté de communication et dans la perspective prochaine de la loi sur la concurrence dans les télécommunications.

Je ne m'étendrai pas sur l'analyse de l'évolution des grandes masses budgétaires que vous trouverez dans l'avis écrit de la commission de la production et des échanges. J'ai retenu simplement deux éléments significatifs dans ce projet de budget pour 1987.

Le premier, c'est le maintien de l'effort d'investissement, qui fait des P. et T. un des premiers investisseurs civils français, notamment avec les crédits d'investissement de la poste, qui progressent de 10 p. 100 et vont permettre de soutenir l'effort de rénovation et d'informatisation des bureaux de poste entamé il y a déjà deux ans, et avec les investissements des télécommunications, qui, avec 33 milliards de francs, augmentent de 2 p. 100.

Second élément significatif : la contribution du budget annexe à l'effort général de rigueur du budget de l'Etat, qui se traduit par la suppression de 4 650 emplois.

Néanmoins, la masse salariale globale, liée aux 457 000 agents du ministère, progressera de 2,5 p. 100 en 1987, ce qui signifie un effort particulier en faveur, d'une part, de la formation et, d'autre part, des possibilités de promotion, illustrées par le chiffre jamais atteint, même en 1982, de 17 000 inscriptions au tableau d'avancement.

Ce budget rompt par ailleurs avec la série de déconvenues enregistrées par les P. et T. entre 1982 et 1986 en matière de prélèvements.

Ce budget est en effet un budget de clarification à deux égards.

Il est d'abord mis fin au système des subventions croisées, d'un montant de 4 milliards de francs, entre les branches poste et télécommunications, système qui, vous le savez, a été fort mal ressenti par les deux administrations.

Ensuite, les relations entre le budget annexe et le budget général, sont clarifiées et assainies, et le rapporteur de la commission des finances y a fait allusion.

La rémunération versée par le Trésor à la poste au titre des excédents de dépôts sur les comptes chèques postaux, supprimée en 1934, est rétablie au taux, peut-être insuffisant, de 3 p. 100.

De plus, l'abattement forfaitaire de 25 p. 100 sur les franchises postales de l'Etat sera supprimé en 1987, ce qui constitue un progrès dans la voie du paiement d'un service à son juste coût, règle à laquelle l'Etat ne saurait normalement déroger.

Ces deux mesures représentent un gain de 4,3 milliards de francs pour la poste en 1987.

En ce qui concerne les télécommunications, l'alourdissement continu des ponctions budgétaires sur la D.G.T. depuis 1982 est enfin stoppé, et le prélèvement global régressera pour la première fois en 1987 mais d'un faible montant, puisqu'il s'agit d'environ trois cents millions de francs, grâce au désengagement des « Télécoms » de la filière électronique.

Cette diminution des prélèvements, même limitée, est une étape significative, compte tenu de l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire, vers l'indispensable clarification des relations entre le budget général et le budget annexe. Une étape seulement car, en dépit des accords Laurent de 1979, la contribution de l'Etat au transport de la presse reste encore pour plus de trois milliards de francs à la charge de la poste. Quant au prélèvement aléatoire au profit du budget général instauré en 1982, il représentera huit milliards de francs en 1987.

Clarification et assainissement indispensables car les maisons « Poste » et « Télécoms » sont fragiles et leurs murs doivent être bétonnés pour affronter les vraisemblables futures bourrasques de la concurrence.

En effet, contrairement à un certain nombre d'idées reçues, l'activité de la poste s'exerce déjà à 60 p. 100 dans un cadre concurrentiel. Elle opère aussi sur des marchés porteurs. Enfin, la poste pourra équilibrer son résultat, voire devenir bénéficiaire, dès lors que l'Etat assurera la juste contrepartie des charges de service public. Le rapporteur de la commission des finances a fait allusion à un léger bénéfice. En fait, après la ponction extraordinaire pour le régime de retraites, c'est un léger déficit qu'enregistrera le budget de la poste pour 1987, en dépit d'une conjoncture favorable.

La dette de la poste va diminuer pour la première fois l'année prochaine. Le déficit d'exploitation a obéré jusqu'ici l'effort d'équipement et d'informatisation des bureaux de poste qui aurait été nécessaire pour satisfaire les usagers et adapter sa politique commerciale à l'évolution positive de la demande.

L'exemple des coursiers internationaux, qui règnent sur 85 p. 100 du marché, démontre que la poste doit adapter sans retard sa politique commerciale à l'évolution positive de la demande, notamment à celle des grands utilisateurs que sont les entreprises.

L'activité financière de la poste s'exerce dans un cadre totalement concurrentiel. Il faut donc la libérer de la réglementation qui l'empêche d'offrir toute la gamme des services financiers - S.I.C.A.V., assurances, etc. - et des prêts qui sont, à juste raison, exigés par les ménages. De plus, cette évolution favorisera la concurrence, actuellement insuffisante, entre les services bancaires.

Pour ce qui est des télécommunications, les résultats de la D.G.T. doivent être salués : un des meilleurs réseaux téléphoniques, le plus fort taux de numérisation au monde, 11 milliards de bénéfice net en 1985, 16,5 p. 100 de progression de la valeur ajoutée par agent.

Mais ces résultats doivent eux aussi être nuancés, car la progression du bénéfice tient largement à la baisse du dollar et des taux d'intérêt ; ils sont donc précaires. Or il faut savoir que l'endettement des télécommunications a doublé entre 1981 et 1986, pour atteindre 120 milliards de francs. A titre de comparaison, les frais financiers, qui représentent 17,7 p. 100 du chiffre d'affaires pour la D.G.T., ne représentent que 5 p. 100 du chiffre d'affaires pour British Telecom et 4,5 p. 100 pour la Bundespost.

J'en viens à l'innovation essentielle de ce budget, qu'il vous appartiendra de transformer en victoire, monsieur le ministre, pour défendre les 50 millions d'usagers du téléphone et le leadership de la France dans le secteur des télécommunications, je veux parler de la substitution de la T.V.A. sur les télécommunications aux prélèvements aléatoires, premier pas, je l'espère, vers l'assujettissement progressif de la D.G.T. à une fiscalité de droit commun.

Neutre pour la D.G.T. en 1987, cette opération va procurer aux entreprises 7 milliards de francs d'allègements fiscaux en 1988, soit un gain supérieur à l'allègement de l'impôt sur les sociétés pour 1987.

Mais attention : cette réforme ne doit pas se transformer en nouvelle arme du Trésor pour prélever un peu plus. Les perdants seraient alors non seulement la D.G.T. mais aussi les usagers et les entreprises.

Le rapt du trésor de guerre de la D.G.T. doit en effet cesser. Les télécommunications doivent poursuivre leurs investissements pour offrir de nouveaux services aux usagers, comme la facturation détaillée, le renvoi temporaire ou le système Gestax.

En outre, des besoins d'investissement considérables existent pour développer le réseau actuel, financer les satellites de télécommunications et poursuivre l'effort de recherche-développement assuré par le C.N.E.T.

Enfin, la réduction progressive des prélèvements est indispensable pour permettre l'évolution de la structure des tarifs téléphoniques vers la vérité des coûts ; la France est malheureusement encore assez en retard sur ses partenaires européens en ce domaine.

Dernière observation : je considère comme injuste le transfert imposé aux usagers du monde rural en faveur des consommateurs des grandes villes, notamment dans les modalités de financement du plan câble. Il n'est pas normal de faire payer par l'ensemble des usagers du téléphone les conventions de câblage réservées aux habitants des agglomérations importantes. Votre rapporteur s'interroge à cet égard sur l'opportunité de l'engagement pris par le Gouvernement d'assumer le surcoût du financement des vingt-huit conventions de câblage conclues entre la D.G.T. et les collectivités locales.

La solidarité entre les consommateurs urbains et le monde rural ne doit pas toujours jouer à sens unique. Or la privatisation des cabines téléphoniques, à l'initiative des collectivités locales, risque d'aggraver le déséquilibre actuel.

La taille, les ressources, l'effort de recherche-développement et les marchés des entreprises françaises, comme ceux de leurs homologues européennes, ne sont pas à l'échelle de ceux des géants nord-américains : à titre d'exemple, 12 milliards de dollars de chiffre d'affaires « Télécoms » pour A.T.T., 3 milliards de dollars pour la C.G.E.

Or, contrairement aux idées reçues, l'industrie française est moins dépendante des commandes publiques que ses principaux concurrents européens : sa part de marché réalisé avec la D.G.T. n'est que de 44 p. 100, alors que Siemens réalise 50 p. 100 de son chiffre d'affaires télécommunications avec l'Etat allemand et que ce pourcentage est de 70 p. 100 pour Plessey en Grande-Bretagne. C'est un signe de vitalité, mais la conquête de nouveaux marchés extérieurs devient alors une nécessité absolue.

Raison de plus, monsieur le ministre, pour armer le secteur des télécommunications, alors que l'avenir s'annonce de plus en plus concurrentiel.

Armer ce secteur par le choix d'ouvertures ponctuelles à la concurrence, dans les services à valeur ajoutée et le téléphone radiocellulaire, et par la substitution d'une fiscalité stable d'entreprise à des prélèvements aléatoires : telle est la démarche pragmatique adoptée par le Gouvernement, qui va dans le sens de l'amélioration de la compétitivité française. C'est pourquoi la commission de la production et des échanges, suivant son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du budget annexe des P. et T. pour 1987.

M. Alain Richard. Voilà un rapport sérieux et qui diffère du précédent !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. « L'avenir de la poste et des télécommunications est commandé par le marché. Il appartient aux responsables de donner à nos deux entreprises les moyens de répondre à ce défi. » : monsieur le ministre, ce n'est pas moi qui dit cela, c'est vous qui l'avez écrit dans la préface au rapport d'activité des postes et télécommunications pour 1985 qui vient de paraître. Or il y a entre cette phrase et votre budget une grande contradiction car, que je sache, nous ne sommes pas dans le cadre juridique de deux entreprises, mais de deux services administratifs, et nous n'avons pas affaire à un marché mais à un monopole. Mon groupe et moi-même sommes déçus que vous n'ayez pas, à ce jour, mis vos actes en conformité avec vos propos et que vous n'ayez pas encore procédé aux changements de structures et de réglementation qui s'imposent.

Le monopole tout d'abord. De toutes parts, il est mis en cause par le développement des nouvelles techniques et par l'internationalisation des communications.

Les réseaux parallèles existent déjà et se développent en France et dans le monde : réseaux privés de radiotéléphone, réseau de la société internationale de télécommunication aéronautique et, plus récemment encore, réseau Mark III, premier réseau mondial de messageries électroniques, ou réseau Swift, qui devait servir uniquement à la télécompensation bancaire et qui offre pourtant maintenant des services de messageries. La concurrence se développe par l'intermédiaire

des propres filiales de la D.G.T., sans parler de la concurrence D.G.T. - T.D.F. et du monopole qui s'effrite par le biais du plan-câble. La situation actuelle ne répond donc plus aux nécessités de l'avenir.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, l'avenir des « télécoms » est commandé par le marché. Or le monopole ne permet pas d'y faire face. Contrairement à ce que disent certains, il peut être anti-économique. Un exemple : la commutation, comme d'autres traitements de l'informatique, est un domaine où il peut y avoir des déséconomies d'échelles. Plus il y a d'abonnés et plus ça coûte cher par abonné car il faut multiplier les transits et augmenter le volume des investissements. Dans ce cas, la création de réseaux commutés parallèles, destinés à des clientèles spécifiques, peut permettre de se rapprocher de l'optimum économique. Le monopole est dépassé.

Chaque année, de nouveaux services sont imaginés par les chercheurs et une organisation unique ne pourra pas prendre en compte toutes les innovations qui surgiront. On passera nécessairement à côté de services astucieux qui pourraient être mis en œuvre par certains opérateurs privés. Le monopole est dépassé.

Le marché des télécommunications va augmenter considérablement dans les années à venir, de 3 p. 100 de la P.I.B., et vous envisagez qu'il augmente dans quinze ans de 7 à 8 p. 100. Comment pouvez-vous imaginer canaliser cette croissance dans le cadre d'un monopole d'Etat géré par une direction générale d'administration centrale ? Le monopole est dépassé. Car c'est à une explosion que l'on assiste et la France doit se mettre en tête de cette formidable expansion des technologies nouvelles.

Monsieur le ministre, vous devez déréglementer largement pour entrer dans la logique du marché, mais vous devez en contrepartie doter la D.G.T. des armes nécessaires pour affronter cette nouvelle situation. Car un service administratif ne dispose pas de l'autonomie et de la souplesse nécessaire pour faire face à la concurrence. Si une entreprise veut moderniser son informatique, Bull ou I.B.M. mettront à sa disposition des ingénieurs commerciaux ; si elle veut moderniser son réseau de télécommunications, elle doit se débrouiller par elle-même et faire le tour des différentes directions de la D.G.T. Une administration ne sera jamais un bon vendeur !

Ce n'est pas que ses ingénieurs ne soient pas compétents. Je profite de l'occasion pour faire une incidente. On entend parfois dire que le Front national - Rassemblement national serait hostile au monde des fonctionnaires. C'est faux ! C'est aux structures bureaucratiques et sclérosées que nous sommes hostiles. Nous savons que les fonctionnaires, dans leur écrasante majorité, sont, si on le leur demande, compétents, efficaces et dévoués. Je salue donc, au nom de mon groupe, les agents des télécommunications qui, en près de quinze ans, ont réussi à faire passer la France de la préhistoire téléphonique à l'avant-garde technologique.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Bruno Mégret. Je termine, monsieur le président.

Raison de plus, monsieur le ministre, pour les placer dans une structure désétatisée où ils puissent donner le maximum de leurs capacités.

Nous pensons qu'il faut transformer la D.G.T. en une entreprise, en établissement public à caractère industriel et commercial ou de statut équivalent. Une telle transformation permettrait de la doter d'une large autonomie, de gestion et financière, mais aussi de normaliser enfin de façon rationnelle les relations financières entre l'Etat et la D.G.T. Plus de ponctions arbitraires, une fiscalité normale d'entreprise et, en contrepartie, des versements de l'Etat pour compenser les obligations de service public, qu'il n'est pas question d'abandonner.

Le Front national - Rassemblement national est très préoccupé de l'avenir à long terme de notre nation. Nous savons qu'il n'y a pas d'avenir pour la France et pour l'Europe sans maîtrise de toutes les technologies de pointe. Or les télécommunications sont aujourd'hui l'un de nos atouts majeurs.

M. le président. Concluez, monsieur Mégret.

M. Bruno Mégret. Je conclus.

Il faut préserver cet acquis de la sclérose et le valoriser au maximum en stimulant cette administration par la concurrence et, comme vous le dites vous-même, il appartient aux

responsables de lui donner les moyens de répondre à ce défi. Monsieur le ministre, le responsable c'est vous et, si vous vous engagez à le faire, nous vous soutiendrons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Il faut, après cette intervention, revenir aux vrais problèmes. Votre budget monsieur le ministre, les rapporteurs l'ont montré, est un mélange de continuité et de rupture sur fond d'inquiétude pour l'avenir.

Bien entendu, les motifs de satisfaction sont plus nombreux quand il s'agit de continuité, mais je ne puis me déprendre d'un sentiment très contrasté et je trouve à ce budget une couleur de grisaille - peut-être est-ce dû à la date.

On peut évoquer les chiffres, qui sont stagnants alors qu'on avait l'habitude d'une croissance rapide d'une année sur l'autre. Je ne développerai que quelques thèmes, ne pouvant, en dix minutes, aborder tous les aspects de ce budget.

La poste d'abord. Les P. et T., je le rappelle à certains orateurs, c'est aussi la poste et les postiers. Je tiens donc à me féliciter des bons résultats, qu'on n'a pas pu tout à fait cacher, de 1985, notamment de la hausse de productivité et de la création de nouveaux services. Ces résultats, j'ai moi aussi la faiblesse de les revendiquer, monsieur d'Aubert, si vous le permettez. J'irai même plus loin en ayant l'honnêteté de reconnaître que l'effort d'investissement pour la poste est maintenu, avec la tension que je lui avais donnée grâce au lancement du plan de modernisation et d'informatisation des bureaux de poste, à la fin de 1984. C'était nécessaire, car l'enjeu était important.

Mais je ressens des inquiétudes, même pour la poste.

Ma principale inquiétude - je serai bref - porte sur l'évolution et l'avenir des services financiers. Ce point est d'ailleurs largement évoqué dans le rapport.

Ces services sont indispensables au maintien du réseau. Ces milliers de bureaux de poste ruraux, si nécessaires à la vie du pays, ne pourraient plus exister si disparaissaient nos services financiers.

C'est à une véritable compétition que nous nous trouvons confrontés.

Dans le passé, nous avons réussi à élargir l'éventail des services offerts, en dépit d'une politique, qui n'était pas très favorable - je dois le dire, car c'est une constante - du ministre de l'économie et des finances. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai comparé la poste à un lutteur qui aurait été contraint de se battre avec les mains liées derrière le dos. En cinq ans, j'ai réussi à desserrer des étreintes, mais pas tout à fait à libérer la poste. Jacques Delors, notamment, puis Pierre Bérégovoy ensuite ont été compréhensifs.

Je rappelle que la dernière concession arrachée a été celle des prêts « au personnel » que j'aurais voulu voir transformer en prêts « personnels ». En effet, la vocation des services financiers de la poste, au moins pour une part, c'est de prêter aux ménages : la poste est proche des préoccupations des populations. Mais nous nous sommes heurtés, en ce domaine, à une opposition résolue des banques.

Mais je ne saurais être trop critique vis-à-vis de cette attitude égoïste. Il y a là, à l'égard du réseau postal, des appétits qui ne devraient pas être ceux d'organismes qui devraient trouver, dans des opérations plus risquées peut-être, mais plus profitables pour le développement industriel de ce pays, d'autres voies.

Et au même moment, dans nos villes, nous assistons à la mise en œuvre d'une politique immobilière des banques, dont je dis qu'elle est anarchique, somptuaire, coûteuse pour la clientèle et pour le personnel.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Mais ces banques, vous les avez nationalisées !

M. Louis Mexandeau. Il en est ainsi, qu'elles soient nationalisées ou non !

Aujourd'hui, il n'y a pas dans une ville un magasin, un entrepôt, même très vaste, qui ne ferment sans que, dans deux cas sur trois, ce ne soit une banque qui s'y installe. La contrepartie est sans doute constituée par les chèques facturés, le personnel réduit et, certainement, par cette convoitise exacerbée sur le secteur financier de la poste.

Je relèverai, en outre, les réductions d'effectifs. « Vous avez commencé », me direz-vous, monsieur le ministre. C'est vrai, mais je ferai simplement remarquer qu'avant de consentir à des suppressions d'emplois, j'en avais créé vingt-six mille, ce qui fait que le solde positif était de vingt mille...

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Voilà le signe d'une grande cohérence !

M. Louis Mexandeau. Au-delà des conséquences sur le niveau général de l'emploi, nous risquons un recours accru à la sous-traitance, une filialisation, voire une privatisation de certains services. On a évoqué tout à l'heure les cabines téléphoniques, mais les transports de fonds seraient aussi destinés à être privatisés - vous nous répondez sur ce point. Nous risquons également des conséquences perverses pour d'autres entreprises nationales telles que la S.N.C.F., car, dans cette atmosphère de concurrence acharnée, une désaffection à l'égard du chemin de fer est prévisible, de sorte que nous serons obligés de compenser la perte de ce que nous aurons économisé par ailleurs.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Proposez-vous que les P. et T. rachètent la S.N.C.F. ?

M. Louis Mexandeau. Donc, d'un certain point de vue, la poste est au milieu du gué, et on peut y observer un retournement psychologique : les années précédentes, nous avons réussi à rendre le moral à la poste, à convaincre les postiers qu'il y avait un avenir de la poste. Je perçois malheureusement une érosion de ce sentiment.

Quant aux télécommunications, si les perspectives sont incertaines, c'est pour d'autres raisons. A la période des grandes offensives victorieuses sur l'ensemble des fronts de la filière électronique fait suite une période de repli frileux. Je l'ai dit, le transfert de la filière électronique au ministère de l'industrie - c'est-à-dire presque à personne, si je puis dire - avec une diminution de 36 p. 100 des crédits et la suppression d'un certain nombre d'organismes, comme la Mission pour l'informatique ou l'Agence de développement de l'informatique, a été une décision néfaste.

Tout cela traduit un comportement qui, pour l'intérêt national, est suicidaire car il s'agit là d'industries d'avenir, indispensables à l'indépendance nationale, ainsi que Mme Edith Cresson l'a bien montré ce matin.

L'évolution d'aujourd'hui, celle d'une convergence forte - l'orateur qui m'a précédé a eu raison seulement sur ce point - entre les technologies de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, appelle une stratégie d'intégration verticale, pratiquée par les grandes firmes, entre la recherche, les matériels et les prestations de services. Or la France est en train de se lancer dans une évolution rigoureusement inverse. Ainsi, la D.G.T., qui pilotait le secteur informatique et bureautique des télécommunications, se voit désormais cantonné dans le rôle d'exploitant du téléphone et de quelques services annexes.

La grande période d'équipement du pays en téléphones modernes s'achève et le plan télématique décidé en 1981 et lancé en 1983 est dans sa phase d'application. Alors, quel sera désormais le rôle de la D.G.T. dans le domaine de la bureautique, de la monétique, des satellites ?

On a évoqué aussi les composants, bien qu'ils n'aient pas fait partie du secteur qui nous intéresse ici. On a également parlé du plan « câble », sur lequel un orateur de mon groupe reviendra. Mais, monsieur le rapporteur pour avis, je ne saurais admettre, et ce n'est pas par vanité d'auteur, que l'on parle d'échec à propos de ce plan.

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis. J'ai parlé de détournement moral !

M. Louis Mexandeau. Ce qui est important aujourd'hui, c'est la confiance manifestée par les grandes villes, qui sont plutôt de la majorité actuelle que de l'opposition...

M. Jean-Claude Martinez. Et la ville de M. Frêche, Montpellier ?

M. Louis Mexandeau. ... dans le plan « câble », c'est-à-dire, finalement la confiance dans le service public.

Mais il est inquietant que le Gouvernement ne propose aucune stratégie de rechange. Le risque est désormais grand que le vide soit comblé par les grands groupes qui disposent d'une stratégie industrielle et commerciale : I.B.M., A.T.T., I.T.T. On peut donc parler d'un processus en peau de chagrin.

M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous prie de conclure.

M. Louis Mexandeau. Je vais conclure, monsieur le président.

La loi Léotard a transféré l'autorité réglementaire, exercée jusqu'alors par la D.G.T., par le biais du code des P. et T., à la C.N.C.L. J'observe d'ailleurs que les derniers membres de cette commission viennent d'être nommés et que ne figure parmi eux aucune personnalité issue des P. et T. Cette commission est bien mal partie.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Il aurait fallu que le Président de la République vous nomme, monsieur Mexandeau ! (*Sourires.*)

M. Louis Mexandeau. La direction générale des télécommunications verra donc son rôle diminué. Elle sera parfois même humiliée, réduite à une machine à sous. C'est sans doute l'une des raisons d'une orientation budgétaire contestable. Mais je développerai à cet égard mon argumentation en défendant mon amendement.

M. le rapporteur pour avis a parlé d'exportation.

M. le président. Monsieur Mexandeau, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Louis Mexandeau. Eh bien, la courbe des exportations de 1981 à 1984, la voilà ! (*M. Mexandeau montre un document.*) Parlementaires et ministres peuvent la voir ! J'espère, pour le bien national, que mon successeur en fera autant !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. C'est la courbe des commandes qui est importante !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, laissez M. Mexandeau conclure, et je souhaite qu'il le fasse rapidement.

M. Louis Mexandeau. Je termine, monsieur le président.

S'agissant des prélèvements et de la T.V.A., qui était déjà d'ailleurs appliquée aux vidéocommunications, ainsi que je l'avais décidé, le problème qui se pose est celui de savoir s'il y aura substitution...

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis. Il le faut !

M. Louis Mexandeau. ... de la seconde aux premiers ou addition.

Monsieur le ministre, vous avez protesté au début de vos fonctions, contre le « bold-up ». J'ai pensé à ce moment-là qu'il s'agissait de votre part d'un propos de jeune ministre un peu imprudent - je suis passé par là. (*Sourires.*) La suite m'a donné, hélas ! raison.

Enfin, j'aurais également voulu évoquer la recherche et le sort fait au C.N.E.T.

A l'examen de votre budget, les mots qui me viennent à l'esprit relèvent de la confusion, de l'interrogation et de l'incertitude. On sait qu'une nouvelle loi sur la concurrence est en préparation. Rien d'étonnant donc qu'à la confiance et à la motivation retrouvées des personnels, des agents, des ingénieurs, ait succédé comme un désenchantement.

Devant un budget manquant de perspectives et de souffle, la grande maison que vous dirigez, monsieur le ministre, attachée à son unité et dévouée au service public, risque d'être envahie par le doute. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'entrerai pas dans le détail des chiffres relatifs au budget annexe des postes et télécommunications car je ne pourrai sur ce point que reprendre tout ce qui a été dit, tant dans cet hémicycle que dans le cadre de la commission de la production et des échanges.

Je ne chercherai pas davantage à entretenir un suspense qui n'existe pas quant à l'attitude du groupe du rassemblement pour la République à l'égard de ce budget. Nous en approuvons toutes les orientations, qu'il s'agisse du rééquilibrage qui devra se poursuivre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, de la clarification des comptes ou de la prise en considération des réalités économiques, qui s'imposent au législateur comme à tout un chacun.

Ayant ainsi satisfait aux obligations traditionnelles de la mission qui m'a été aujourd'hui confiée par mon groupe, je souhaiterais, monsieur le ministre, replacer mes propos dans le cadre plus large de la situation actuelle des P. et T., confrontés à la fois à un défi technologique sans précédent, à une concurrence nationale et internationale de plus en plus âpre et pourtant attachés à juste titre à satisfaire les exigences de l'intérêt général et du service public.

Vous n'ignorez pas que l'avenir de la poste, notamment, a fait l'objet d'une réflexion approfondie ces dernières années et que de nombreuses critiques ont été formulées quant à l'adaptation de la poste au nouveau contexte dans lequel se déploie son activité.

L'ultime conclusion du rapport de mission que votre prédécesseur, M. Mexandeau, avait confié à une commission présidée par le doyen Chevallier n'est-elle pas la suivante : « Il faut que la poste, renonçant à la passivité, à la résignation, au fatalisme, opte résolument pour une stratégie volontariste de développement, appuyée sur l'adhésion des agents et garantie par une clarification des responsabilités » ?

Je souhaiterais que le rapport Chevallier ne rejoigne pas dans quelque salle d'archives les innombrables réflexions pourtant aussi approfondies que pertinentes que l'on n'a pas voulu, ou plutôt que l'on n'a pas osé mettre concrètement en œuvre.

Les P. et T. souffrent d'un manque évident d'autonomie, issu non de la logique même du budget annexe, mais de la mauvaise application qui en a été faite jusqu'à présent, réduisant son intérêt à n'être qu'une exception au principe de la non-affectation des recettes.

Un premier pas vers une saine clarification des relations financières est franchi avec la suppression des subventions de branche à branche et la disparition de la contribution des télécommunications au budget de la poste, qui atteignait 4,3 milliards de francs en 1986. Ne faudra-t-il pas demain aller beaucoup plus loin et remettre en question la perméabilité entre budget annexe des P. et T. et budget général, qui conduit l'Etat à prélever, en fonction d'impératifs parfois totalement étrangers au développement, j'allais dire de l'entreprise, les sommes dont il a besoin pour d'autres secteurs.

Vous avez exprimé le souhait devant la commission de la production, monsieur le ministre, que « votre département bénéficie d'un cadre de fonctionnement stable, où l'esprit d'entreprise et de gestion l'emporte sur les préoccupations à courte vue ».

Cette indispensable évolution, qui doit faciliter la prise de décision et pour cela la faire descendre de la sphère des arbitrages gouvernementaux, qui doit développer les initiatives et les possibilités d'adaptation à un marché dont les exigences vont croissant, n'exige-t-elle pas une réflexion globale sur l'évolution du statut des P. et T. ?

De nombreuses pistes ont déjà été tracées, qui vont de la simple volonté de tirer enfin toute la logique du budget annexe et de considérer l'équilibre économique et financier de la poste et des télécommunications comme un objectif prioritaire, quitte à envisager la création de deux budgets annexes distincts gérés par le même ministère, jusqu'à l'octroi d'une personnalité propre, distincte de celle de l'Etat, par le biais de la création d'établissements publics, qui serait de nature à générer une nouvelle dynamique et un nouvel état d'esprit.

En ce qui concerne plus particulièrement les télécommunications, l'actuel statut n'est plus adapté. A la logique de l'entreprise, correspondant à la situation de fait des télécommunications, le droit plaque une logique héritée d'un autre âge, celle d'un service public administratif de l'Etat géré en régie, au même titre que la justice ou l'éducation nationale.

Or, les télécommunications ne répondent à aucun des éléments de la définition du service public administratif. Toutes leurs activités sont orientées vers le secteur industriel et commercial et, pour les plus récentes, débordent la notion de service public pour celle, à tout le moins plus compréhensive, d'intérêt général.

On peut donc avancer, sans grand risque d'erreur, qu'un statut d'établissement public industriel et commercial, à l'exemple d'E.D.F.-G.D.F., serait à la fois plus logique et plus efficace.

Sur ce problème essentiel du statut, peut-on considérer votre budget comme relevant d'une période de transition, dont l'intérêt de tous serait qu'elle ne s'éternise pas ? Je voudrais, sur ce point, que mes propos ne soient ni interprétés,

ni défigurés. L'évolution statutaire est induite par l'explosion des techniques et des besoins. Elle devra bien évidemment respecter les droits acquis par les personnels des P. et T. Elle doit être abordée, non pas comme une pesante obligation, mais comme la chance d'un nouveau départ vers des performances encore améliorées pour la plus grande satisfaction, tant de la population dans son ensemble que des entreprises et du personnel.

Votre budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans une logique de compétitivité internationale et d'allègement des charges des entreprises.

Sans prétendre à l'exhaustivité, j'attirerai simplement l'attention sur deux mesures qui marquent en ce sens un progrès incontestable.

Ainsi, je pense d'abord aux décisions que vous avez prises pour le téléphone, afin de réduire les distorsions considérables entre tarifs et coûts de revient. On ne pouvait impunément laisser « l'interurbain » et « l'international » payer pour les communications locales et transformer les entreprises en « financiers » des abonnés individuels.

D'autant plus que cette stratégie rencontre vite ses limites : lorsqu'une communication Paris - New York ou Paris - Tokyo coûte plus cher qu'une communication en sens inverse, on imagine aisément la démarche qu'adoptera la filiale française d'une société américaine ou japonaise. La création des téléports, malgré toutes les précautions dont on pourra s'entourer, ne pourra que renforcer encore l'utilité de vendre moins cher « l'international ».

De plus, je ne suis pas certain qu'il soit judicieux de faire assumer à la D.G.T. des responsabilités de transferts sociaux qui ne devraient pas relever de sa vocation.

De même, l'assujettissement des communications téléphoniques à la T.V.A. marque une orientation vers une fiscalité de droit commun qui, par sa clarté et, surtout, sa stabilité, serait pour les télécommunications la source d'une autonomie renforcée.

Il s'agit, en outre, d'une mesure non négligeable prise en faveur des entreprises assujetties à la T.V.A., pour lesquelles les moyens en communication constituent une consommation intermédiaire ne devant pas être plus taxée que les autres.

Des tarifs plus bas seront offerts aux entreprises. Voilà qui contrastera heureusement avec la situation de 1984 où l'augmentation de 25 p. 100 de la taxe de base, imposée par le Gouvernement à la D.G.T., témoignait d'une désinvolture bien périlleuse, à une époque où le monopole d'Etat n'est plus, c'est le moins que l'on puisse en dire, une arme aussi absolue que par le passé.

Bien évidemment, cette initiative n'aura d'intérêt pour la D.G.T. que si celle-ci peut récupérer la T.V.A. payée sur ses investissements, et si elle marque la volonté de réduire, avant de les supprimer, les prélèvements supportés par la D.G.T.

Je ne voudrais pas terminer sans vous demander, monsieur le ministre, et je ne crois pas que ce soit incompatible avec mes propos précédents, de veiller à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers : il est aussi important de veiller à ce que le Centre national d'étude des télécommunications dispose de moyens suffisants pour rester un outil de recherche d'audience mondiale que d'accélérer l'adaptation du réseau des bureaux de poste aux évolutions des besoins et des populations.

Je sais ce dont je parle, monsieur le ministre, car je suis maire d'une ville de plus de 35 000 habitants : vous ne pouvez pas imaginer l'état dans lequel se trouve le bureau de poste ! Bien des petites communes rurales ne souhaiteraient pas avoir le même ! Il y va de l'amélioration des conditions de travail du personnel et du service rendu à la population.

Il faut enfin comprendre que la fiabilité est devenue l'impératif essentiel pour l'acheminement du courrier, plus encore sans doute que la rapidité. Même si l'on se plait, parfois, à mettre en relief quelques cas aussi inadmissibles que rarissimes, il n'en reste pas moins que le retard d'une lettre peut avoir des conséquences vraiment inacceptables pour les particuliers comme pour les entreprises. Une meilleure gestion des stocks est nécessaire. Il convient de s'y employer.

Monsieur le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République votera ce projet qui, sans bouleversement, trace la voie du monde de la communication de demain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budget annexe des postes et télécommunications (*suite*) :

Annexe n° 43. - M. François d'Aubert, rapporteur spécial ; avis n° 400, tome XVI, de M. Ladislas Poniatowski, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

